

03 04 05 juin 2014 • Saint-Brieuc

Une seule agriculture : celle des Hommes



Présenté par :

Guillaume COGNAT, membre du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs

Jérémy DECERLE, membre du bureau de Jeunes Agriculteurs

Stéphane LECOQ, membre du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs



Rapport d'orientation

« ...Nous aurons besoin de toutes les agricultures du monde pour nourrir le monde ... »

Edgar Pisani

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
Partie I : Quatre défis pour demain, une multitude de modèles agricoles pour prétendre y répondre	3
1. Les défis agricoles de demain.....	3
1.1 Défi n°1 : Permettre aux jeunes d'accéder au métier d'agriculteur	3
1.2 Défi n°2 : Un revenu rémunérateur et sécurisé pour tous les agriculteurs	4
1.2.1 Avant les politiques publiques, le revenu est aussi une question d'organisation des acteurs	5
1.2.2 Des politiques publiques fortes pour des agricultures fortes : quelques exemples	6
1.2.3 En Europe, la Pac : une politique sans stratégie ?.....	9
1.3 Défi n°3 : Répondre aux enjeux alimentaires de demain.....	10
1.4 Défi n°4 : Affirmer la double performance économique et environnementale.....	11
2. Des modèles agricoles qui cohabitent	13
2.1 Des formes agricoles regroupées en trois grands pôles	13
2.1.1 Les agricultures précarisées	14
2.1.2 Les agricultures familiales	14
2.1.3 Les agricultures de firmes.....	20
3. Conclusion	22
Partie II : Les modèles agricoles vecteurs de nos valeurs et de notre vision pour l'agriculture de demain.....	24
1. Défi n°1 : Permettre aux jeunes d'accéder au métier d'agriculteur	24
1.1 Favoriser l'installation des jeunes sur des exploitations viables, vivables et transmissibles	24
1.1.1 La viabilité des exploitations	24
1.1.2 La transmissibilité.....	25
1.2 Nos propositions à tous les niveaux pour atteindre nos objectifs	25
1.2.1 Favoriser l'accès au foncier	25
1.2.2 Favoriser l'accès au crédit	28
1.2.3 Faciliter la transmission des exploitations	29
1.2.4 Former et accompagner les jeunes	29
1.3 Quelles exploitations pour répondre à l'enjeu du RGA ?	31
1.3.1 Combiner les modèles pour innover dans le portage du foncier.....	31
1.3.2 Les formes sociétaires et innovantes au carrefour des modèles agricoles.....	33
2. Défi n°2 : Un revenu décent et sécurisé pour tous les agriculteurs.....	36
2.1 La viabilité des exploitations : pas de paysans sans revenu.....	36

2.2	Nos propositions d'organiser les filières pour construire et sécuriser le revenu des agriculteurs.....	36
2.2.1	Un problème récurrent : les relations avec la grande distribution	36
2.2.2	Assurer le revenu par la contractualisation	37
2.2.3	Des systèmes de distribution aux mains des agriculteurs.....	37
2.2.4	Vers un nouvel acte de coopération décisif pour nos territoires.....	38
2.2.5	L'intégration : un moyen de diversifier son revenu ?.....	38
2.3	Quels modèles d'exploitations sont les plus à même de permettre aux agriculteurs de construire leur revenu ?	39
2.3.1	Des agricultures qu'il faut sortir de la précarité.....	39
2.3.2	L'organisation collective pour faire face à la mondialisation	39
3.	Défi n°3 : Répondre aux enjeux alimentaires de demain.....	39
3.1	Quantité, qualité, diversité et accessibilité de l'alimentation.....	39
3.2	Des biens alimentaires « à visage humain ».....	41
4.	Défi n°4 : Affirmer la double performance économique et environnementale.....	42
4.1	Remettre l'agronomie au cœur de l'agriculture	42
4.2	Préservation des ressources.....	43
4.3	La diversification : une assurance verte multirisque.....	43
4.3.1	Une diversification sur deux niveaux : à l'échelle de l'exploitation et du territoire	43
4.3.2	Un appui nécessaire des élus locaux.....	43
5.	Conclusion : Vers des modèles qui garantissent l'indépendance des agriculteurs et leur responsabilité personnelle dans leur exploitation et dans leur territoire	44
	Partie III : Quels moyens pour porter, défendre et préserver notre projet agricole ?	48
1.	Reconnaître le métier d'agriculteur sur tous les continents.....	48
2.	Remettre les agriculteurs sur le devant de la scène internationale.....	51
2.1	Redonner un souffle international au syndicalisme agricole	51
2.2	Se réapproprier les instances internationales.....	53
2.3	Systématiser les échanges entre jeunes agriculteurs du monde entier	56
3.	Pour conserver une agriculture de type familial : nécessité d'avoir des politiques garantissant un prix juste et un revenu sécurisé	57
3.1	Rénover les discours sur les accords bilatéraux et le libre-échange.....	57
3.2	En Europe : redonner du sens à la Pac	58
4.	Le territoire : échelon clé pour porter nos propositions.....	62
4.1	Préserver un milieu rural attractif et dynamique économiquement.....	62
4.2	Une réappropriation indispensable des échelons politiques locaux.....	63

4.3	Renouer avec la société civile.....	63
4.3.1	Des agriculteurs qui s’engagent dans l’alimentation des plus démunis	63
4.3.2	Qui mieux que les jeunes agriculteurs pour communiquer positivement sur le métier d’agriculteur ?	65
5.	Conclusion	66
CONCLUSION		70
Annexes		72
Liste des sigles et abréviations.....		78
Remerciements		80

Liste des figures

Figure 1 : Évolution de l'indicateur SGPA.....	6
Figure 2 : Comparaison du SGPA/ habitant (en dollars américains, USD)	7
Figure 3 : Evolution des soutiens publics à l'agriculture (en % et en US\$) par habitant entre 2008 et 2012.....	9
Figure 4 : L'éclatement des formes d'organisation sociale et économique du travail en agriculture (Hervieu et Purseigle, 2011)	13
Figure 5 : les différentes formes d'agriculture de type familial (d'après Hervieu et Purseigle, 2013) .	15
Figure 6 : Campagne de soutien des organisations paysannes menée par Afdi pour que le métier de paysan soit reconnu partout	49
Figure 7 : Proposition de nouvelle organisation internationale pour le secteur agricole (inspiré du rapport d'orientation 2007)	53
Figure 8 : Présentation des principes généraux des contracycliques tels qu'ils pourraient être mis en place dans la future PAC.....	60
Figure 9 : Comparaison Budgets Pac vs. Budgets Pac-momagri, 2007-2013	61

Liste des tableaux

Tableau 1 : les différents types d'exploitations selon le Cirad.....	16
Tableau 2 : Principaux critères de différenciation des agricultures familiales et possibles modalités.	17

Liste des focus

Focus 1 Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.....	5
Focus 2 : Le droit à l'alimentation	11
Focus 3 : la sécurité alimentaire.....	11
Focus 4 : Les directives volontaires de la FAO en matière de foncier.....	26
Focus 5 : Le statut du fermage	32
Focus 6 : Le contrôle des structures.....	32
Focus 7 : Un système de portage innovant : le cas de LABELIANCE INVEST	35
Focus 8 : Solaal	41
Focus 9 : l'Organisation international du travail (OIT)	50
Focus 10 : La déclaration de Maputo - 2003	51

Focus 11 : Qui fait partie du CSA ?	54
Focus 12 : le Système d'information sur les marchés agricoles (Sima) et le forum de réaction rapide	55
Focus 13 : Les accords APE	57
Focus 14 : Approvisionnement local pour les Restos du cœur de l'Hérault (Paturel, 2011)	64

Liste des annexes

Annexe 1 : Évolution des soutiens agricoles dans quatre grandes puissances économiques : les États-Unis, le Brésil, la Chine et l'Union européenne- Détail par classe (données Momagri)	72
Annexe 2 : Extrait du rapport d'orientation 2007 sur la mise en place d'une gouvernance mondiale de l'agriculture	76

INTRODUCTION

2014 est déclarée par l'ONU Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF). Jeunes Agriculteurs a depuis le début soutenu la démarche visant à aboutir à l'organisation d'une telle année. L'occasion de nous réapproprier des sujets internationaux et d'engager le réseau dans une réflexion prospective sur notre propre agriculture, mais aussi et surtout sur celles qui nous entourent, de près ou de loin.

L'économie, les échanges, les cultures se globalisent avec des conséquences plus ou moins souhaitables : liberté de circulation des biens et des personnes, échanges culturels, etc. mais aussi délocalisation, chômage, etc. L'agriculture n'échappe pas à cette logique bien que ses activités soient intrinsèquement liées à un territoire et, par essence, non délocalisables. Pourtant, nous observons de plus en plus le développement d'une agriculture « offshore » ou déconnectée de son territoire, à l'image des investissements de pays étrangers en Afrique.

Face à cela, le nombre d'agriculteurs dans le monde ne cesse de croître. Ces agriculteurs se confondent alors avec les pauvres ruraux ou les pauvres tout court vivants de l'économie informelle. Cet état de fait donne un prétexte à des dirigeants politiques pour les exclure des politiques agricoles stratégiques.

L'objectif de ce présent rapport n'est pas d'apporter une définition de l'agriculture familiale qui se voudrait parfaite et gravée dans le marbre, au risque de se noyer dans des polémiques « conceptuelles » qui n'intéressent pas les agriculteurs. Notre volonté est d'identifier les modèles d'avenir qui répondent aux grands défis actuels et de demain que sont :

- maintenir une dynamique d'installation en agriculture;
- assurer un revenu rémunérateur et sécurisé pour tous les agriculteurs ;
- répondre aux enjeux alimentaires de demain ;
- affirmer la double performance économique et environnementale.

Nous nous appuyerons sur les travaux que JA mène depuis plusieurs années, qu'il s'agisse de l'installation, de l'organisation des filières ou encore des politiques publiques. Nous utiliserons, pour approfondir la discussion et donner les clés de compréhension, un ensemble de résultats issus de travaux de recherches de sociologues, d'économistes ou d'agronomes.

Dans un premier temps, il s'agira de dresser le constat des modèles d'agriculture en présence et des grands pôles dans lesquels ceux-ci gravitent. Nous croiserons ensuite chaque défi avec chaque modèle. Cet exercice doit nous permettre d'extraire de chacun des modèles, ou de chacun des grands pôles, les caractéristiques qui permettent ou non de répondre à tel ou tel défi, avec pour objectif final d'établir un ensemble « idéal » de modèles agricoles qui devront répondre à notre triptyque : viable, vivable et transmissible, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle de la France. Nous privilégierons une approche à plusieurs échelles : locale, nationale, suprarégionale, supranationale ou mondiale, et avec plusieurs angles d'entrée : foncier, accompagnement des jeunes, soutiens, etc. La dernière partie sera consacrée aux moyens à mettre en œuvre, aux outils à mettre en place pour porter nos propositions et mener à bien le développement de l'agriculture de demain, une agriculture faite de femmes et d'hommes ; responsables sur leurs exploitations.

PARTIE I : QUATRE DEFIS POUR DEMAIN, UNE MULTITUDE DE MODELES AGRICOLES POUR PRETENDRE Y REPONDRE

1. Les défis agricoles de demain

1.1 Défi n°1 : Permettre aux jeunes d'accéder au métier d'agriculteur

Malgré un nombre très élevé d'agriculteurs dans le monde, le renouvellement des générations d'agriculteurs est une urgence sur tous les continents. Dans beaucoup d'États, ce renouvellement passera d'abord par une reconnaissance du métier. En effet, trop souvent, les agriculteurs familiaux viennent soit grossir les rangs des statistiques du chômage, soit les falsifier (les paysans sont souvent considérés comme sans emploi dans certains pays du Sud). La faible rémunération et les conditions de travail difficiles conduisent à une dévalorisation du métier d'agriculteur jusqu'à sa négation et provoquent par conséquent un exode rural et un vieillissement de la population dans les campagnes.

L'objectif ici n'est pas de se poser en grands moralisateurs et donner des leçons car nous avons encore beaucoup à faire dans nos contrées sur la reconnaissance de l'actif agricole telle que nous le portons à JA. Cependant, nous déclarons que le préalable à toute notion d'accès au métier d'agriculteur est la nécessité que ce métier soit reconnu et valorisé comme tel, notamment grâce à la mise en place d'un statut de l'agriculteur qui dépendra des contextes nationaux et supranationaux mais qui permettra de construire des politiques, notamment des politiques d'installation qui privilégieront les Hommes.

L'accès au métier d'agriculteur, la reconnaissance et la valorisation du métier sont, à tous les niveaux, intimement liés. L'exemple de l'Afrique subsaharienne (ASS) est très parlant : 330 millions de jeunes en plus sur le marché de l'emploi d'ici 2025, dont 200 millions en zones rurales (Losh 2012¹). Contrairement à d'autres régions, l'ASS doit composer avec à une économie assez peu diversifiée qui repose avant tout sur le secteur primaire des mines et de l'agriculture. Dans le contexte mondial actuel où développement rime avec compétitivité, le Cirad estime que les économies de l'ASS ont des marges de manœuvre faibles pour engager leur mutation vers des économies plus diversifiées. Cela ne signifie pas qu'elles ne s'y emploient pas ou qu'elles n'y parviendront pas, cela signifie qu'à moyen terme leur mutation ne permettra pas d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail. Le vieillissement des populations européenne et chinoise pourrait conduire à créer des emplois à moyen terme mais il est peu envisageable que les migrations internationales répondent à ce besoin tant que les politiques restrictives en la matière restent la préférence des états. L'émigration vers l'Europe ou la Chine n'allègera pas les besoins dans les pays en développement en matière de création d'emplois.

En ASS, 60 % des actifs actuels sont dans l'agriculture et 95 % des ménages ruraux sont agricoles (Losh, 2012) et, on l'a vu, d'ici 2025, plus de 200 millions d'actifs supplémentaires dans les zones rurales arriveront sur le marché du travail. Les politiques agricoles et rurales doivent donc occuper une position centrale et considérer l'agriculture comme un secteur stratégique, d'avenir, créateur d'emplois ancrés sur le territoire.

¹ Bruno Losh (2012) Relever le défi de l'emploi : l'agriculture au centre, revue perspective –stratégies de développement, n°19, octobre 2012

Sur le continent européen, seulement 7 % des agriculteurs ont moins de 35 ans. Aux États-Unis, l'âge moyen d'un agriculteur est de 62 ans. Malgré un niveau de développement très élevé, ces ensembles géographiques peinent à maintenir des jeunes et des emplois dans les zones rurales.

Il conviendra alors d'expertiser les modèles agricoles et les politiques afin que le croisement des deux puisse à la fois maintenir l'attractivité du métier - attractivité qui passera par une reconnaissance et une valorisation du métier d'agriculteur - et favoriser l'installation des jeunes et donc la transmission des exploitations.

1.2 Défi n°2 : Un revenu rémunérateur et sécurisé pour tous les agriculteurs

Le revenu est bien entendu le fait de nombreuses variables. Cette partie souhaite se focaliser principalement sur les soutiens publics.

On le voit avec le cas de l'Europe ou des États-Unis : les politiques agricoles des différents pays ou des différents ensembles régionaux façonnent et orientent les modèles agricoles. Dans de nombreux cas, notamment en Europe, l'exploitation familiale a été érigée en modèle même si elle peut prendre des formes très variées.

Dans de nombreux pays d'Afrique aujourd'hui, les débats autour de la direction que doit prendre l'agriculture occupent une place importante. Il y a d'un côté les partisans d'un développement d'une agriculture plutôt « de firme » à capitaux privés étrangers, qui considèrent l'agriculture familiale comme « archaïque » et incapable de se moderniser, et de l'autre, les partisans d'une agriculture familiale, pourvoyeuse d'emplois et largement capable de se moderniser et de se développer. Les premiers sont souvent des dirigeants politiques, les seconds plutôt des agriculteurs ou des organisations qui les représentent.

Au Brésil, la dichotomie entre ces deux « faces » de l'agriculture s'illustre concrètement par l'existence de deux ministères pour l'agriculture dont l'un est exclusivement réservé à l'agriculture familiale.

Ces quelques exemples illustrent bien le pouvoir des États dans l'orientation des modèles agricoles. Selon que telle ou telle stratégie est choisie, les modèles se façonnent différemment, parfois au détriment de l'emploi, de l'environnement ou de la sécurité alimentaire.

Au-delà du débat sur les modèles et les choix faits par les pouvoirs publics, il convient de se concentrer sur les capacités des États ou des grands ensembles régionaux à investir pour leur agriculture et leurs agriculteurs, en considérant ce secteur comme étant stratégique. C'est la question de la volonté des États à soutenir leur agriculture qui est en jeu. Si le premier défi évoqué dans ce rapport se concentre sur la question de l'accès au métier, la problématique traitée ici est fortement liée à l'accès aux marchés, aux soutiens aux infrastructures et à la sécurisation du revenu face à ces marchés.

Au-delà de soutiens directs nécessaires, les politiques agricoles doivent aujourd'hui accompagner les agriculteurs, notamment dans l'accès au marché, d'abord en mettant tout en œuvre pour assurer un environnement économique adéquat : accompagnement des organisations collectives (coopératives, organisations de producteurs, syndicats de produits, etc.), soutien dans les démarches de filière (contractualisation), soutien à la modernisation, mise en place de synergies entre les politiques sociales, économiques et agricoles (soutien à l'alimentation des plus démunis par exemple) ; et en mettant aussi en place des aides davantage flexibles par rapport aux évolutions des marchés.

Le Momagri (Focus 1) travaille sur ces sujets depuis plusieurs années et a mis en évidence des disparités très importantes au niveau mondial grâce à la construction de l'indicateur « Soutiens globaux à la production agricole et alimentaire » (SGPAA). Cet indicateur a pour objectif de proposer une nomenclature budgétaire internationale permettant d'agréger et de classer les soutiens directs et indirects de la collectivité publique à l'agriculture, afin de comparer les modalités réelles de soutien au secteur agricole. Il est composé des neuf classes suivantes :

- soutiens liés à la production ;
- soutiens liés à la productivité ;
- soutiens liés à l'investissement et au financement ;
- programmes d'aide alimentaire interne ;
- soutiens à l'exportation ;
- soutiens au niveau de vie des agriculteurs ;
- soutiens à l'organisation des marchés et au développement des filières ;
- aides au développement rural ;
- soutiens liés à la défense d'intérêts stratégiques et ;
- soutiens indirects (taux de change et politique monétaire).

Une dixième classe est présentée à titre indicative et complémentaire pour estimer l'impact des politiques monétaires et de change. Cet impact n'est cependant pas intégré dans les résultats finaux de l'indicateur SGPAA.

Focus 1 Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture

Le Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture (Momagri), créé en décembre 2005, est un think tank présidé par Pierre Pagesse, qui rassemble des responsables du monde agricole et des personnalités d'horizons extérieurs (santé, développement, stratégie et défense, etc.). Son objectif est de promouvoir une régulation des marchés agricoles en créant de nouveaux outils d'évaluation (modèle économique, indicateurs,...) et en formulant des propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale.

Source : Momagri

1.2.1 Avant les politiques publiques, le revenu est aussi une question d'organisation des acteurs

Sans minimiser l'importance des politiques publiques dans la sécurisation du revenu des producteurs, il convient avant toutes choses de redire ici la nécessité pour les producteurs de « se prendre en main », c'est-à-dire de s'organiser collectivement pour d'abord pouvoir mutualiser des coûts, accéder plus facilement aux marchés et acquérir davantage de pouvoir dans les négociations avec leurs acheteurs. Bien sûr, l'environnement adéquat évoqué plus haut doit au préalable exister mais nous souhaitons ici rappeler que les capacités d'organisations des agriculteurs sont au cœur de la problématique du revenu et de l'accès aux débouchés.

Dans la même logique, il convient aussi de penser davantage « filière » en allant au-delà de la simple relation client /fournisseur et en construisant de véritables partenariats économiques.

En ce qui concerne la France, les rapports d'orientation JA de 2008 et 2013, sur la solidarité et la coopération proposent un panel d'outils, de revendications qu'il est nécessaire de continuer à

défendre à tous les niveaux. Il convient aussi de s'en inspirer pour exprimer de manière plus large des aspirations européennes voire mondiales en matière d'organisation collective des agriculteurs.

1.2.2 Des politiques publiques fortes pour des agricultures fortes : quelques exemples

Le développement qui suit ne vise pas à ériger certaines politiques agricoles en modèles qu'il faudrait suivre les yeux fermés. Il vise à illustrer les différentes logiques appliquées aux politiques agricoles dans différentes zones du globe (Figure 1 et Figure 2). Il nous permettra surtout d'entamer une remise en cause de la politique européenne qui semble aller en sens inverse des autres grandes puissances agricoles que sont les États-Unis, le Brésil et la Chine.

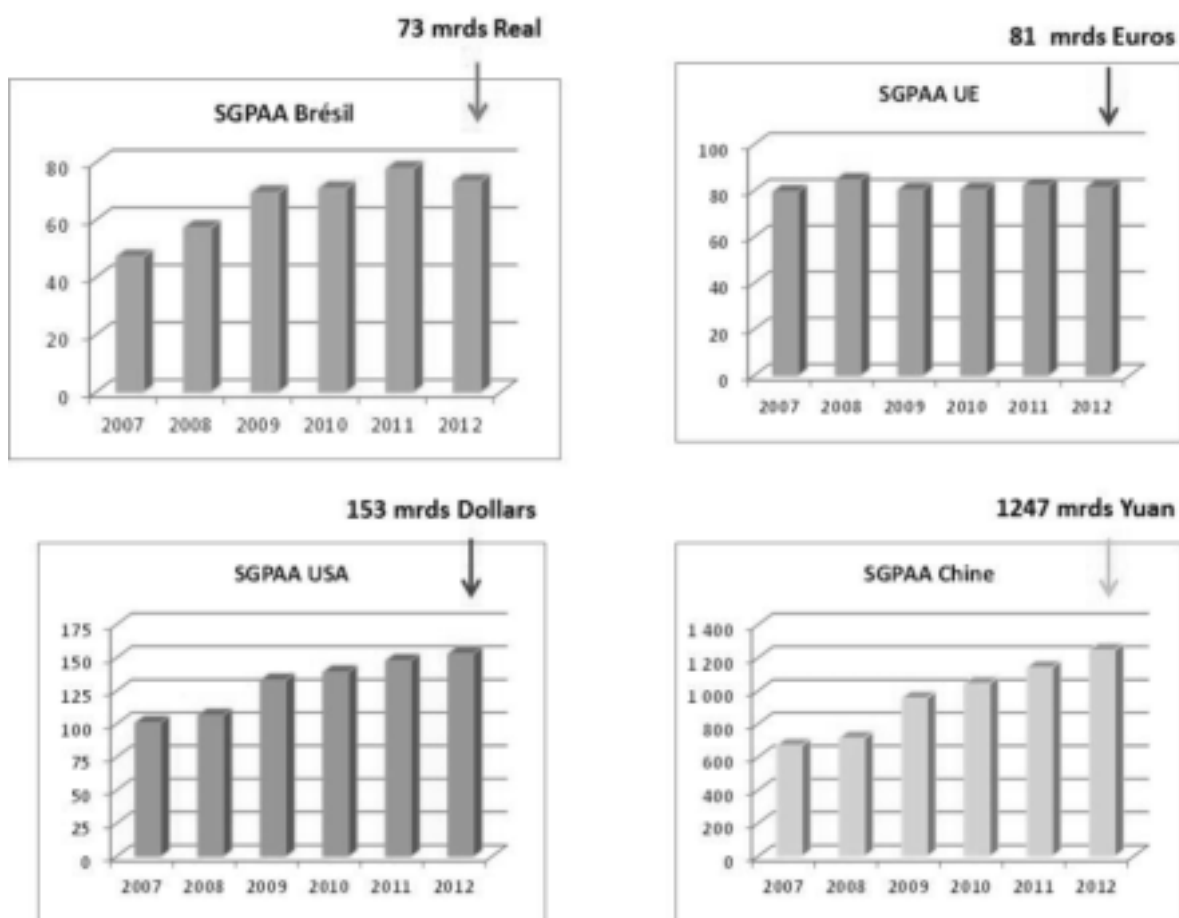


Figure 1 : Évolution de l'indicateur SGPA

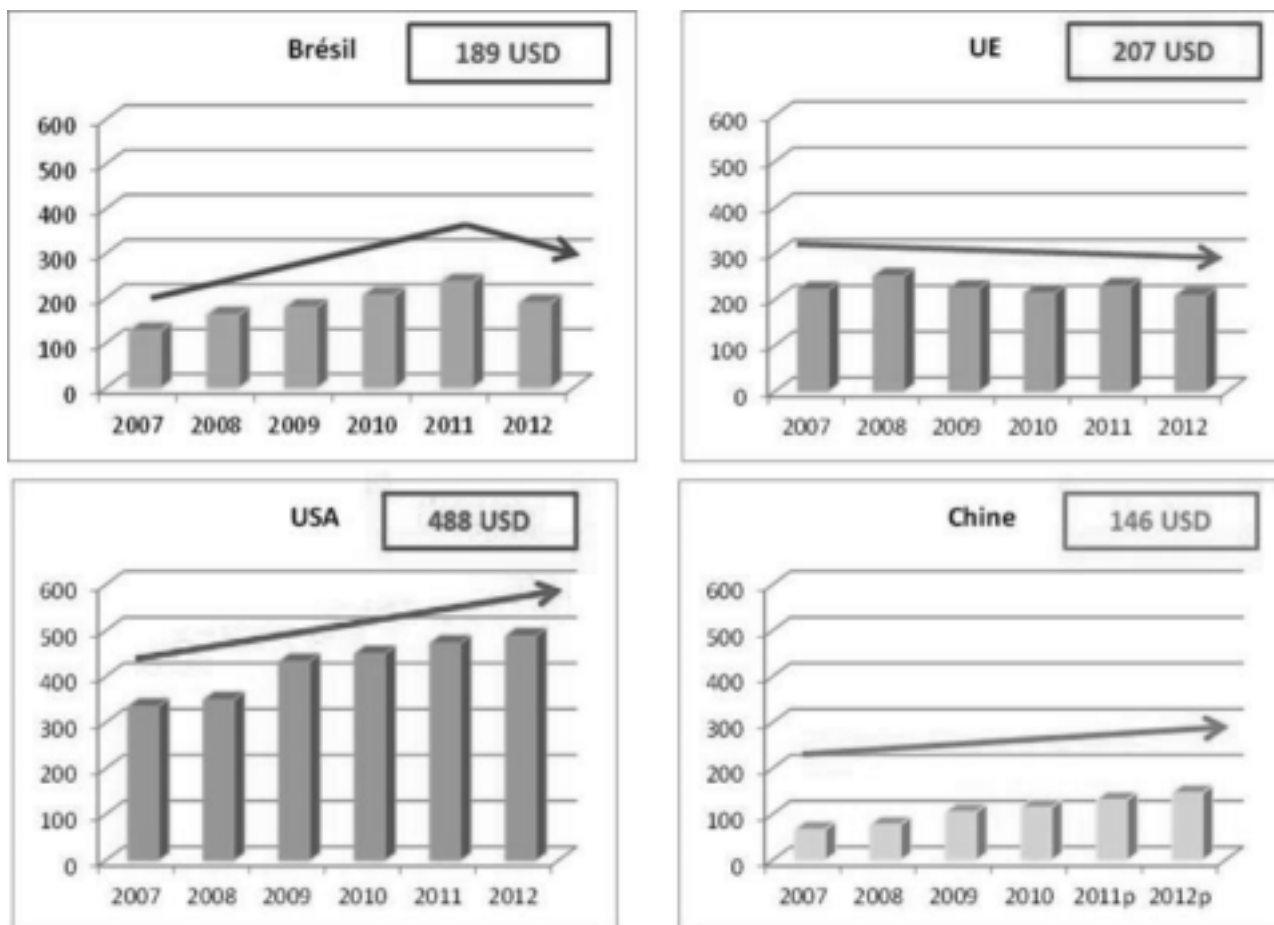


Figure 2 : Comparaison du SGPA/ habitant (en dollars américains, USD)

➤ Cas des USA (Farm Bill)

L'agriculture dite « de firme » aux États-Unis, se concentre surtout dans les secteurs de l'élevage. Le secteur des grandes cultures est le secteur le plus soutenu et est surtout composé d'exploitations familiales (selon la définition américaine). On sait par ailleurs que le nombre d'exploitations aux États-Unis ne diminue pas car l'agriculture périurbaine a tendance à se développer et à bénéficier de programmes de soutiens publics. En revanche, l'installation de jeunes agriculteurs hors cadre familial (HCF) est quasi impossible notamment sur les exploitations de grandes cultures.

Quand on observe l'évolution globale du SGPA ou le SGPA/habitant des États-Unis (Figure 1 et Figure 2), on constate que ces deux indicateurs sont en constante augmentation depuis 2005. Sans présager de l'influence qu'ils ont pu avoir ou qu'ils auront sur le maintien des exploitations familiales, ces soutiens en constante progression illustrent bien l'aspect stratégique de l'agriculture (annexe 1). La majorité de ces soutiens, 69% exactement en 2012, se concentre sur l'aide alimentaire. Les deux autres leviers que semblent particulièrement actionner les États-Unis sont les soutiens à l'organisation des marchés et au développement des filières (11% des soutiens agricoles en 2012) ainsi que le soutien au niveau de vie des agriculteurs (7,5% des soutiens agricoles en 2012). Ces niveaux évoluent en fonction des situations des marchés et des niveaux des prix et des marges.

L'ensemble de ces mesures concourent à la sécurisation de la production agricole nationale. Les moyens financiers mis sur l'aide alimentaire visent deux objectifs. Le premier est de permettre aux populations les plus pauvres d'accéder à une alimentation et donc de stimuler la production. Le second, plus politique, vise à s'assurer que, lors du vote annuel du budget, démocrates et

républicains ne se mettent pas en opposition (l'aide alimentaire permet de recevoir le soutien des démocrates et l'aide destinée plus spécifiquement aux agriculteurs est en général accueillie favorablement par les républicains). Au final, sur l'année 2012, les soutiens destinés à l'agriculture ont donc représenté une moyenne de 488 dollars par habitant.

➤ Cas du Brésil

Le Brésil fait le grand écart en matière de modèles agricoles et présente des modalités d'organisation sociale de production très différentes allant de « l'agriculture paysanne » (c'est sous ce terme que se regroupent les agriculteurs familiaux) à l'agriculture de firme. Afin de contenter ces différents modèles en matière de politiques agraires, ce pays dispose donc de deux ministères: le ministère du Développement agraire (pour les petites exploitations) et le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement, à destination des plantations et des grandes exploitations productives (correspondant aux exploitations dites « de firme »).

Dans ce pays, la notion d'agriculture familiale apparaît dans la législation brésilienne en 1994. Dans la foulée naît une politique agricole spécifique ainsi que le ministère du Développement agraire.

Jusqu'à présent, ces deux modèles ne semblent pas entrer en concurrence sur le territoire : l'agriculture familiale est surtout développée dans les zones du Sud et du Sud-Est, zones berceaux du colonialisme, alors que l'agriculture de firme s'est principalement développée dans la région dite du Cerrado (c'est-à-dire tout le centre du Brésil) avec des cultures destinées à l'export.

Cette puissance économique a bien compris la nécessité d'avoir des politiques agricoles fortes dotées d'investissements financiers considérables. C'est ainsi que plusieurs politiques d'aide à l'investissement ciblent tout particulièrement l'agriculture familiale :

- PRONAF : une politique d'aide à l'investissement et à l'équipement dans les espaces ruraux ;
- Le PAA, programme d'acquisition des aliments, qui vise à assurer la sécurité alimentaire tout en privilégiant la proximité.

Au Brésil, même si les montants sont moindres, on observe la même logique qu'aux États-Unis : une augmentation régulière des soutiens publics à l'agriculture depuis 2005 (Figure 1 et Figure 2). La majorité des dépenses budgétaires se concentre sur :

- des soutiens à l'organisation des marchés et au développement des filières (37% en 2012) qui sont essentiellement affectés à la filière des biocarburants
- des aides à l'investissement et au financement (39%, annexe 1)
- des soutiens à la production (15% du SGPA) principalement sous forme d'interventions sur les marchés.

➤ Cas de la Chine

La Chine, elle non plus, ne déroge pas à la règle, avec des soutiens à son agriculture en constante augmentation depuis 2007 (Figure 1 et Figure 2), dont près de la moitié est ciblée sur l'aide au revenu des agriculteurs (maintien du niveau de vie des agriculteurs, annexe 1)

Au final, les données exposées pour ces trois puissances économiques que sont les États-Unis, le Brésil et la Chine ne permettent pas de juger de l'impact de telle ou telle politique sur les modèles d'exploitations, chaque pays différant de par son histoire, son niveau de développement ou son contexte géographique. En revanche, la hausse constante du budget depuis 2005 traduit bien l'intérêt et le caractère éminemment stratégique de l'agriculture dans ces pays.

1.2.3 En Europe, la Pac : une politique sans stratégie ?

Quand on compare les chiffres précédents avec les données européennes (Figure 1 et Figure 2), les conclusions ne se font malheureusement pas attendre. Même s'il convient sans doute de relativiser ces chiffres en fonction des contextes et soutiens nationaux variables des différents États membres, le constat est sans appel, il y a une réelle érosion des soutiens agricoles dans l'Union européenne depuis 2005 et la nouvelle réforme de la Pac post 2013 s'inscrit dans cette logique.

Alors qu'entre 2008 et 2012 la Chine a augmenté ses soutiens par habitant à l'agriculture de 89 %, le Brésil de 16 %, et les USA de 40 %, contre une diminution 17% en Europe.

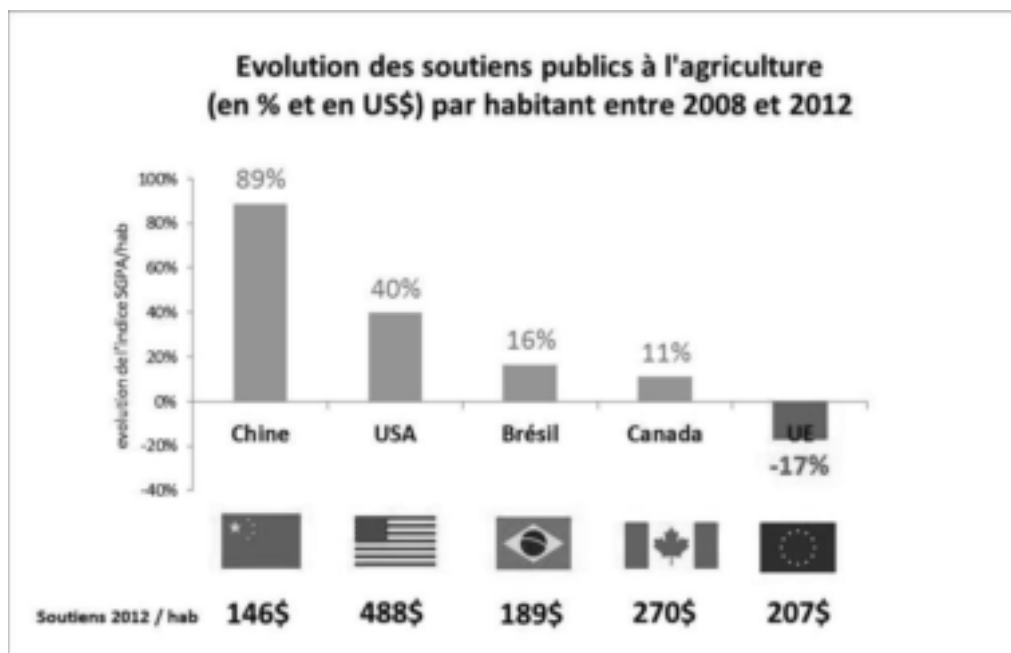


Figure 3 : Evolution des soutiens publics à l'agriculture (en % et en US\$) par habitant entre 2008 et 2012

Cependant, alors que les soutiens de l'Union européenne sont clairement en baisse depuis 2008, il convient de remarquer qu'ils restent encore, bien que loin derrière les États-Unis, plus importants que ceux accordés en Chine ou au Brésil (Figure 2). Mais au rythme actuel de croissance, les soutiens agricoles et alimentaires par habitant en Chine devraient excéder le niveau européen d'ici très peu de temps.

La majorité des aides est axée sur le soutien au niveau de vie des agriculteurs (64% des soutiens agricoles) sous forme de DPU. En agissant ainsi, la puissance publique délègue, en quelque sorte, son rôle de régulateur aux agriculteurs. Les aspects « investissements » ou « production » sont totalement délaissés et représentent moins de 10% de l'enveloppe agricole totale (annexe 1).

Cette affectation des aides révèle que l'UE ne mesure pas l'importance de l'agriculture en tant que secteur stratégique avec pour illustration, une politique agricole européenne dénuée de sens stratégique.

Néanmoins, il convient de ne pas porter de conclusions extrêmes et trop hâtives : la politique de contrôle des structures dans l'État membre qu'est la France a permis de soutenir efficacement le modèle agricole de type familial, en en faisant un pilier de sa stratégie agricole.

Si les politiques nationales ont une grande importance, la Pac ne doit pas pour autant s'effacer ou devenir un simple « guichet » dans lequel chaque État membre irait « piocher ». Les parties qui suivent seront l'occasion notamment de proposer une refonte complète de la Politique agricole commune pour en (re)faire une politique stratégique. En Europe : redonner du sens à la Pac.

1.3 Défi n°3 : Répondre aux enjeux alimentaires de demain

L'approvisionnement alimentaire des villes en quantité, en qualité et en diversité va devenir un enjeu de plus en plus prégnant au fur et à mesure que nous avancerons dans le 21^e siècle. En 2007, l'humanité a franchi un cap historique, puisque, selon le rapport d'ONU-Habitat (2010), le monde compte désormais plus d'urbains que de ruraux, alors que les citadins représentaient à peine un dixième de la population en 1900. Ce phénomène de concentration de l'homme moderne dans les zones urbaines va continuer à s'accroître, puisqu'une grande majorité de scénarii annonce 80% d'urbains dans le monde d'ici à 2050.

Qu'ils soient industrialisés ou en voie de développement, tous les pays connaissent un mouvement sans précédent de concentration des populations et des activités dans les zones urbaines. Les villes atteignent des dimensions jamais égalées et le rythme de concentration s'accroît.

En cent ans, la population urbaine a été multipliée par 20, tandis que la population mondiale n'a fait que quadrupler. Trois milliards de personnes vivent aujourd'hui dans les villes, et chaque année, 20 millions de personnes s'y installent. On comprend dès lors l'enjeu énorme que représentent les territoires urbains pour le développement durable.

Ces différents facteurs nous conduisent aussi à repenser l'alimentation des populations urbaines, mais pas uniquement, en matière d'accessibilité. En effet, même si aujourd'hui la production mondiale semble subvenir aux besoins de l'ensemble de la population (mathématiquement parlant), toutes les populations ne bénéficient pas du même accès aux denrées alimentaires avec pour conséquences des « catastrophes » en matière de santé publique. L'accès à l'alimentation pour les plus démunis doit donc être partie intégrante des politiques agricoles.

Là où les enjeux agricoles semblent pour le moment délaissés des préoccupations politiques, ils vont, par la force des choses, concentrer à nouveau tous les enjeux dans les prochaines années.

Certains pays ont d'ailleurs déjà une conscience aiguë de ces enjeux et plus particulièrement de la souveraineté alimentaire. De nouveaux modèles agricoles émergent tels que l'agriculture de firme,

quasi inexistante jusqu'à la moitié du 19^e siècle, et prennent de plus en plus d'importance. Aussi, il n'est donc pas anodin de s'interroger sur les modèles que Jeunes Agriculteurs souhaite défendre, modèles qui devront porter nos valeurs.

Tous ces éléments doivent nous inviter à nous interroger sur le rôle des agriculteurs demain, des politiques agricoles dans l'approvisionnement des villes et dans l'accès pour tous à l'alimentation. Cela peut se résumer en deux principes assez proches : le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire (voir Focus 2 et Focus 3). Quelles synergies entre politiques urbaines, sociales, agricoles peut-on imaginer ? Pour quels objectifs ?

Focus 2 : Le droit à l'alimentation

L'Organisation des Nations unies a reconnu officiellement pour la première fois le droit à une nourriture adéquate dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948, comme partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant. L'article 25 de la DUDH énonce que : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.* » Le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation définit également le droit à la nourriture dans les termes suivants : « Le droit à un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement, soit en l'achetant, à une quantité de nourriture suffisante et d'une qualité adéquate, correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, qui lui permet de profiter sans crainte d'une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et digne. »

Source : FAO

Focus 3 : la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. À cet égard, une action concertée à tous les niveaux est nécessaire. Chaque nation doit adopter une stratégie adaptée à ses ressources et à ses capacités afin d'atteindre les buts qu'elle s'est elle-même fixés et, en même temps, coopérer aux échelons régionaux et internationaux pour trouver des solutions collectives aux problèmes mondiaux de la sécurité alimentaire. Dans un monde caractérisé par l'interdépendance croissante des institutions, des sociétés et des économies, il est indispensable de coordonner les efforts et de partager les responsabilités.

Source : Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, 1996

1.4 Défi n°4 : Affirmer la double performance économique et environnementale

La protection de l'environnement est une préoccupation partagée par les agriculteurs et les citoyens car l'environnement est considéré comme un bien public qu'il faut préserver (Paillotin, 2000²). Les

² Guy Paillotin (2000) L'agriculture raisonnée. Rapport au ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

agriculteurs, quant à eux, reconnaissent le caractère primordial de l'environnement dont ils dépendent et ne souhaitent pas compromettre leur capacité à satisfaire leurs objectifs futurs.

En 2009, le ministère de l'Agriculture a publié un rapport intitulé *Objectif terre 2020, pour un nouveau modèle agricole français* où il a identifié cinq défis environnementaux :

- mieux utiliser l'eau qui se raréfie ;
- contribuer à la restauration de son bon état écologique ;
- protéger les sols agricoles ;
- préserver la richesse de la biodiversité et des paysages ;
- mieux maîtriser l'énergie et lutter contre le réchauffement climatique.

Les rapporteurs (du rapport ministériel) notent que la prise en compte de ces défis n'est pas seulement nécessaire pour le développement économique de l'agriculture, mais est également une véritable opportunité pour créer de nouvelles dynamiques dans les modèles agricoles français. Par ailleurs, il est évident que la portée de ces défis ne relève pas que du seul cas français mais doit, bien entendu, être partagée par tous les pays du monde.

L'environnement apparaît donc comme intrinsèquement lié à l'agriculture. Cependant, il convient lorsqu'on aborde ce sujet de bien garder en mémoire les défis précédemment cités, notamment la nécessité de répondre aux enjeux alimentaires et d'avoir des agriculteurs qui puissent vivre de leur métier dans tous les pays.

À ce titre, plusieurs réflexions prenant en compte ces différents éléments ont été menées et doivent être portées à la connaissance de tous.

L'agroécologie tout d'abord. Ce concept est proposé pour la première fois en 1930 par un agronome tchécoslovaque, Basil Bensin. Il faut attendre les années 70 pour qu'il se développe et fasse tache d'huile, notamment en Amérique latine (Perez Victoria, 2008³). En 2010, Olivier de Schutter⁴ dans son rapport sur le droit à l'alimentation contribue également à la reconnaissance de cette science qui selon lui « *peut simultanément accroître la productivité agricole et la sécurité alimentaire, améliorer les revenus et les moyens de subsistance ruraux et renverser la tendance vers la disparition d'espèces et l'érosion génétique.* ».

Enfin, au niveau français, Marion Guillou est chargée en 2012 par le ministre de l'Agriculture de réfléchir également à l'agroécologie⁵. Ce rapport a permis l'identification de nombreuses démarches légitimes tant sur le plan environnemental qu'économique, preuves que l'agriculture française a d'ores et déjà bien mesuré les enjeux d'une telle démarche. On peut évoquer aussi un autre courant, celui de l'agriculture raisonnée, dont le concept est réglementé par les pouvoirs publics (ministères de l'Écologie et de l'Agriculture) et dont la communication est portée par le Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement (Farre). Ce concept émerge de la profession agricole et vise à :

³ Perez-Vitoria S. et Sevilla Guzman E. (2008) Petit précis d'agroécologie. Nourriture, autonomie, paysannerie. Malakoff, La ligne d'horizon,

⁴ Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter (2010)

⁵ Guillou M., Guyomard H., Huyghe C., Peyraud JL (2013) Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement.

- respecter de la meilleure façon possible la nature tout en maintenant, voire même en améliorant, la rentabilité économique des exploitations et en favorisant la qualité technologique et bien sûr sanitaire des produits;
- appliquer la démarche à l'ensemble de l'exploitation et non à tel ou tel atelier;
- améliorer constamment sa performance par le raisonnement des pratiques, en intégrant les innovations issues du progrès technique.

Les défis environnementaux à relever sont nombreux et la profession agricole a bien compris qu'il fallait s'en saisir. Les initiatives existantes, que ce soit au niveau mondial ou à l'échelle française, l'illustrent bien.

Reste à savoir, et ce sera l'objet de la partie II, quels sont les modèles agricoles les plus pertinents et les plus aptes à poursuivre demain la conciliation entre environnement et agriculture.

2. Des modèles agricoles qui cohabitent

2.1 Des formes agricoles regroupées en trois grands pôles

Bertrand Hervieu et François Purseigle s'intéressent de près à la dynamique des mondes agricoles. Ils ont réparti les formes agricoles en trois grands pôles : les agricultures de subsistance (encore appelées agricultures précarisées), les agricultures familiales et les agricultures de firme ou d'entreprise (Figure 4)

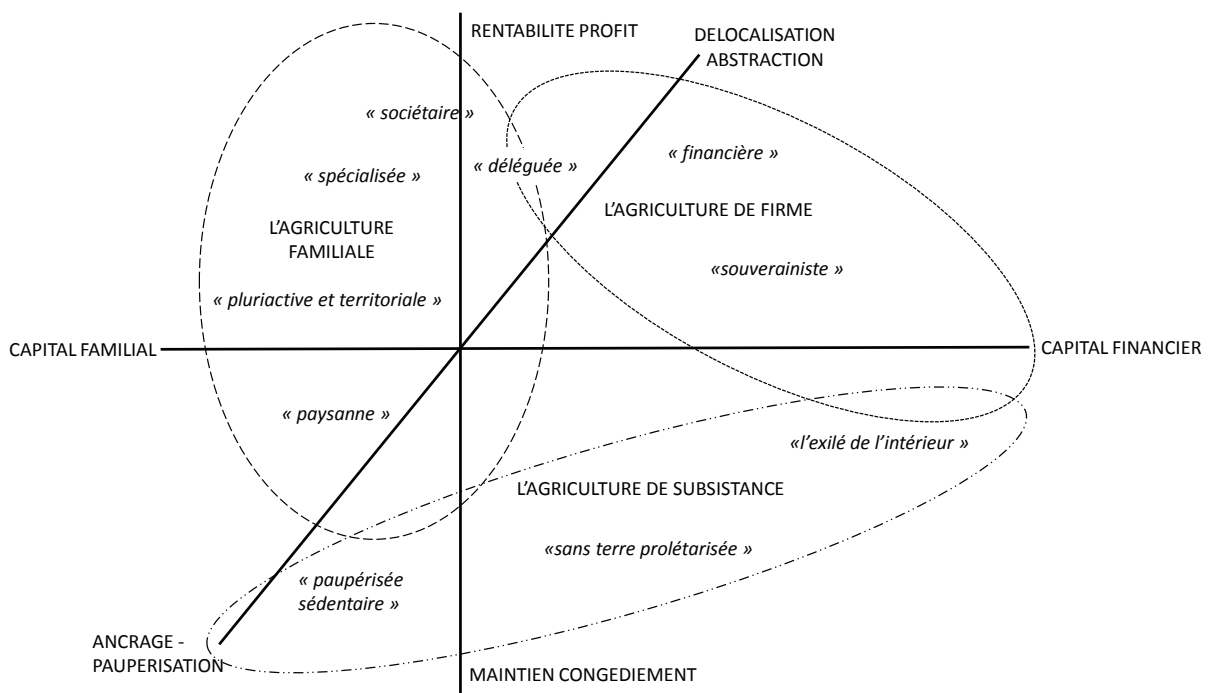


Figure 4 : L'éclatement des formes d'organisation sociale et économique du travail en agriculture (Hervieu et Purseigle, 2011⁶)

⁶ Hervieu B. et Purseigle F. (2011) des agricultures avec des agriculteurs : une nécessité pour l'Europe. Projet, n°321, p.60-69.

2.1.1 Les agricultures précarisées

Ces formes d'agriculture, les plus marginalisées se caractérisent par une absence de modernisation (très peu de mécanisation) ou par un délitement des infrastructures existantes lié à un manque de rentabilité économique de l'exploitation. Elles concerneraient plus d'un milliard d'individus. Ces derniers n'ont pas accès aux organisations collectives, aux marchés, aux technologies ou encore à la modernisation (Hervieu et Purseigle, 2009). Plusieurs formes d'agriculture peuvent se retrouver sous ce terme.

➤ L'agriculture paupérisée

L'agriculture paupérisée comprend les petites exploitations ou encore les exploitations spécialisées dans un secteur en crise. Ces agricultures ne parviennent à se maintenir que grâce à la présence de revenus extra-agricoles. On distingue au sein de ce pôle une multitude de formes agricoles.

➤ Les sans terre prolétariés

Il ne s'agit plus là d'agriculture, mais d'agriculteurs qui vendent leur force de travail. Certains fermiers métayers d'Amérique latine peuvent être considérés comme des sans terre prolétariés.

Ces agriculteurs précaires sont très répandus dans le monde. Au Brésil, ces paysans se sont même regroupés pour devenir une force politique importante jusqu'à l'arrivée de Lula Da Silva à la présidence du Brésil.

➤ Les exilés de l'intérieur

Ce modèle se caractérise par des agriculteurs très pauvres, une absence de mécanisation, une forte pénibilité du travail et enfin une faible productivité. Ces paysans, numériquement importants, sont culturellement déracinés.

2.1.2 Les agricultures familiales

L'agriculture familiale est très compliquée à définir au regard des différents contextes démographiques, sociaux, économiques, historiques des pays. Définir d'un point de vue mondial l'agriculture familiale relève par conséquent de l'utopie. L'objectif de ce rapport d'orientation n'est d'ailleurs pas de trancher entre telle ou telle définition, ni d'affirmer que toutes les agricultures sont, de près ou de loin, familiales. L'objectif est de proposer une définition, non basée sur de la technique, du numérique, mais basée sur des valeurs : toutes les agricultures familiales du monde, selon nous, sont interconnectées par une même palette de valeurs et de responsabilités dans et vis-à-vis des territoires qu'elles occupent. Avant de préciser les contours de cette définition ou de cette approche, il conviendra de s'attarder sur des définitions d'ordre plus technique ou liées à un contexte particulier.

➤ L'agriculture familiale d'un point de vue sociologique

Pour Bertrand Hervieu et François Purseigle , l'agriculture familiale est un modèle socio-économique dans lequel la production agricole est assurée par des exploitations de type familial. Il est essentiel d'avoir en tête que l'agriculture n'a pas toujours été familiale (servage, esclavage, propriété foncière, etc.). Ce modèle agricole n'a émergé qu'à partir du 18^e siècle avec les « laboureurs », né d'une aspiration à la propriété et ce n'est qu'un siècle plus tard (à la fin du 19^e siècle), soit 100 ans après la

Révolution française que ce modèle s'est consolidé et que la propriété parcellaire est reconnue comme un système social en France (modèle qui a été détruit en Angleterre). Par ailleurs, l'agriculture familiale n'est pas immuable ou éternelle : elle ne se maintient pas automatiquement et entre aujourd'hui en concurrence avec d'autres modèles.

Au niveau mondial, le modèle de l'agriculture familiale s'est principalement développé, par extension, à la suite de la vague impérialiste de l'Europe via son modèle d'exploitation (notamment en Amérique du Sud et aux États-Unis, mais pas en Afrique ni en Asie).

Les limites de l'agriculture familiale ne sont pas étanches (Figure 5) : d'un côté, une exploitation peut très bien, en cas de crise dans sa production, basculer progressivement vers une certaine précarisation. À l'inverse, certaines formes, suite à l'intégration d'un grand nombre de sociétaires, ou encore d'une mise en commun massive de l'assolement peuvent osciller également entre les pôles « agricultures de type familial » et « agricultures de type entrepreneurial ».

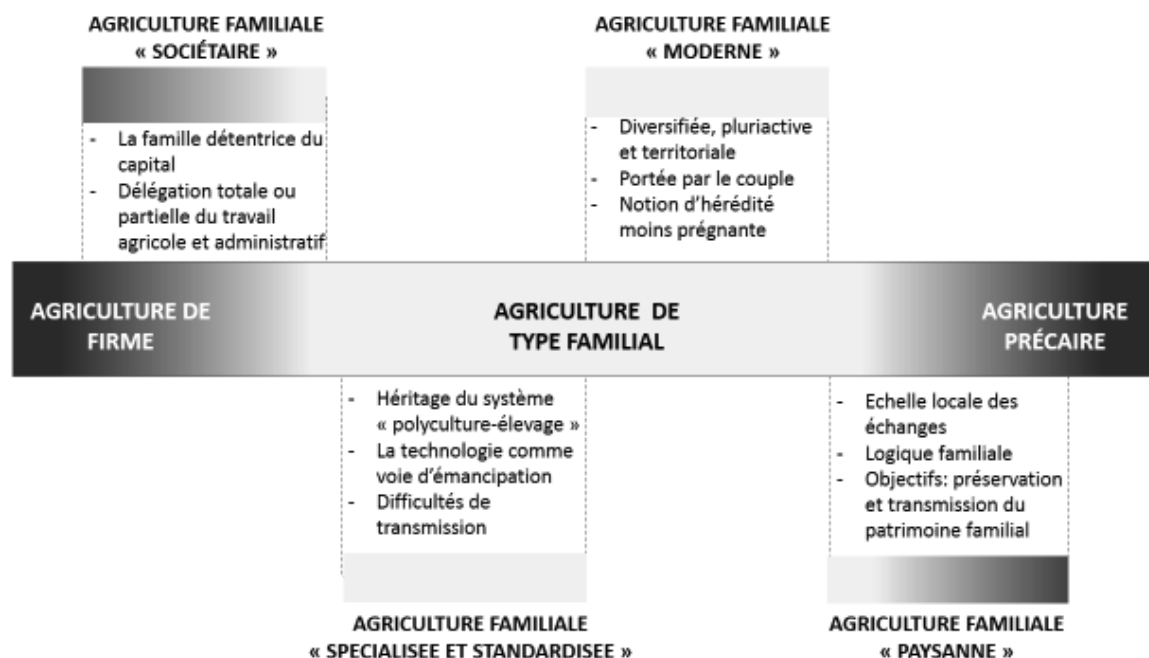


Figure 5 : les différentes formes d'agriculture de type familial (d'après Hervieu et Purseigle, 2013)

➤ La définition des agronomes du Cirad

Le Centre international de recherche agronomique pour le développement (Cirad), dans la définition qu'il donne de l'agriculture familiale dans son rapport *Les agricultures familiales du monde* (mai 2013⁷) privilégie une approche centrée sur le critère « travail » (Tableau 1). Pour l'équipe de recherche qui a rédigé ce rapport, « l'agriculture familiale désigne une des formes d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques entre la

⁷ Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques. Jean-François Bélières, Philippe Bonnal, Pierre-Marie Bosc, Bruno Losch, Jacques Marzin, Jean-Michel Sourisseau, avec les contributions de Vincent Baron et de Jacques Loyat. Rapport pour l'AFD, le MAE et le MAAF. Cirad, 2013.

famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitation, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissement et accumulation.»

Cette définition, qui à première vue peut paraître très excluante, permet surtout de mettre en évidence le critère travail, comme étant le critère essentiel dans la qualification des modèles agricoles. D'autres critères tels que la taille de l'exploitation ou ses finalités (autoconsommation, export, marché intérieur, etc.) se sont avérés beaucoup trop subjectifs et dépendant du contexte. Le critère taille conduit à des débats probablement sans fin des tenants du « small is beautiful » face aux tenants de discours plus productivistes, alors que l'une et l'autre des logiques comportent en leur sein des diversités de modèles de gestion d'exploitation très importantes. L'agriculture familiale n'est pas une affaire de taille pas plus qu'elle n'est une affaire de débouchés : plusieurs agriculteurs familiaux qui s'organisent en coopératives pour pouvoir commercialiser tout ou partie de leurs produits à l'export sont autant des agriculteurs familiaux que ceux vendant sur des marchés locaux. Bien entendu, si l'on suivait à la lettre la définition du Cirad, on exclurait une très grande part d'exploitations et d'exploitants qui se définissent et que nous voyons ou définissons comme « familiales » ou « familiaux ». Loin de rendre hermétique cette définition à tout autre critère, le Cirad propose à l'intérieur du « modèle familial », différentes sous-définitions (l'exploitation dite patronale par exemple) et différents critères qui permettent de différencier les agricultures familiales : la sécurité d'accès aux ressources, les capacités d'investissement, le type d'insertion dans les marchés d'aval, la pluriactivité, etc. (Tableau 2).

Tableau 1 : les différents types d'exploitations selon le Cirad

Critères/Ideaux - types	Entreprise agricole	Exploitation patronale	Exploitation familiale
Capital	Actionnaires	Familial ou association familiale prédominant	Familial ¹
Gestion	Technique	Technique et/ou familiale	Familiale
Main d'œuvre	Exclusivement salariée	Mixte salariée et familiale (dont salariés permanents)	Familiale (éventuellement salariés temporaires)
Autoconsommation	Sans objet	Anecdotique	Autoconsommation partielle à dominante
Statut juridique	SA ou autres formes sociétaires	Statut d'exploitant ou forme associative	Informel ou statut d'exploitant

¹ Y compris les exploitations qui ne disposent que de capitaux très réduits, comme les exploitations sans terre

Tableau 2 : Principaux critères de différenciation des agricultures familiales et possibles modalités

Critères	Modalités
Sécurité d'accès aux ressources	- Accès précaire - Accès sécurisé (légal ou non)
Capacité d'investissement	- Réduite - Elargie
Autoconsommation	- Oui - Non
Type d'insertion aux marchés de l'aval	- Faible insertion/ insertion dans les seuls marchés de proximité - Insertion dans les marchés d'approvisionnement avec normes locales - Insertion dans les marchés internationaux de niche - Insertion dans les marchés internationaux de commodité
Pluriactivité/système d'activité	- Agriculture uniquement - Activités extra-agricoles en plus de l'activité agricole
Niveau de diversification ou de spécialisation agricole	- Agriculture spécialisée - Agriculture diversifiée y compris par l'aval
Critères composites complémentaires	
Substitution de la main d'œuvre familiale par le capital	- Main d'œuvre familiale uniquement sans substitution - Substitution modérée par du travail non familial - Substitution forte par du travail familial
Stratégies et finalités de l'activité et mobilisation du résultat	- Reproduction simple (priorité pour la consommation finale de la famille) - Accumulation familiale et sociale - Accumulation productive et sociale

Ces différents critères permettent d'aborder sous différents angles la ou les définitions de l'agriculture familiale et d'insérer les différents modèles dans leur contexte territorial sans tomber dans des considérations de surface ou de débouchés.

➤ Des définitions qui dépendent des contextes nationaux ou régionaux

En parallèle de cette définition technique, basée d'abord sur le critère travail, déconnecté d'un contexte, d'un historique, d'un statut juridique ou d'un système productif, les pays ont développé aussi leur propre définition de l'agriculture familiale. Dans ce paragraphe, il ne s'agit pas de développer de manière exhaustive les définitions attenantes à chaque pays et de choisir celle(s) qui nous conviendrait(en)t le plus, il s'agit avant tout de cibler quelques exemples qui illustrent l'extrême variabilité des contextes et qui conduisent à des définitions parfois très différentes.

❖ Les États-Unis

Une exploitation est dite familiale quand les exploitants agricoles ou les chefs d'exploitations possèdent plus de la moitié de l'outil de production et assurent quotidiennement la gestion de l'exploitation.

Environ 98 % des exploitations américaines sont familiales (et représentent 80 % de la production du pays). La définition américaine est très claire, l'agriculture familiale est divisée en deux catégories :

- les petites exploitations familiales, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 250 000 \$;
- les grandes exploitations familiales avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 000 \$.

Les petites exploitations familiales sont elles-mêmes divisées en plusieurs catégories : les fermes dites de « retraités » (*retirement farms*) où les exploitants sont à la retraite, les fermes dites de « résidence » ou de « cadre de vie » dont les exploitants ont une activité extra agricole plus importante que leur activité agricole, et enfin des fermes « à temps plein » où l'activité des exploitants est majoritairement agricole (l'activité agricole est l'activité principale). Les grandes exploitations sont elles aussi divisées en deux catégories : les grandes exploitations avec un chiffre d'affaires annuel compris entre 250 000 \$ et 499 999 \$ et les très grandes exploitations avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 500 000 \$

❖ Le Vietnam

L'agriculture familiale est assimilée à l'agriculture privée, en opposition aux coopératives ou fermes d'État. Depuis la réunification et jusqu'au début des années 80, « *la plupart des activités agricoles relevaient des fermes collectives et des organismes d'État. En 1985, ces formes d'exploitations concernaient 83 % des ménages agricoles, 87 % des travailleurs de l'agriculture, et géraient 80 % des terres cultivées.* » (Cirad, 2013). Petit à petit, le critère « taille » a permis de différencier les exploitations familiales des « domaines » (agriculture patronale) et des coopératives et fermes d'État. La famille paysanne est considérée depuis 1988, au Vietnam, comme une unité économique autonome. Cette unité est reconnue juridiquement, socialement et économiquement.

❖ Le Mali

Les pouvoirs publics tendent à diviser les exploitations agricoles maliennes en deux catégories : les exploitations familiales et les « entreprises », en réalité ces deux termes ne sont pas employés, et on leur préfère « exploitations agricoles traditionnelles » et « exploitations agricoles modernes ». Les premières sont divisées en deux groupes dont les « exploitations collectives » : dans tous les cas, « *l'exploitation est une unité économique de production agricole avec ses facteurs de production, un chef et qui est exploitée par un ou plusieurs ménages* » (Cirad, 2013). Les secondes se définissent « *par des critères qui caractérisent des pratiques intensives et une orientation clairement commerciale* » (Cirad, 2013). On observe ici une certaine opposition entre la « modernité » et le caractère perçu comme « traditionnel » des exploitations familiales.

❖ La France

En France, la plupart des exploitations agricoles sont considérées et s'affirment comme « familiales ». À partir des années 60, le modèle qui s'impose et est promu, par la profession et les pouvoirs publics est l'exploitation familiale à deux actifs (deux unités de travail). Toutes les politiques agricoles

« structurantes » qui ont eu cours depuis des décennies (statut du fermage, Safer, etc.) ont visé à promouvoir et à consolider ce modèle agricole familial, tout en excluant des soutiens les exploitations agricoles de plus grandes tailles ou celles de tailles plus modestes (inférieures à la surface minimum d'installation). Aujourd'hui, le contexte a beaucoup évolué même si le débat autour du statut de l'agriculteur est loin d'être conclu, l'enjeu étant, pour Jeunes Agriculteurs, de donner une définition professionnelle du métier. Dans le même temps, l'exploitation à deux unités de travail a largement évolué, laissant place de plus en plus à des formes sociétaires permettant de séparer le capital familial ou patrimonial de l'exploitation, permettant le regroupement d'exploitations ou encore de nouvelles formes de travail en commun. Quoi qu'il en soit, la notion d'exploitation familiale, plus qu'une notion technique ou économique, est inscrite dans l'inconscient de la société française.

Les réflexions de JA et Afdi dans l'Année internationale de l'agriculture familiale : une définition large, support à nos futurs travaux

Reprendre à notre compte l'une ou l'autre des définitions énoncées plus haut n'est pas notre objectif. Si l'on s'attarde sur le contexte français et que l'on pousse nos raisonnements à l'extrême, il serait très facile de déclarer que l'agriculture familiale n'existe plus ou au contraire, qu'il n'existe pratiquement pas d'autres formes en France. Tout en prenant en compte dans nos travaux et dans nos réflexions les divers éléments des définitions citées plus haut, notamment afin d'appréhender correctement les enjeux de ce débat d'abord conceptuel, JA et Afdi ont choisi, dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF), de baser la définition de l'agriculture sur des valeurs et des responsabilités. Cette définition fait figure de support à nos travaux aussi bien avec les organisations internationales, que dans le cadre de ce rapport. Il s'agit d'une base de travail qui sera amenée à évoluer, à se préciser dans les mois et années qui viennent.

De manière consensuelle, l'agriculture familiale est, selon nous, caractérisée par un lien organique entre la famille et l'unité de production. La famille étant ici considérée comme une notion « globale » : en aucun cas, nous ne souhaitons figer le modèle familial dans un « carcan généalogique », c'est-à-dire, des exploitations qui se transmettraient seulement par filiation. Dans ce cas, nous ne défendrions pas les installations « hors-cadre » familial. Il s'agit pour nous d'exploitations en capacité de faire vivre une famille, et que celles-ci soit vivables et transmissibles. Ceci induit une durabilité de ce type d'agriculture sur son territoire. Contrairement aux agricultures de firme, les agriculteurs familiaux ne se délocalisent pas ou très peu. Ils assument par conséquent leurs choix de production, qui ont un impact direct sur leur milieu et celui de leurs concitoyens. Les agriculteurs familiaux ont donc deux types de responsabilités : la première est alimentaire et la seconde concerne la valorisation du territoire, aussi bien au niveau écologique, économique, que social.

Plus qu'un simple lien entre famille et exploitation agricole, nous souhaitons souligner que l'agriculture familiale est une agriculture consciente des multiples dimensions de son activité composée d'exploitations :

- indépendantes d'intérêts financiers extérieurs (ou à condition qu'ils soient minoritaires et anonymes, à l'image des dispositifs innovants en matière de portage du foncier tels que

Labeliance invest dans la filière ovine, voir Focus 7) ;

- dont les chefs d'exploitations assument une responsabilité individuelle ou partagée (agriculture de groupe), transmissible à un ou des jeunes, pas forcément issus du cadre familial, qui permet de dégager du temps libre pour les loisirs et la vie de famille.

La durabilité au sens large (écologique, sociale, économique) est une caractéristique intrinsèque aux exploitations familiales, car le principe même de transmission de l'outil de production, conduit l'exploitant à préserver son environnement économique, social et environnemental.

2.1.3 Les agricultures de firmes

La crise de 2008 est considérée comme l'un des facteurs majeurs de l'essor des agricultures de firme. Au cours de cette crise, c'est dans les matières premières, le foncier agricole et la construction agricole qu'il y a eu le plus de mouvements de capitaux, provoquant une concurrence très forte sur la scène mondiale autour de la question de la sécurité alimentaire. C'est dans ce contexte que s'est développée l'agriculture de firme, « seule » capable de relever le défi : les paysans « pauvres » seront nourris par cette agriculture. On assiste donc à l'émergence d'une agriculture sans agriculteurs, en rupture profonde avec les valeurs portées par l'agriculture familiale.

De nombreux débats agitent le monde de la recherche sur la pérennité des exploitations familiales face à ces agricultures d'entreprise. Selon Lipton (2006⁸), les économies d'échelles sont faibles dans l'agriculture d'entreprise (à cause de coûts importants engendrés par le salariat, l'achat d'un matériel très spécialisé et la saisonnalité des opérations culturales), ce qui explique que cette forme d'agriculture cohabite avec les agricultures de type familial sans pour autant les enrayer. Néanmoins, ce même chercheur note que les exploitations de grandes tailles ont tendance à se concentrer dans les pays développés alors que les exploitations de petite taille sont l'apanage des pays en développement.

Ce constat met en lumière des trajectoires de développement agricole qui ont tendance à favoriser la concentration des terres au sein d'exploitations mécanisées et plus intensives. Néanmoins, l'analyse de ces agricultures dites entrepreneuriales révèle qu'elles peuvent conserver un caractère familial, voire même reposer essentiellement sur le travail de l'exploitant et peuvent aussi utiliser le salariat dans des proportions variables.

Ainsi, en Amérique du Sud et plus particulièrement au Brésil et en Argentine, c'est bien cette forme agricole, reposant sur le salariat, qui couvre les plus grandes superficies et génère les plus hauts revenus. Cependant, cette agriculture conserve un lien très fort à la famille (à travers l'usure et la main mise foncière notamment).

L'agriculture de firme se caractérise donc par les critères suivants (selon Bühler et al. 2012⁹) :

- « La prédominance du salariat agricole. L'exploitation capitaliste se caractérise par l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée importante, souvent complétée par une main

⁸ Lipton M. (2006) Can small farmers survive, prosper, or be the key channel to cut mass poverty? The Electronic Journal of Agricultural and Development Economics, FAO 3(1), 58-85

⁹ Bühler E. A., Guibert M., Requier-Desjardin D. (2012) Agricultures d'entreprise : définitions et questionnements à partir des réalités sud-américaines.

d'œuvre temporaire, qui va de pair avec une organisation hiérarchique du travail (existence d'un régisseur, encadrement du personnel, etc.) ;

- La taille de l'unité de production est (très) supérieure à celle de la majorité des exploitations et se reflète dans des structures agraires marquées par la concentration foncière ;
- Le capital fixe, et donc le coefficient de capital, est très important, tant dans le foncier, dans les bâtiments d'exploitation et leur équipement, que dans la machinerie agricole ;
- La normalisation de la qualité des produits est encore renforcée par les relations avec les industries d'aval très concentrées, qui imposent des standards mondialisés.

L'agriculture de firme, comme l'agriculture familiale englobe différentes formes. »

Tout d'abord, il convient de différencier les agricultures de firme « financières » des agricultures de firme « étatiques » ou encore « souverainistes ». Ces dernières sont liées à la souveraineté alimentaire. Il s'agit là d'une externalisation de la production. Certains pays tels que la Corée du Sud ou encore le Moyen-Orient investissent massivement à l'étranger, sans forcément s'engager dans des accords bilatéraux. Dans plus de 50% des cas, ces investissements se focalisent sur le continent africain.

Les agricultures de firmes dites financières suivent différentes trajectoires selon la chercheuse Eve Anne Bühler.

➤ **La trajectoire de la grande propriété**

Dans ce cas, l'exploitant agricole passe d'une logique d'accumulation du foncier à une logique de concentration et de diversification des capitaux fixes (foncier, machines agricoles, silos, entrepôts, voire même unités de transformation agro-industrielles) et d'intensification de leur utilisation.

Dans le cadre de cette forme d'exploitation, nous pouvons observer deux orientations pour la gestion de l'exploitation : en premier lieu une gestion réalisée par l'exploitant lui-même qui reste très attaché à l'agriculture ainsi qu'au patrimoine que représente son exploitation, ou encore un groupe d'investisseurs ayant racheté la propriété, qui la gère à distance et qui confie l'activité de production à un ingénieur agronome inséré dans les réseaux professionnels locaux et nationaux.

➤ **La trajectoire des producteurs familiaux capitalisés**

Ici, les exploitants familiaux capitalisés continuent à réaliser eux-mêmes les travaux agricoles mais affinent leurs outils de gestion. Le chef d'exploitation se forme aux instruments financiers de commercialisation et de couverture des risques. Il peut posséder plusieurs établissements mais conserve une gestion « en bon père de famille ». Le foyer peut avoir recours à la pluriactivité pour diversifier et stabiliser les revenus. Cette trajectoire semble être l'une des trajectoires qui est parfois suivie en France.

➤ **La trajectoire d'acteurs organisés en réseau**

Cette trajectoire est plutôt orientée vers le profit à court terme. Il s'agit là d'acteurs gravitant autour de la production agricole et qui recherchent un maximum de flexibilité en investissant *a minima* dans du capital fixe, préférant louer les terres et le matériel agricole et déléguant l'intégralité du travail à des prestataires de services. Ces méga-entreprises aux formes juridiques variées adoptent les techniques de gestion les plus innovantes et mettent l'accent sur la maîtrise des actifs et de

l'information ainsi que sur l'innovation technique et la maîtrise des coûts. Elles regroupent des établissements multiples qu'elles louent, achètent et vendent au gré d'une stratégie globale.

Liée au marché des matières premières et de l'agro alimentaire, cette agriculture, aux mains d'acteurs financiers, est très souvent spéculative.

Le pilotage de l'exploitation agricole se raisonne d'un point de vue financier et le raisonnement économique global est abandonné. Ce modèle a donc une vision court-termiste dont l'objectif est une rentabilité immédiate.

En France, les associations d'exploitations, la mise en commun du capital et/ou du travail peut, dans certains cas (pour les groupements d'intérêts économiques par exemple), être un premier pas vers cette agriculture.

3. Conclusion

Ainsi, il n'existe pas un cadre de lecture unique, commun, partagé des modèles agricoles encore moins de l'agriculture familiale. Chaque pays a sa vision, chaque domaine de recherche, chaque organisation agricole, si ce n'est chaque agriculteur.

Les éléments énoncés dans cette première partie vont nous permettre d'élaborer notre propre vision des modèles agricoles. Plus que sur des critères techniques, économiques ou même agronomiques, nous souhaitons construire notre réflexion autour des valeurs qui animent notre syndicat, autour des propositions que nous portons, autour de notre vision de l'agriculture. S'il nous paraît légitime et évident de définir des limites à ne pas dépasser, nous ne souhaitons pas opposer frontalement tel ou tel modèle mais plutôt identifier des complémentarités et des nouveaux outils pour favoriser un développement de l'agriculture centré sur les Hommes et des exploitations définies par le triptyque fondamental de Jeunes Agriculteurs: viables, vivables, transmissibles.

La première partie en quelques mots

L'agriculture demain, quatre défis qu'il faut relever :

- Défi n°1 : Permettre aux jeunes d'accéder au métier d'agriculteur ;
- Défi n°2 : Un revenu rémunérateur et sécurisé pour tous les agriculteurs ;
- Défi n°3 : Répondre aux nouveaux enjeux alimentaires ;
- Défi n°4 : Affirmer la double performance économique et environnementale.

L'agriculture aujourd'hui, des modèles qui cohabitent, avec des formes d'agriculture qui peuvent se regrouper en trois grands pôles :

- Les agricultures précarisées ;
- Les agricultures familiales ou de type familial ;
- Les agricultures de firmes.

Les frontières entre les différents pôles sont souvent diffuses, et dépendent fortement des

contextes économiques, historiques, géographiques, culturels, etc.

Il n'existe pas une définition stricte et partagée de l'agriculture familiale et l'objectif de Jeunes Agriculteurs n'est pas de proposer une définition. Nos travaux et notre démonstration pour identifier les contours d'un modèle agricole qui réponde à nos défis s'appuiera sur des valeurs et des responsabilités, non sur des données strictement technico-économiques ou commerciales.

L'Année internationale de l'agriculture familiale doit servir de support à nos réflexions et de caisse de résonance à nos revendications et propositions.

PARTIE II : LES MODÈLES AGRICOLES VECTEURS DE NOS VALEURS ET DE NOTRE VISION POUR L'AGRICULTURE DE DEMAIN

L'exercice dans cette deuxième partie est de confronter les quatre défis énoncés précédemment avec les valeurs fondatrices de Jeunes Agriculteurs et les différents modèles qui gravitent dans les trois grands pôles agricoles définis dans la première partie.

Pour chaque défi, nous rappellerons les valeurs qui nous animent pour y répondre et nous montrerons en quoi chaque modèle, ou combinaison de modèles est le plus légitime pour concrétiser nos actions, nos projets, notre vision pour l'agriculture de demain. Nous nous attacherons à proposer plusieurs échelles de lecture quand ce sera possible : locale, nationale, supra nationale ou mondiale.

La finalité de cette démarche devra nous conduire à exposer notre propre définition des modèles agricoles d'avenir auxquels nous croyons pour continuer de porter nos valeurs et nos projets.

1. Défi n°1 : Permettre aux jeunes d'accéder au métier d'agriculteur

1.1 Favoriser l'installation des jeunes sur des exploitations viables, vivables et transmissibles

Parce que le maintien et la création de l'emploi, dans les filières et sur tous les territoires, doit être une priorité, l'installation des jeunes en agriculture doit demeurer la stratégie à privilégier pour y répondre. Aussi, sous l'action de Jeunes Agriculteurs, la France a la chance de disposer d'une politique d'installation des jeunes réellement forte ainsi que d'un accompagnement solide avant, pendant et après l'installation.

Le renouvellement des générations en agriculture nécessite d'actionner différents leviers :

- instiller aux jeunes l'envie de devenir agriculteurs ;
- leur proposer des formations en phase avec leurs besoins ;
- leur donner les moyens de s'installer (accès aux crédits et au foncier) et de vivre de leur métier.

1.1.1 La viabilité des exploitations

La question du revenu est capitale. En effet, le préalable à toute installation viable, vivable et transmissible est de pouvoir vivre de ses productions avec des prix rémunérateurs. Ce point sera largement traité dans le défi n°2 consacré au revenu, à son niveau et à sa sécurisation.

Il convient cependant de noter ici qu'un revenu suffisant passe d'abord par des moyens de production adaptés à leur environnement économique, social, et géographique. En cela, nous entendons mettre l'accent sur la mise en place d'outils pour faciliter l'accès à ces moyens de production, en particulier au foncier, et bien sûr, à des solutions de financement qui permettront la mise en place d'une modernisation adaptée au système de production. La vivabilité

La vivabilité c'est bien sûr l'importance pour l'exploitant agricole de ne pas être asservi par son exploitation. Cette notion doit également prendre en compte l'importance pour l'actif exploitant de

conduire son exploitation comme il l'entend et d'être maître de ses décisions. Pour maintenir cette liberté décisionnelle, il est donc indispensable que l'exploitant agricole ne dévie pas vers un statut de salarié agricole (hormis de sa propre société) et reste maître de son outil de production ainsi que de ses choix techniques et économiques.

La vivabilité c'est aussi la nécessité pour l'exploitant de pouvoir bénéficier de temps libre, en dehors de son exploitation : les modes de fonctionnement des cellules familiales agricoles ont largement évolué pendant les dernières décennies. Les conjoints travaillent souvent à l'extérieur, le foyer familial n'est plus toujours situé au siège de l'exploitation. Il convient donc sur ces aspects aussi de proposer aux agriculteurs différents outils d'accompagnement tel que le service de remplacement pour faciliter leur départ en vacances et leurs activités en dehors de l'exploitation

Enfin, la vivabilité, c'est aussi le maintien, voire le développement du lien avec le reste de la société. L'isolement physique ou technologique (communication numérique) doit être surmonté partout en permettant aux agriculteurs de bénéficier des mêmes services (au niveau de la qualité et du prix) que les citoyens.

1.1.2 La transmissibilité

Cette notion fait appel tout d'abord à la capacité qu'a une exploitation à être reprise par la génération future. Plus la taille et les investissements de l'exploitation sont importants ou déconnectés de toute rentabilité et plus le risque de démantèlement ou de rachat par un groupe extérieur est important.

➔ **Jeunes Agriculteurs réaffirme les dangers d'un agrandissement (par actif) déconnecté des besoins de l'exploitation et d'une sur-mécanisation, limitant de fait la possibilité de transmission de l'exploitation agricole et augmentant le risque de reprise par des fonds de pension ou des structures financières.**

La notion de transmissibilité fait aussi écho à quatre points fondamentaux :

- la capacité financière du jeune à reprendre l'exploitation, autrement dit l'accès au crédit,
- la volonté du cédant à identifier un jeune en vue de "passer le flambeau" ou celle des associés restants à accueillir un nouvel associé,
- la nécessité de déconnecter le prix de reprise de la valeur patrimoniale
- enfin, la vigilance et l'attention à porter aux comptes courants associés pour bien préparer l'arrivée d'un jeune.

Dans les quatre cas, des outils adaptés doivent être développés aussi bien pour le jeune que pour le cédant.

1.2 Nos propositions à tous les niveaux pour atteindre nos objectifs

1.2.1 Favoriser l'accès au foncier

Au niveau international, l'accès au foncier est un enjeu majeur pour maintenir et installer des jeunes agriculteurs, le sécuriser en est un autre. La reconnaissance du métier d'agriculteur passe d'abord

par la sécurisation de la base de l'outil de production et par la mise en place, par l'état et les collectivités de dispositifs visant à conserver les terres agricoles pour des agriculteurs actifs.

En France, le statut du fermage, qui sécurise fortement le loueur vis-à-vis du bailleur (Focus 5), et l'outil Safer, qui permet la préemption de terres disponibles au profit des jeunes, sont deux piliers qui répondent en grande partie à ces défis. Pourtant la pression foncière est telle que l'urbanisation d'une part et l'utilisation non agricole des terres arables, les contraintes environnementales et l'agrandissement des exploitations agricoles d'autre part, freinent les dynamiques d'installation.

Dans les pays en développement, les problématiques foncières sont très diverses : le land-grabbing (phénomène d'accaparement des terres par des États ou des entreprises étrangères) est en progression.

Dans certains pays, les gouvernants tendent d'ailleurs à privilégier les investisseurs étrangers en leur permettant d'acquérir des surfaces colossales de terre. Ces acquisitions se font au détriment des populations agricoles en place et détruisent l'agriculture familiale en provoquant une prolétarianisation du métier. En 2008, le chef d'État malgache avait validé un contrat de vente à une entreprise sud-coréenne (Daewoo) de 1 300 000 hectares, ainsi qu'un deuxième contrat à une entreprise indienne (Varun) de 465 000 hectares. Sous la pression, ces contrats n'avaient pas abouti et le pays a sombré dans une crise politique conduisant à la démission du Président (Chouquer 2012¹⁰). Cet exemple illustre deux choses : tout d'abord que ce sont les gouvernants qui permettent ou non aux investisseurs étrangers d'acquérir des terres agricoles, mais également le pouvoir des populations qui peuvent réussir à faire plier les gouvernements lorsqu'elles parviennent à se mobiliser.

La dénonciation et la régulation passent d'abord par le renforcement des capacités d'actions, donc d'organisation des agriculteurs familiaux. Jeunes Agriculteurs propose donc dans un premier temps :

- ➔ **une prise en compte effective des directives volontaires de la FAO en matière de foncier (Focus 4) : ces directives issues d'une négociation internationale ont été approuvées en 2012 par le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA, Focus 11). Ces « directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » énoncent les principes et pratiques pouvant servir de référence aux gouvernements lors de l'élaboration des lois et de l'administration des droits relatifs aux terres, aux pêches et aux forêts.**

Focus 4 : Les directives volontaires de la FAO en matière de foncier

Le but des directives est de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable en améliorant la sécurité d'accès aux terres, aux pêches et aux forêts, et en protégeant les droits de millions de personnes souvent très pauvres.

Elles reposent sur le fait qu'une condition fondamentale de la lutte contre la faim et la pauvreté des populations pauvres et vulnérables est la sécurité d'accès et des droits équitables à la terre et aux autres ressources naturelles.

¹⁰ Gérard Chouquer (2012) « les acquisitions massives de terres dans le monde, bulle foncière ou opportunité de développement ».

Le phénomène de « mainmise sur les terres » (accaparement des terres) est directement visé par les directives. Si les directives reconnaissent que des investissements responsables des secteurs publics et privés sont essentiels pour améliorer la sécurité, elles recommandent également de mettre en place des mécanismes de sauvegarde afin de protéger, d'une part, les droits fonciers des populations locales des risques potentiellement liés aux acquisitions de vastes étendues de terres, et d'autre part, les droits de l'homme, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et l'environnement.

Des modèles d'investissement qui ne comportent pas d'acquisition de terres à vaste échelle existent bel et bien et doivent être encouragés. Les investissements devraient également promouvoir des objectifs stratégiques tels que le renforcement de la sécurité alimentaire locale et sa promotion, l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois, et l'octroi "d'avantages au pays et à son peuple, notamment aux plus pauvres et aux plus vulnérables".

Les directives portent sur un vaste éventail de considérations, notamment:

- la reconnaissance et la protection de droits de tenure¹¹ légitimes, même en présence de systèmes informels ;
- les meilleures pratiques pour l'enregistrement et le transfert des droits de tenure ;
- veiller à ce que les systèmes administratifs de tenure soient accessibles et abordables ;
- la gestion des expropriations et la restitution des terres aux communautés évincées par le passé ;
- les droits des communautés autochtones ;
- garantir la responsabilité et la transparence des investissements dans les terres agricoles ;
- des mécanismes de résolution des conflits liés aux droits fonciers ;
- la gestion de l'empiètement des villes sur les zones rurales.

En France, un certain nombre de ces recommandations peut paraître désuet mais l'urbanisation croissante et l'arrivée de nouveaux investisseurs doit nous inviter à mettre, dès maintenant, des garde-fous pour, d'une part protéger le foncier agricole, et d'autre part faciliter son accès pour les jeunes.

À ce titre la Safer est un des outils indispensables de régulation et de transparence. Aussi, il est essentiel de donner plus de poids à cette structure et de créer une complémentarité entre les pouvoirs publics et la Safer. Jeunes Agriculteurs souhaite la prise en charge des frais de gestion par un fond de mutualisation gouverné par la profession.

Enfin, si le modèle français apparaît à nos yeux avec un certain nombre d'imperfections, notamment dans le foncier détenu par l'Etat ou les collectivités (Guyanne, Mayotte, etc.), il est souvent perçu

¹¹ La tenure est le mode de concession d'une terre, en vertu duquel une personne n'en possède que la jouissance.

comme une référence dans d'autres états membres de l'Union Européenne confrontés à des prix du foncier exorbitants.

Alors que le problème de l'accès au foncier est commun à tous les jeunes agriculteurs européens, il n'existe pas de politique, de dispositif ou d'outil commun en Europe pour le surmonter. Par conséquent nous demandons :

- ➔ **Dans un premier temps, la mise en place d'un groupe de travail au Ceja sur l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs,**
- ➔ **Dans un deuxième temps, le partage de ces propositions avec la Commission européenne en vue de construire une politique européenne de facilitation d'accès au foncier pour les jeunes.**

Des dispositifs d'installation pour les jeunes issus ou non du milieu agricole à l'échelle européenne : le renouvellement des générations doit pouvoir s'appuyer sur toutes ces populations ; par conséquent des dispositifs spécifiques doivent être proposés par le Ceja (aussi bien en terme d'accès au foncier qu'en terme d'accès au crédit).

1.2.2 Favoriser l'accès au crédit

En analysant tout d'abord cette problématique d'accès au crédit à une échelle globale, nous constatons qu'elle est commune à tous les jeunes agriculteurs. Cependant, en fonction des contextes locaux, les outils pour y répondre peuvent être variés :

- ➔ **Nous demandons à ce que chaque pays puisse mettre en place des dispositifs qui, d'une part permettent de faciliter l'accès aux micro-crédits, et d'autre part facilitent aussi l'entrée des agriculteurs dans le circuit financier « conventionnel » ; cela passe aussi par une facilitation de l'accès aux dispositifs assurantiels.**
- ➔ **Nous demandons le développement de nouvelles formes de partenariats publics-privés : aussi bien dans les pays en développement que dans les pays émergents ou développés. Il convient de mettre en ordre de marche les acteurs des filières afin qu'ils s'investissent (et pas forcément qu'ils « investissent » au sens strict du terme) pour favoriser l'accès des jeunes aux moyens de production.**

Si un projet est viable, vivable et transmissible, alors le candidat à l'installation doit pouvoir être soutenu financièrement. Par ailleurs, comme il est rare qu'un jeune dispose de capitaux suffisants au moment de son installation, que ce soit pour l'achat de foncier ou pour accéder aux moyens de production,

- ➔ **Jeunes Agriculteurs demande à ce que le candidat de moins de 40 ans puisse bénéficier de prêts à taux zéro et d'une caution portée par la Région, l'État, les collectivités et encore des partenaires privés, tels que les coopératives (ce dernier point a, pour rappel, été porté dans notre rapport d'orientation 2013) pour rassurer les financeurs.**

Enfin, le projet d'installation doit être anticipé très en amont. Aussi, il convient de donner au candidat les moyens de capitaliser sur un compte, qui lui permettra d'avoir des prêts à taux avantageux au moment de son installation.

En France, cette proposition n'est pas nouvelle et fait écho au rapport d'orientation de 2011 dans lequel Jeunes Agriculteurs proposait la création d'un « livret vert agricole », ne pouvant être contracté que par les actifs du secteur agricole, agroalimentaire et para-agricole et qui pourrait s'ouvrir aussi aux porteurs de projet via un statut à définir. Cette idée a depuis fait son chemin et le compte vert (appellation finalement préférée au terme « livret vert ») devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2014.

1.2.3 Faciliter la transmission des exploitations

Jeunes Agriculteurs souhaite tout d'abord rappeler que le préambule nécessaire à toute transmission d'exploitation est le besoin pour le cédant de disposer d'une retraite agricole lui assurant de vivre dignement.

En effet, dans de nombreux pays, notamment du sud, l'absence ou l'insuffisance de politiques à l'égard des retraités agricoles est le premier frein à la transmission, rendant complexe au sein du noyau familial, les relations entre l'ancienne et la nouvelle génération dans la gestion de l'exploitation.

Du côté du repreneur, l'accès à la formation et l'obtention d'un revenu suffisant sont également deux facteurs clés dans la réussite de la transmission.

Enfin, pour sortir du cadre uniquement familial de la transmission, il est important de mettre en place ou perfectionner des outils permettant d'identifier les exploitations à reprendre et de mettre en relation cédants et repreneurs, mais également des outils permettant d'accompagner le cédant dans sa démarche de transmission.

En France, la mise en place d'un tel dispositif d'accompagnement permettrait de mieux coordonner les outils déjà existants tels que la Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA) et le Répertoire Départ-Installation (RDI). Ce dernier permet à la fois d'identifier les exploitations disponibles et de mettre en relation les cédants et les repreneurs. La mise en relation anticipée des cédants et repreneurs à travers le RDI, tenu par les chambres d'agriculture fonctionne difficilement lorsque les partenaires locaux ne sont pas mobilisés. Dans notre rapport d'orientation précédent (2013), Jeunes Agriculteurs avait insisté pour que les coopératives ainsi que les autres acteurs des filières repèrent les futurs cédants et les incitent à alimenter le RDI, à ne pas dégrader l'outil de production et à anticiper la transmission.

Jeunes Agriculteurs demande une revalorisation effective des retraites agricoles pour faciliter le départ des cédants, et invite les autres pays, d'Europe ou d'ailleurs, à développer des outils de repérage comme cela se fait en France, bien que ceux-ci soient encore perfectibles.

1.2.4 Former et accompagner les jeunes

La formation des jeunes est un des piliers du renouvellement des générations. Si en France et en Europe l'accès à l'éducation et à la formation semble aujourd'hui acquis, il n'en est pas de même partout. Aussi, il nous semble important de rappeler la nécessité pour tous (hommes et femmes) et dans tous les pays de pouvoir accéder et bénéficier d'une formation générale de qualité.

Sur la formation au métier, un enseignement agricole de qualité est le garant d'une agriculture de qualité et d'une reconnaissance du métier,

- ➔ **Jeunes Agriculteurs insiste sur la nécessité que chaque jeune désireux d'apprendre le métier d'agriculteur, de quelque pays qu'il soit, puisse accéder à un enseignement agricole. Nous demandons que des diplômes agricoles existent et soient reconnus sur tous les continents. L'enseignement agricole doit être une priorité dans toute politique agricole.**
- ➔ **Au niveau français, un renforcement de la formation agricole est nécessaire. Jeunes Agriculteurs demande à ce que la gestion globale réelle de l'exploitation soit prise en compte dans les enseignements, notamment les aspects techniques, économiques, réglementaires et environnementaux. Par ailleurs, Jeunes Agriculteurs se félicite de la possibilité désormais donnée aux enseignants de pouvoir faire des stages dans les exploitations agricoles. Les rendre obligatoire doit être la prochaine étape.**

Au niveau français, la formation agricole est une filière de qualité sur laquelle il convient de plus communiquer.

- ➔ **Jeunes Agriculteurs souhaite que l'enseignement agricole soit mieux valorisé et porté à connaissance des circuits plus classiques d'enseignement.**

Cette promotion ne doit pas se cantonner, comme elle le fait actuellement, aux zones rurales mais également se porter dans les villes, car c'est ainsi que nous parviendrons à accroître le nombre de candidats à l'installation.

Pendant longtemps la filière agricole a été considérée par les citoyens comme réservée au milieu agricole et non pas comme une voie que chaque élève pouvait choisir par vocation. Cette vision démodée de la filière agricole doit continuer à évoluer et les conseillers d'orientation doivent être mieux formés afin de mieux communiquer sur les métiers de l'agriculture !

Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance du métier, les approches expérimentales doivent être privilégiées. Ces dispositifs constituent un premier atout dans le cheminement de l'installation. C'est pourquoi, leur évaluation ne doit en aucune manière se baser sur le taux de réussite (c.-à-d. le nombre de personnes qui concrétisent leur projet d'installation) car ces formations ont justement comme mission de faire prendre conscience également de la profondeur du métier et donc de s'assurer que seules les personnes ayant des motivations solides persévèrent.

- ➔ **Jeunes Agriculteurs souhaite donc la mise à disposition pour tous les porteurs de projet d'espaces tests qu'il convient d'intégrer dans le PPP ainsi que d'autres formations spécifiques, également reconnues dans le cadre PPP, qui intègrent des phases de mise en situation au travers de stages et de visites d'exploitations de différents types. L'ensemble de ces formations agricoles permettra donc de faire connaître aux porteurs de projet l'environnement agricole en mettant notamment l'accent sur le projet de vie.**

Enfin, la France révisé régulièrement ses référentiels de formation. Une prochaine révision est d'ailleurs programmée pour 2015 afin d'intégrer les préoccupations d'agroécologie. Il est important que Jeunes Agriculteurs soit bien présent dans ces instances de révision à tous les échelons pour veiller à la prise en considération des besoins initiaux des jeunes et rappeler aux services de l'État la réalité du terrain.

1.3 Quelles exploitations pour répondre à l'enjeu du RGA ?

Nous venons de le voir, faciliter l'entrée de jeunes dans le métier d'agriculteur repose sur un triptyque : viabilité, vivabilité et transmissibilité des exploitations. Quels modèles agricoles permettent de « respecter » ce triptyque ? Et donc quels modèles agricoles sont pour nous les garants d'un maintien et d'un développement d'une politique d'installation des jeunes efficace ?

1.3.1 Combiner les modèles pour innover dans le portage du foncier

Concernant l'accès au foncier agricole et malgré la diversité des contextes nationaux en termes de lois foncières, nous pensons que des principes communs existent. Les obstacles à l'accès au foncier sont de plusieurs ordres : financier mais aussi culturel, le foncier ayant une valeur marchande mais aussi patrimoniale.

Le foncier agricole est aussi largement menacé par l'artificialisation des terres, et la multiplication des mesures de compensation environnementale. Il faut alors pouvoir donner les moyens aux jeunes d'accéder à ce support de production.

Dans le cas des agricultures précaires, le foncier est très souvent insuffisant, de mauvaise qualité, voire totalement absent. Ces insuffisances contribuent à faire de ces agriculteurs, des « agriculteurs sans agriculture », et en cela nous estimons que les agricultures précaires et de subsistance, ne peuvent pas être considérées comme des modèles viables.

Cependant,

- ➔ **nous devons faire en sorte que se déploient des dispositifs pour guider ces agricultures vers des modèles viables, vivables et transmissibles.**

Il ne suffit pas de le décréter, et dans certains Etats, c'est leur logique qu'il conviendra d'inverser : favoriser le développement d'une agriculture financiarisée privée ou étatique, en faisant fi des agriculteurs qui occupent déjà le territoire conduit à une précarisation de ces agriculteurs. En ce sens nous déclarons :

- ➔ **Que le développement des agricultures de firme financiarisées, étatiques ou privées, est un obstacle au développement d'exploitations viables, vivables et transmissibles.**

Le caractère patrimonial du foncier agricole dans le cadre d'une exploitation familiale peut conduire à des difficultés dans la transmission de celui-ci vers un jeune, encore plus quand il s'agit d'un tiers.

- ➔ **À ce titre, il est important de pouvoir dissocier le patrimoine de l'outil de production en tant que tel. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) devra répondre à cette demande pour la France.**

En ce qui concerne le prix du foncier, la France, par rapport à ses voisins européens fait plutôt partie des pays les plus « attractifs » avec un prix peu élevé, résultant d'un statut du fermage qui continue de faire ses preuves. Qui plus est, la SAFER doit pouvoir bénéficier d'une dissociation du bâti et du non-bâti préempté notamment pour que l'acquéreur ne supporte pas le prix du bâti, ceci afin de faciliter l'installation et la pérennisation d'exploitations économiquement viables, mais aussi en réponse à certains schémas de contournement actuels.

- ➔ **Le statut du fermage (Focus 5) ou des dispositifs qui s’y apparentent doivent inspirer les politiques d’accès au foncier dans d’autres pays, en particulier dans l’Union Européenne où les contextes se rapprochent du contexte français.**
- ➔ **Le contrôle des structures (Focus 6) en France permet d’encadrer l’agrandissement et ainsi de favoriser l’installation. Sans copier ce système, il nous semble opportun que chaque État puisse mettre en place des outils qui vont dans ce sens. Cependant le contrôle des structures a atteint certaines limites et ne remplit plus ses missions. Il faudra veiller à une redéfinition de son rôle lors de sa refonte régionale et prioriser réellement l’installation des jeunes actifs en traitant les problèmes de reprise des biens de famille, de pré-installation, de l’installation d’un conjoint, et de tout ce qui constitue un agrandissement déguisé.**

Focus 5 : Le statut du fermage¹²

Le statut du fermage est le corps de règles qui encadre les droits et obligations du bailleur (propriétaire) et du preneur (locataire), parties à un bail rural. L’article L 411-1 du code rural dispose que toute "mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue d'exploiter" est soumise au statut du fermage».

Qu’il soit verbal ou écrit, le bail est automatiquement soumis au statut du fermage lorsque la superficie des terres louées est au moins égale à 1 hectare (en Loir-et-Cher) (ou 50 ares en présence de plusieurs propriétaires).

Le loyer (fermage) n’est pas libre. Il doit s’inscrire dans la fourchette prévue par arrêté préfectoral (articles 3 et 4 de l’arrêté du 28 septembre 1998 pour les terres et bâtiments d’exploitation). Il est ensuite indexé tous les ans en fonction des indices départementaux ou du cours des denrées (voir l’article consacré à l’actualisation des fermages de l’année en cours).

La durée initiale du bail agricole est de 9 ans. À défaut de congé délivré par le preneur ou par le propriétaire dans les délais légaux, le bail se renouvelle par tacite reconduction pour une nouvelle période de neuf années. Il se renouvelle dans les mêmes conditions, sauf à ce que les parties souhaitent y apporter des modifications

Focus 6 : Le contrôle des structures¹³

Le contrôle des structures des exploitations agricoles s’applique à la mise en valeur des terres agricoles ou des ateliers de production hors sol au sein d’une exploitation agricole, quels que soient la forme ou le mode d’organisation juridique de celle-ci, et le titre en vertu duquel la mise en valeur est assurée.

Est qualifié d’exploitation agricole, au sens du présent chapitre, l’ensemble des unités de production mises en valeur directement ou indirectement par la même personne, quels qu’en soient le statut,

¹² Définition issue du site de la Chambre d’Agriculture du Loir et Cher : www.loir-et-cher.chambagri.fr/la-vie-de-lexploitation-nouvelle-formule/conseil-juridique/les-grands-principes-du-statut-du-fermage.html

¹³ Article L331-1 du Code rural et de la pêche maritime

la forme ou le mode d'organisation juridique.

L'objectif prioritaire du contrôle des structures est de favoriser l'installation d'agriculteurs, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive. En outre, il vise :

- soit à empêcher le démembrement d'exploitations agricoles viables pouvant permettre l'installation d'un ou plusieurs agriculteurs,
- soit à favoriser l'agrandissement des exploitations agricoles dont les dimensions, les références de production ou les droits à aide sont insuffisants au regard des critères arrêtés dans le schéma directeur départemental des structures,
- soit à permettre l'installation ou conforter l'exploitation d'agriculteurs pluriactifs partout où l'évolution démographique et les perspectives économiques le justifient.

Par ailleurs, beaucoup de pays ont conservé la tradition de la culture orale lorsqu'il s'agit d'élaborer des baux. C'est le cas par exemple des États-Unis. Cette culture orale, souvent associée à des baux de très court terme (1 an la plupart du temps) n'est pas sécurisante pour le porteur de projet concerné. Aussi, dans un souci de mieux protéger l'exploitant agricole et de lui permettre d'avoir une meilleure visibilité sur les projets qu'il souhaite mener sur son exploitation,

→ Jeunes Agriculteurs souhaite que les Etats incitent les bailleurs à abandonner progressivement cette culture orale et à mettre en place des contrats écrits pour mieux protéger les exploitants.

Cependant une autre problématique est observée en France. En effet, de peur de ne pas être payé, certains propriétaires sont réticents et hésitent à louer leurs terres à de jeunes installés. La création d'une assurance fermage accessible à tous les jeunes qui en ont besoin réduirait ces réticences et faciliterait la conclusion de baux.

Nous devons aussi réfléchir, à partir des modèles en place, à une combinaison de différents dispositifs qui d'un côté sont plus proches d'une agriculture de firme, et de l'autre d'une agriculture familiale ou patrimoniale : le portage de foncier par exemple par une entité extérieure telle qu'un fonds d'investissement dans l'esprit de LABELIANCE INVEST en France (Focus 7) ; ou par des acteurs d'une filière ou d'un territoire (collectivités, coopératives, etc.). L'attribution de ce foncier doit être soumise à une instance professionnelle de type SAFER. La détention du foncier par une autre entité que l'agriculteur s'apparente à une agriculture déjà « financiarisée » pourtant, ces dispositifs permettent l'installation de jeunes agriculteurs, à condition qu'ils restent maîtres de leurs décisions. C'est en ce sens qu'une combinaison de modèles peut aujourd'hui répondre à nos attentes.

1.3.2 Les formes sociétaires et innovantes au carrefour des modèles agricoles

L'exploitation « type » des années 60 en France n'est plus d'actualité. Les formes sociétaires ont évolué et permettent aujourd'hui aux agriculteurs d'avoir une meilleure qualité de vie, tout en favorisant les échanges au sein d'une exploitation pour en partager la stratégie et permettant aussi les installations progressives.

Cependant, Jeunes Agriculteurs souhaite aujourd'hui tirer la sonnette d'alarme : les formes sociétaires doivent se mettre au service des Hommes et de leurs projets. Il convient de maintenir des

garde-fous pour éviter un glissement vers des formes sociétaires de plus en plus opaques, terreau d'un agro-business où le chef exploitant n'est plus qu'un exécutant. En France, nous en sommes encore loin. C'est particulièrement le cas dans les pays d'Europe centrale ou orientale, les mégastuctures héritées de la période communiste tendent à mettre au second plan la question de l'actif agricole.

- **Nous réaffirmons la pertinence de la diversité des formes sociétaires pour accéder au métier d'agriculteur : l'exploitation familiale, patrimoniale individuelle n'est pas la seule réponse à une agriculture qui se renouvelle.**

Cette diversité de formes sociétaires implique cependant aujourd'hui une grande disparité de traitements en termes de transparence des associés exploitants. Les Gaec sont, à ce jour, les seules formes sociétaires qui permettent la transparence, même si certaines problématiques restent encore à corriger, notamment pour obtenir la transparence de tous les actifs associés (la Loi d'Avenir en préparation devrait enfin permettre cette reconnaissance).. De plus, nous souhaitons que les choses évoluent pour arriver, *in fine*, à une reconnaissance de tous les « vrais » actifs exploitants quelles que soient les formes sociétaires dans lesquelles ils exercent leur métier. À ce titre nous demandons :

- **la mise en place d'un statut strict de l'agriculteur pour que soit reconnu comme tel celui qui a la responsabilité de son exploitation (non subordonné), qui participe aux travaux de l'exploitation, qui dégage un revenu suffisant, qui est formé (ou en cours de validation des acquis d'expérience) et qui n'a pas atteint l'âge de l'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein ;**
- **L'activation en France du registre de l'agriculture (ou répertoire), de manière gratuite, qui permette de recenser clairement les agriculteurs actifs (les retraités que ce soit du régime agricole ou d'autres régimes en sont donc exclus) qu'ils soient en société ou non et d'en faire un outil pour identifier les bénéficiaires des aides publiques. Dans un objectif de transparence nous souhaitons aussi que soient référencés les bénéficiaires non actifs agricole (associations, collectivités...) des différentes aides publiques et notamment de la PAC.**

À plus court terme et en attendant la mise en place effective du registre ou d'un répertoire, la transparence des actifs au sein des Gaec est le seul modèle qui permette actuellement de reconnaître la contribution apportée par chacun sur une exploitation agricole. Dans ce contexte intermédiaire, nous demandons que cette transparence puisse être facilement acquise par les autres types de sociétés en facilitant leur passage en Gaec.

Focus 7 : Un système de portage innovant : le cas de LABELIANCE INVEST

Labeliance invest doit être vu comme une expérimentation qui doit faire ses preuves. Il convient désormais d'encourager les autres filières à employer cet outil en veillant notamment à ce qu'elles partent du même GUFA. LABELIANCE AGRI est un outil issu de la collaboration entre la Fédération nationale ovine (FNO) et une société spécialiste des solutions de financement sur fonds propres : LABELIANCE INVEST. L'objectif de cet outil est d'apporter des fonds propres aux projets d'installation ou de développement d'éleveurs ovins en complément des solutions classiques. Cet outil fait appel à trois acteurs :

- l'agriculteur
- le fond d'investissement : LABELIANCE AGRI
- une structure professionnelle « ovine » : le Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles (GUFA) dont les missions sont la sélection des projets, la coordination du suivi technique des exploitations et la gestion d'un mécanisme de mutualisation des risques.

LABELIANCE AGRI a défini cinq priorités stratégiques :

- proposer une solution de fonds propres dédiée aux exploitants agricoles en première installation ou en développement
- garantir l'indépendance des choix de stratégie de production en organisant l'accès à la propriété de l'outil de travail et au foncier
- préserver la diversité et la richesse de la filière de production
- optimiser le rendement des productions traditionnelles de l'exploitation et rechercher des diversifications complémentaires aux activités agricoles : méthanisation, solaire, éolien, etc.
- organiser la répartition de la création de valeur au bénéfice des exploitants agricoles

Cinq conditions de mise en œuvre :

- maintien du régime d'imposition des bénéfices agricoles dispositions « JA » et des régimes spéciaux : DPI, DPA, etc.
- accompagnement, par une structure de suivi émanant de la filière ovine, encadré par une convention de partenariat tripartite : exploitant agricole / structure professionnelle / fonds
- mutualisation des risques par l'intermédiaire de la structure d'accompagnement professionnelle dédiée
- offre d'un produit d'épargne compétitif par rapport aux offres concurrentes en valorisant les atouts des filières agricoles et en optimisant les avantages fiscaux accessibles
- respect des législations et réglementations en vigueur

Le fonctionnement, d'une durée de 8 à 10 ans, s'effectue à travers deux volets :

- un apport de fonds propres pour l'acquisition du capital d'exploitation : il s'agit d'une prise de participation minoritaire au capital de la société agricole
- un portage temporaire du foncier par Labeliance Agri avec création de valeur ajoutée par la construction d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques

Le financement de ces actifs stratégiques repose sur une convention tripartite entre un exploitant agricole, LABELIANCE AGRI et le GUFA, complétée par un pacte d'associés.

2. Défi n°2 : Un revenu décent et sécurisé pour tous les agriculteurs

2.1 La viabilité des exploitations : pas de paysans sans revenu

La notion de viabilité fait référence à la capacité qu'a l'exploitant à dégager un revenu suffisant pour vivre. Cette capacité à dégager un revenu repose sur sa capacité à le construire, ce qui se traduit pour Jeunes Agriculteurs par plusieurs fondamentaux :

- la mise en place de logiques partenariales dans les filières via le regroupement de l'offre et la contractualisation ;
- le renforcement de l'outil coopératif par une meilleure gouvernance (voir rapport 2013) et une stratégie qui mise sur ses adhérents ;
- le développement de circuits alternatifs de distribution¹⁴ qui créent des synergies entre filières longues et filières courtes ;
- la capacité d'innovation des agriculteurs sur le territoire en matière de système de production et de commercialisation ;
- une action concertée des acteurs des filières et des pouvoirs publics sur les marchés : régulation des volumes, anticipation et gestion des crises. Nous acceptons le marché mais les politiques agricoles et les acteurs des filières doivent assurer la stabilité du revenu des agriculteurs.

Par ailleurs, il convient également de garder en mémoire un autre critère fondamental dans la construction du revenu qui est la maîtrise et l'optimisation des charges.

2.2 Nos propositions d'organiser les filières pour construire et sécuriser le revenu des agriculteurs

2.2.1 Un problème récurrent : les relations avec la grande distribution

Au niveau aval des filières, les pays qui ont fait le choix de laisser l'aspect distribution des produits agricoles à des grands groupes concentrés se retrouvent désormais dans une impasse. En France par exemple, même s'il existe des réussites en matière de contractualisation avec les GMS nous constatons régulièrement, au niveau national, l'échec des négociations avec la grande distribution et surtout la difficulté voire l'incapacité des producteurs à s'organiser pour pouvoir bénéficier de prix rémunérateurs.

➔ **Jeunes Agriculteurs rappelle tout d'abord la nécessité pour tous les producteurs de s'organiser afin d'être en position de force lors des négociations. Pour pousser à ces organisations de producteurs, les aides agricoles doivent être plus incitatives avec une majoration lorsque l'agriculteur appartient à une OP, que celle-ci soit commerciale (avec transfert de propriété) ou non commerciale dans un premier temps puis en ciblant davantage sur les OP avec transfert de propriété dans un deuxième temps.**

Au niveau de la grande distribution, différents dispositifs doivent être mis en place pour permettre une meilleure transparence de ces organisations :

¹⁴ Il s'agit de circuits différents des circuits courts mais également des circuits longs aboutissant à la vente de la production en GMS et qui ont vocation à assurer le retour de la valeur ajoutée aux producteurs.

- Jeunes Agriculteurs exige une réelle politique d'encadrement des prix et des marges et demande à la grande distribution de faire preuve de plus de transparence quant aux données qu'elle fournit à l'Observatoire des prix et des marges. Ce type de politique doit être portée par chaque pays ou grand ensemble régional. Les pouvoirs publics doivent se donner les moyens de garantir la transparence des données quelque soit l'échelon concerné. Aux opérateurs économiques de se saisir des données de l'observatoire des prix et des marges et de sanctionner qui de droit.
- Jeunes Agriculteurs souhaite également une plus grande transparence des marchés, notamment dans les transactions financières ;
- Enfin, Jeunes Agriculteurs demande aux puissances publiques de donner la possibilité à la profession agricole d'avoir un rapport équilibré avec la distribution, en favorisant notamment l'organisation des producteurs pour regrouper leur offre et ainsi gagner en pouvoir de négociation. Il apparaît également nécessaire de revoir la LME (loi de modernisation de l'économie) pour pouvoir répercuter les augmentations de charges de productions sur le prix de vente.

2.2.2 Assurer le revenu par la contractualisation

Un contrat est un engagement volontaire, formel ou informel, entre plusieurs parties et reconnu par le droit (par exemple : contrat de travail, contrat d'assurance...). Il définit les biens et services fournis par une partie et les rémunérations ou compensations de l'autre partie. Il permet ainsi une réelle visibilité aux signataires, qu'ils soient producteurs, transformateurs, distributeurs ou consommateurs.

Dans son rapport d'orientation 2011 JA rappelle les fondamentaux et les atouts de la contractualisation en insistant sur le caractère collectif qu'elle doit revêtir.

« La contractualisation collective, en instaurant obligatoirement un lien entre le prix et les coûts de production, permet de garantir une marge stable, rémunératrice pour le producteur et un prix stable et acceptable pour le transformateur. Dans un contexte de forte volatilité, la contractualisation implique, par principe, d'accepter l'idée de ne pas pouvoir bénéficier de la totalité d'une hausse des cours en cas de marchés haussiers, tout en bénéficiant d'une garantie de prix à la hauteur de ses coûts de production, sans oublier la rémunération du travail, en cas de marchés baissiers. »

- Jeunes Agriculteurs réaffirme, qu'en complément de le regroupement de l'offre par les organisations de producteurs, une large politique de contractualisation négociée dans un cadre collectif permet aux producteurs une réelle visibilité sur leurs revenus.

2.2.3 Des systèmes de distribution aux mains des agriculteurs

- Jeunes Agriculteurs revendique la nécessité de créer un système indépendant et alternatif de distribution géré par les agriculteurs, dans lequel l'ensemble des organisations agricoles aurait sa place.

Ce système indépendant permettrait de garantir un prix de revient minimum à l'ensemble des producteurs. Par ailleurs, un tel système, s'il est assez important au niveau économique, permettrait de peser face à la grande distribution et de la ramener autour de projets plus collectifs. C'est tout le sens du projet Agri'Distrib porté par la mandature Jeunes Agriculteurs 2012-2014.

Ce projet de distribution alternatif implique de former les agriculteurs différemment : il faut accepter le fait que les agriculteurs doivent et devront (car le phénomène va s'accroître dans les années à venir) de plus en plus développer des compétences commerciales dans une démarche collective

- ➔ **Jeunes Agriculteurs insiste pour que la formation agricole mette l'accent sur l'aspect commercial, un aspect prépondérant du métier d'agriculteur qui a tendance à être délaissé. Ce module devra apprendre aux agriculteurs à davantage construire leur prix de revient et à avoir des produits en phase avec les attentes du consommateur.**

2.2.4 Vers un nouvel acte de coopération décisif pour nos territoires

Le rapport d'orientation JA 2013 a permis d'engager avec les coopératives un véritable travail de fond pour « revisiter le fonctionnement de nos outils et renouer avec le projet coopératif. » À travers des propositions visant à repenser la gouvernance des coopératives, à les engager dans les dispositifs d'accompagnement de l'installation, le rapport d'orientation 2013 a remis en avant la nécessité absolue de reprendre possession de nos outils collectifs et de nous y investir. En ce sens, il rejoignait des travaux déjà entamés dans le rapport d'orientation de 2008 qui a largement mis en avant la nécessité du regroupement de l'offre et des démarches collectives pour aller « chercher » la valeur ajoutée.

2.2.5 L'intégration : un moyen de diversifier son revenu ?

Quand elles ne se construisent pas dans un cadre coopératif, les filières en intégration sont une illustration concrète d'une perte de gouvernance de l'agriculteur sur l'atelier concerné (même si c'est à lui que revient le choix de s'engager dans une filière d'intégration). C'est l'entreprise avec qui il a signé un contrat d'intégration qui assure l'approvisionnement (intrants, alimentation, etc.), la récolte ou le ramassage. Plusieurs degrés d'intégration existent et offrent souvent une garantie de revenu : les contrats d'intégration se réfèrent à un certain nombre d'indicateurs sur lesquels est indexé le prix payé au producteur. Cependant ce système rend fort dépendant l'agriculteur de l'entreprise avec laquelle il est en contrat. La faillite du groupe Dour en 2012 illustre à quel point le système peut être fragile et mettre en danger les agriculteurs. Nous affirmons par conséquent, dans le cadre du rapport que :

- ➔ **La création d'un atelier d'intégration peut être un moyen pour diversifier son revenu et améliorer la viabilité de l'exploitation mais que faire reposer sa stratégie d'exploitation uniquement sur des filières d'intégration peut s'avérer risqué pour sa pérennité et sa transmission, et remettre en cause significativement l'indépendance du chef d'exploitation.**

Aussi:

- ➔ **les regroupements de producteurs apparaissent comme un outil indispensable pour construire une démarche d'intégration avec une entreprise : c'est par l'organisation**

collective que nous pourrions sécuriser davantage les producteurs face à leurs acheteurs, grâce à sa capacité de négociation aussi bien sur les termes du contrat que sur la stratégie à co-construire.

2.3 Quels modèles d'exploitations sont les plus à même de permettre aux agriculteurs de construire leur revenu ?

2.3.1 Des agricultures qu'il faut sortir de la précarité

La notion de viabilité questionne fortement sur la pérennité des agricultures de subsistance. Ces agricultures, que nous avons présentées dans la première partie, sont en effet des agricultures précaires, de taille extrêmement réduite, avec des exploitants souvent peu ou pas formés et très peu d'outillage. Ces exploitations ou ces modèles ne permettent pas aux agriculteurs de gagner décemment leur vie.

Il est important de tout faire pour que ces exploitations parviennent à dégager un revenu suffisant pour assurer leur sécurisation financière et en faire des systèmes agricoles à part entière au sein desquels l'exploitant pourra tirer un revenu lui permettant de vivre dignement en limitant le recours à des revenus extérieurs. Afin de limiter la précarité des pays en voie de développement et des pays émergents, il est primordial que ces pays tendent vers une auto-suffisance alimentaire et vers un développement de leur agriculture familiale.

L'agriculture de subsistance ne doit être qu'une phase de transition pour tendre vers un système plus viable en termes économiques.

2.3.2 L'organisation collective pour faire face à la mondialisation

On l'a vu, les exploitations financiarisées peuvent apparaître comme une solution radicale pour affronter la globalisation des échanges mais elles nient la plupart du temps l'humain et, en cherchant la rentabilité à court terme, font peser une menace sur la durabilité des activités économiques des territoires.

Les coopératives, les organisations de producteurs doivent être le bras armé des agriculteurs. Elles ont été construites par et pour des agriculteurs familiaux et doivent continuer de l'être. Les coopératives sont le prolongement des exploitations agricoles.

Le choix de l'organisation collective, c'est le choix des femmes et des hommes qui travaillent sur les exploitations et qui mettent leur force en commun pour dégager un revenu.

Ce sont bien les modèles d'exploitations de type familial qui permettent une telle organisation.

3. Défi n°3 : Répondre aux enjeux alimentaires de demain

3.1 Quantité, qualité, diversité et accessibilité de l'alimentation

Les agriculteurs sont d'abord des producteurs de biens alimentaires. Aujourd'hui, à l'échelle de la planète la quantité d'aliments produite est suffisante pour l'ensemble de la population. Pourtant le nombre de personnes souffrant de la faim a atteint 1,023 milliard en 2009 suite à la crise alimentaire

(FAOSTAT). Encore plus alarmant, sur ce milliard de mal nourris, 70% sont des ruraux : paysans, ouvriers agricoles ou encore paysans sans terre.

Cette malnutrition concerne tous les continents. À titre d'exemple, en Europe, le Programme européen d'Aide aux plus démunis (PEAD) bénéficiait à 13 millions de personnes en 2011 (FranceAgrimer¹⁵).

Dans beaucoup de pays en voie de développement, la préoccupation majeure des populations reste d'abord l'accès à l'alimentation. Il est important de rappeler que, dans ces pays, la réduction des pertes alimentaires post récoltes¹⁶ constitue également un véritable enjeu¹⁷. Dans les pays développés, les préoccupations se concentrent sur des aspects sanitaires ou qualitatifs : augmentation de la consommation de produits Bio, exigences de plus en plus importantes sur la traçabilité, etc. Pourtant, la majorité des consommateurs, selon l'INRA¹⁸, se désintéresse de son alimentation.

Jeunes Agriculteurs plaide en faveur d'un rapprochement entre citoyens/consommateurs et agriculteurs, mais pas seulement « l'élite » des consommateurs, avec TOUS les consommateurs. Et comme, depuis 2007, la population mondiale vit majoritairement dans les villes (UN-Habitat 2006), il semble important pour Jeunes Agriculteurs de :

- ➔ **construire des politiques alimentaires cohérentes entre villes et zones rurales qui prennent en compte toutes les catégories de populations. Il s'agit de trouver des synergies entre politiques sociales, économiques et agricoles. À ce titre, l'agriculture en zone périurbaine doit pouvoir bénéficier de programmes de soutiens et d'accompagnement dédiés.**
- ➔ **Lutter contre l'énorme gaspillage des produits alimentaires tout au long de la chaîne, par exemple en incitant le gouvernement à modifier les règles d'information du consommateur de manière à s'aligner strictement sur la législation européenne, en supprimant notamment la mention de "date Limite d'Utilisation Optimale".**

Par ailleurs, la prise en compte des populations démunies notamment dans les politiques agricoles est une nécessité. C'est aussi pour cette raison que Jeunes Agriculteurs s'est engagé dans Solaal (Focus 8).

¹⁵ www.franceagrimer.fr/Aides/Programmes-sociaux/Programme-europeen-d-aide-aux-plus-demunis-PEAD

¹⁶ Les pertes alimentaires post-récolte se définissent comme les produits agricoles perdus à n'importe quelle étape du processus qui va de la récolte à la commercialisation en passant par le séchage, le stockage, la transformation, l'emballage et le transport.

¹⁷ FAO (2002) Agriculture, alimentation et nutrition en Afrique : www.fao.org/docrep/008/w0078f/w0078f00.htm#Contents

¹⁸ Pour une alimentation durable - Réflexion stratégique DuALine Catherine Esnouf, Marie Russel, Nicolas Bricas Ed. Quae 2011

Focus 8 : Solaal

Face à l'augmentation du nombre de Français vivant en dessous du seuil de pauvreté, aux besoins croissants des associations caritatives ainsi qu'à la baisse du soutien communautaire, la profession agricole et ses filières créent, en mai 2013, une association de dons de produits agricoles et alimentaires à destination des plus démunis en France : Solaal, SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires. Un audit complet de la chaîne des dons alimentaires a été réalisé au moyen d'interviews d'une centaine d'acteurs, ce qui a permis de recenser les freins, blocages ou manques et de définir ainsi le rôle de l'association, en complément des actions existantes.

Solaal travaille en étroite relation avec les donateurs et les associations caritatives françaises existantes. Elle a pour objectifs de :

- mobiliser plus encore la générosité des producteurs ;
- renforcer l'engagement des acteurs ;
- faciliter l'organisation des dons sur les plans national et local ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- veiller à l'équilibre nutritionnel des bénéficiaires.

Les premières actions en 2013 visent à :

- sensibiliser et informer sur les types de dons (en nature, logistique, notamment) ;
- obtenir l'avantage fiscal prévu par la loi pour les agriculteurs, qui ne peuvent en bénéficier dès lors que les produits donnés sont transformés ;
- pérenniser les dons de lait, menacés par la suppression de la taxe fiscale affectée et la fin des quotas ;
- mettre en relation tous les acteurs locaux (donateurs, associations caritatives et collectivités territoriales) pour créer des partenariats ;
- veiller au bon acheminement des produits car la prise en charge de la logistique est le maillon faible de la chaîne du don alimentaire ;

3.2 Des biens alimentaires « à visage humain »

Nous l'avons déjà dit, certains États ont fait le choix d'une agriculture à capitaux privés ou étatiques. Jusqu'en 1990, l'URSS avait axé sa production de biens alimentaires sur des exploitations étatiques collectivistes.

L'Union européenne ou les États-Unis, ou même le Vietnam à partir du début des années 80, ont misé d'abord sur des exploitations familiales. Les objectifs vis-à-vis des consommateurs sont les mêmes : subvenir à leurs besoins.

Les exploitations très financiarisées ont tendance à « déshumaniser » l'agriculture et donc à déshumaniser l'alimentation ou à la banaliser. On l'a vu, celles-ci n'ont pas les mêmes logiques territoriales en recherchant la rentabilité à court terme, et, on le sait, le gigantisme de certaines d'entre elles rebute le consommateur et détériore l'image de l'agriculture.

Pour JA, un modèle alimentaire ne peut pas reposer sur de tels modèles. Il nous semble à ce titre que les exploitations dont les chefs exploitants détiennent une responsabilité pleine et entière sont celles qui répondent le mieux aux attentes des consommateurs.

- ➔ **Les exploitations de type familial, ancrées dans leur territoire, sont par essence garantes de sa préservation en termes environnemental mais aussi social.**

Ces exploitations peuvent être la base de projets alimentaires territoriaux qui doivent associer les outils économiques comme les coopératives mais aussi les collectivités.

Le principe de coopération entre acteurs de différents secteurs a déjà été défendu dans le rapport 2013 et doit se concrétiser aujourd'hui.

C'est par ces synergies entre politiques et entre acteurs qu'on arrivera à faire sortir de la précarité bon nombre d'agriculteurs du monde entier qui sont aujourd'hui déconsidérés.

4. Défi n°4 : Affirmer la double performance économique et environnementale

Comme l'a montré la première partie de ce rapport, l'environnement et les réflexions autour du développement durable sont au cœur de tous les débats publics et politiques, que ce soit à l'échelle internationale, européenne ou nationale.

4.1 Remettre l'agronomie au cœur de l'agriculture

Jeunes Agriculteurs est clairement conscient que l'agriculture doit appréhender l'ensemble de ces enjeux environnementaux, mais face au défi alimentaire que nous avons vu précédemment, cette prise en compte ne doit se faire ni au détriment de l'aspect production, ni de la compétitivité des exploitations. Actuellement, et dans quelques pays développés, l'environnement passe malheureusement principalement par une approche normative et réglementaire, voire punitive. En Europe, la Directive Nitrates illustre bien ce phénomène. JA demande aussi que les efforts fait par la profession soient reconnus..

- ➔ **Aussi, pour avoir une prise en compte équilibrée de l'environnement et de la productivité, Jeunes Agriculteurs défend une approche agronomique des systèmes de productions.**

Au niveau français, la notion d'agronomie est pleinement reprise dans le concept d'agroécologie en vogue actuellement.

- **Jeunes Agriculteurs doit être pro actif et force de proposition afin de s'assurer que ce concept d'agro écologie, encore appelé « projet de la double performance économique et environnementale » prenne bien en compte, et de façon équilibrée, ces deux facteurs et ne dévie pas vers une écologie à outrance.**

De façon plus générale, c'est l'ensemble de la profession agricole qui doit se saisir de ce sujet. Aussi, il est essentiel que les pouvoirs publics veillent à ce que cette dernière soit bien représentée dans toutes les instances qui abordent et débattent de cette thématique.

4.2 Préservation des ressources

À l'échelle du territoire, la préservation des ressources prend tout son sens. Dans un contexte de changement climatique, JA tient à rappeler que l'eau est la meilleure assurance récolte pour l'exploitant agricole. À ce titre, il convient de prendre en compte toutes les récoltes et notamment de ne pas négliger l'eau dans la politique de gestion des risques en agriculture.

Conscient des enjeux forts autour de l'eau et notamment du caractère fortement saisonnier de cette demande, Jeunes Agriculteurs se positionne en faveur du stockage hivernal de cette précieuse ressource, au service de tous les besoins : sanitaires (eau potable), environnementaux (soutien d'étiage, qualité de la vie aquatique, biodiversité) et économiques (écrêtage des crues). Les pouvoirs publics doivent donc dès à présent prendre conscience de cet enjeu et lever immédiatement le moratoire sur le financement des ouvrages de stockage de l'eau. Par ailleurs, JA demande la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans la gestion de l'eau.

4.3 La diversification : une assurance verte multirisque

4.3.1 Une diversification sur deux niveaux : à l'échelle de l'exploitation et du territoire

En France et dans de nombreux pays du Nord, bien que l'agronomie prêche depuis longtemps la diversité dans les systèmes de culture, cette option a cependant régulièrement régressé. Le contexte politico-économique et l'évolution technique ont conduit à une spécialisation des systèmes de production agricole, tant dans l'élevage que dans les productions végétales.

Cette diminution de diversité ne s'est pas cantonnée aux limites de l'exploitation mais s'est également répercutée sur des territoires entiers. Les politiques européenne et nationale ont conduit certains territoires à se spécialiser. Leurs décisions s'avèrent payantes et économiquement rentables quand l'économie de la filière se porte bien. En revanche, c'est l'ensemble du territoire qui se retrouve fragilisé dès qu'une crise frappe.

Aussi, afin d'offrir une meilleure garantie à nos agriculteurs, et à l'ensemble de la filière agroalimentaire qui dépend de ces productions :

- ➔ **Jeunes Agriculteurs se positionne en faveur de la diversification à l'échelle des territoires en favorisant les interactions (contrats, mutualisation, etc.) entre les exploitations ;**
- ➔ **Jeunes Agriculteurs souhaite également un meilleur accès aux dispositifs de gestion des risques pour les agriculteurs diversifiés, qui souvent, ne peuvent pas bénéficier des indemnisations (taux de spécialisation). Cette ouverture serait une bonne incitation à la mise en place de systèmes diversifiés.**

Ceci ne doit pas être perçu comme un retour en arrière. La diversité à l'échelle du territoire apparaît comme un enjeu clé. Les différents acteurs socio-économiques doivent s'assurer du maintien de la diversité.

4.3.2 Un appui nécessaire des élus locaux

Ce changement dans l'organisation du territoire doit nécessairement s'accompagner de politiques publiques fortes localement. La diversification nécessite le maintien ou la reconnaissance sur tous les

territoires des outils de transformation. Les régions, les départements mais également les communes et communautés de communes doivent s'engager financièrement et politiquement, aux côtés de la profession agricole pour maintenir ces outils qui, de surcroît, sont des sources d'emplois donc de dynamiques locales.

Cependant, nous pouvons constater que très fréquemment, les élus s'opposent à certains types d'exploitations qui souffrent d'une mauvaise image (cas des exploitations hors-sol notamment) et sont victimes de l'acharnement de certaines associations environnementales ou du dogmatisme de certains citoyens.

→ Jeunes Agriculteurs exige des élus locaux d'être cohérents dans leurs discours et lorsque ces derniers constatent la nécessité d'avoir des territoires diversifiés, ils se doivent donc d'accepter et de soutenir toutes les productions sur leurs territoires.

Pour Jeunes Agriculteurs, la conciliation de l'environnement et de la production ne pourra donc se faire qu'en assurant le maintien d'hommes et de femmes sur le territoire. Seule une agriculture ancrée sur son territoire pourra relever ce défi.

5. Conclusion : Vers des modèles qui garantissent l'indépendance des agriculteurs et leur responsabilité personnelle dans leur exploitation et dans leur territoire

Si l'on met de côté les agricultures précaires, qui, par définition ne sont ni viables, ni vivables mais qu'il faut soutenir et accompagner pour les extraire de cette précarité, un point commun réunit les exploitations qui répondent aux quatre défis que Jeunes Agriculteurs a énoncés. Il s'agit de l'indépendance des agriculteurs, de leur responsabilité pleine et entière sur leur exploitation et dans leur territoire.

Et c'est d'abord l'arrivée de nouveaux investisseurs, de capitaux extérieurs qui menacent cette indépendance. Ce phénomène illustre une véritable attractivité de l'agriculture, et une certaine rentabilité. Quand ces capitaux sont appelés ou investis par les États, il s'agit d'investissements stratégiques. Ces investissements se font au détriment des agriculteurs déjà installés sur les territoires et qui n'ont pas aujourd'hui les moyens de faire face à ces mouvements de fond.

Dans d'autres états comme en France, nous assistons aussi à l'arrivée de plus en plus importante de capitaux extérieurs dans les exploitations sous différentes formes. Une grande entreprise d'abattage/découpe vient par exemple de récemment mettre sur pied dans la région Limousin, avec des agriculteurs, un atelier d'engraissement de jeunes bovins, dans lequel les agriculteurs détiennent la majorité des capitaux.

Dans le premier cas, il conviendra d'abord, selon Jeunes Agriculteurs, d'infléchir les politiques agricoles des Etats qui préfèrent miser sur des investissements étrangers plutôt que dans leurs agriculteurs familiaux. Dans le deuxième cas (l'atelier d'engraissement dans le Limousin), il conviendra, comme nous avons déjà commencé à le faire, d'explorer les pistes pour faire en sorte que la gouvernance des exploitations reste dans les mains des agriculteurs. Ce cas illustre la difficulté à nous limiter à une définition précise, à un modèle ; car on le voit, ce sont les agriculteurs qui détiennent la majorité des capitaux.

Enfin, l'agriculture de groupe, sous forme sociétaire doit aussi être largement évoquée dans notre sujet car elle permet une vraie souplesse dans l'organisation du travail, dans la gestion de

l'exploitation, dans les apports de capitaux mais en même temps elle doit pouvoir assurer aussi l'indépendance et la responsabilité personnelle des agriculteurs qui la composent. Bien sûr, certaines formes ne sont pas sans risque et pourraient conduire à une perte de pouvoir des agriculteurs, mais là encore, il s'agira pour nous d'identifier les outils qui permettront d'assurer la liberté de décision des agriculteurs sur leur exploitation et la pérennité de leur outil de travail. À ce titre, la transmission est au cœur de cette problématique, car sans maintien de l'indépendance du chef d'exploitation sur sa ferme, il en va de sa capacité à décider de son avenir en matière de transmission, mais aussi de sa liberté dans ses choix agronomiques ou techniques.

L'indépendance des agriculteurs ne se raisonne pas seulement à l'échelle de l'exploitation agricole mais aussi au sein de sa filière et de son territoire. Plus que la question de son indépendance, il s'agit de la responsabilité personnelle de l'agriculteur : responsabilité dans ses choix économiques et techniques. En effet l'indépendance vis-à-vis de son amont ou de son aval ne doit pas se comprendre comme la possibilité pour l'agriculteur de « faire ce qu'il veut quand il veut » mais bien comme la possibilité qui lui est donnée d'être acteur de sa filière et de son territoire.

Par conséquent, c'est un modèle d'exploitation de type familial qui nous semble le plus répondre aux défis que nous nous sommes fixés. L'exploitation agricole « familiale » telle que certains pourraient l'idéaliser, et comme on a pu la définir dans les années 60, n'est pas à elle seule la solution : nous devons combiner les modèles tout en préservant l'indépendance et la responsabilité des agriculteurs sur leur ferme. C'est en ce sens qu'il nous semble intéressant de proposer des nouveaux dispositifs en matière de financement, c'est aussi en ce sens que nous appelons à conserver et développer la diversité des modèles sociétaires qui offrent de nombreuses possibilités en matière d'organisation du travail et de gestion. Cependant il nous semble que le mot « familial » porte encore toute sa signification car c'est bien dans l'idée de faire vivre une ou des familles, au sein d'un territoire, que nous concevons notre métier. C'est cette agriculture qui véhicule de la manière la plus efficace et concrète nos valeurs, nos fondamentaux et qui porte en elle les générations futures.

La deuxième partie en quelques mots

L'accès au métier (défi n°1) pour les jeunes repose sur des exploitations viables, vivables et transmissibles : c'est ce triptyque qui guide la construction de nos propositions qui s'articulent selon quatre axes :

- favoriser l'accès au foncier
 - prise en compte effective des directives volontaires de la FAO en matière de foncier ;
 - mise en place d'un groupe de travail au Ceja ;
- favoriser l'accès au crédit
 - faciliter l'accès au micro-crédit et l'entrée dans le circuit financier conventionnel ;
 - tout projet viable, vivable et transmissible doit pouvoir être soutenu financièrement, et le porteur de projet, quand il a moins de 40 ans doit pouvoir bénéficier de prêts à taux zéro ou d'une caution portée par la Région, l'Etat, les collectivités ou encore des partenaires privés, tels que les coopératives pour rassurer les financeurs ;

- faciliter la transmission des exploitations
 - favoriser la mise en place d'outils permettant d'identifier les exploitations à reprendre et de mettre en relation cédants et repreneurs, ainsi que des outils d'accompagnement des cédants dans leur démarche
- Former et accompagner les jeunes
 - faciliter l'accès à un enseignement agricole
 - reconnaître des diplômes sur tous les continents

Faciliter l'accès au métier et aux moyens de production ne suffit pas, les agriculteurs doivent s'assurer un revenu rémunérateur et sécurisé (défi n°2). Au-delà des politiques agricoles qui doivent permettre de créer un environnement sain à la construction du revenu et à sa sécurisation :

- les agriculteurs doivent s'organiser collectivement (et les états doivent favoriser ces regroupements) pour peser davantage face à l'aval,
- ils doivent réinvestir leurs outils coopératifs (Rapport d'orientation 2013),
- et se réappropriier la commercialisation de leurs produits via la création de systèmes indépendants et alternatifs de distribution, en partenariat avec l'ensemble des organisations agricoles.

Des agriculteurs nombreux, bien formés, ancrés sur les territoires seront les plus à même de répondre aux enjeux alimentaires de demain (défi n°3), au premier rang desquels : l'accessibilité à l'alimentation. Pour cela, il faut pousser :

- à la construction de politiques alimentaires cohérentes entre villes et zones rurales qui prennent en compte toutes les catégories de populations. Il s'agit de trouver des synergies entre politiques sociales, économiques et agricoles.

L'enjeu environnemental est de plus en plus décisif et présent dans la société. Concilier environnement et production agricole (défi n°4) est une donnée intégrée par la nouvelle génération d'agriculteurs qui défendent :

- Une approche agronomique des systèmes de production ;
- Une meilleure prise en compte de la double performance : économique et écologique, dans les démarches d'agroécologie ;
- Une diversification à deux niveaux : à l'échelle de l'exploitation et du territoire ;

➔ **Ce sont des modèles qui garantissent l'indépendance et la responsabilité personnelle des agriculteurs sur leur exploitation et dans leur territoire qui permettront de répondre aux quatre défis que nous nous sommes fixés. Ce n'est donc pas un modèle type que nous définissons, mais une combinaison de modèles, qui peut se résumer par un modèle « de type » familial :**

- l'exploitation familiale, patrimoniale individuelle n'est pas la seule réponse à une agriculture qui se renouvelle : la diversité des formes sociétaires est nécessaire;

- l'arrivée de capitaux extérieurs sur les exploitations est une bonne chose à condition que la gouvernance de celles-ci reste entre les mains des exploitants;
- l'exploitation agricole ne doit pas se considérer comme une entité isolée dans son territoire et ses filières : faire vivre un modèle viable, vivable et transmissible, c'est s'inscrire dans une stratégie d'acteur en créant des partenariats et en s'investissant, dans le prolongement de son exploitation dans des organisations collectives.

PARTIE III : QUELS MOYENS POUR PORTER, DÉFENDRE ET PRÉSERVER NOTRE PROJET AGRICOLE ?

Définir les contours d'un modèle d'exploitation sur lequel se basent nos fondamentaux, nos propositions et nos revendications ne suffit pas pour construire une stratégie sur le long terme et à plusieurs échelles. Il nous faut maintenant définir les différents supports, les différents vecteurs pour porter nos messages et nos propositions.

Ces supports s'inscrivent à plusieurs niveaux : local, national, supranational ou international. La base de notre réflexion reste, comme nous l'avons vu, la reconnaissance du métier d'agriculteur comme une « vraie » profession avec des « vrais » professionnels, des gens responsables dans leur exploitation et sur leur territoire. Cette reconnaissance permet tout simplement de légitimer les revendications des paysans. Mais cela ne suffit pas.

Dans cette partie, notre objectif est de mettre en cohérence notre action, l'action des agriculteurs, à tous les niveaux. D'abord en demandant d'intégrer plus largement la profession agricole dans les discussions qui concernent l'agriculture et l'alimentation: il faut pouvoir faire entendre notre voix dans les instances internationales.

Pour cela, deux choses nous paraissent essentielles, la première coule de source, il s'agit de réformer ces instances internationales, la deuxième est moins évidente mais il s'agit aussi d'une réforme : celle du syndicalisme supranational ou international, aujourd'hui inaudible.

Nous devons renforcer, redynamiser le syndicalisme international pour lui donner plus de poids. Enfin, nous devons agir pour infléchir les politiques agricoles sur chaque continent, des politiques agricoles qui soutiennent d'abord les actifs agricoles en exigeant des engagements chiffrés et une plus grande efficacité des soutiens.

C'est par l'action locale, par nos projets sur nos territoires, par le renforcement et la maîtrise de notre image, par la proximité avec tous les consommateurs, pas seulement les élites, que nous concrétiserons nos messages, nos idées, nos propositions sur le terrain.

1. Reconnaître le métier d'agriculteur sur tous les continents

La reconnaissance du métier d'agriculteur sur tous les continents apparaît comme un enjeu fondamental. Cette reconnaissance est à la base de tout engagement professionnel. La reconnaissance, c'est le premier combat.

Actuellement, de nombreux agriculteurs sont considérés comme sans profession et n'ont donc aucun statut social, ou à l'inverse, dans certains états, des chômeurs sont considérés comme « paysans », reléguant la profession agricole, à une activité « par défaut », sans existence sociale ou économique. (Figure 6).



Figure 6 : Campagne de soutien des organisations paysannes menée par Afdi pour que le métier de paysan soit reconnu partout

La reconnaissance du métier d'agriculteur est fondamentale pour enrayer la destruction massive des emplois agricoles dans les exploitations familiales notamment et, de ce fait, limiter les exilés ruraux.

Jeunes Agriculteurs met aujourd'hui sur la table trois actions/propositions :

- ➔ **faire en sorte que le métier d'agriculteur soit reconnu comme un emploi à part entière : cela passe par des politiques agricoles et sociales qui reconnaissent le métier d'agriculteur sur les plans économiques, sociaux et juridiques. À ce jour, le métier d'agriculteur n'est pas représenté au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT, Focus 9).**
- ➔ **Sécuriser le revenu des agriculteurs par des politiques agricoles qui favorisent le regroupement des producteurs (OP, etc.) et mettent en place des dispositifs d'anticipation des crises (maîtrise de la production en cas d'une augmentation des volumes sur les marchés).**
- ➔ **Inciter les états à mettre en place des actions visant à promouvoir le métier d'agriculteur auprès de tous les jeunes notamment dans les programmes de formation. .**

Focus 9 : l'Organisation internationale du travail (OIT)

L'organisation internationale du travail (OIT) est créée en 1919 par les États signataires du traité de Versailles. Dotée d'une structure tripartite unique, elle réunit sur un pied d'égalité les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour débattre des questions relatives au travail et à la politique sociale. Le secrétariat de l'Organisation, le **Bureau international du travail** (BIT), a son siège à Genève en Suisse et gère des bureaux extérieurs dans plus de 40 pays.

Une fois par an, la Conférence internationale du Travail, réunit les mandants de l'OIT (représentants gouvernementaux, représentants travailleurs et représentants employeurs) et oriente les travaux de l'Organisation. Elle adopte les nouvelles normes internationales du travail et détermine le programme et le budget de l'Organisation. Entre deux sessions de la Conférence, le Conseil d'administration -composé de 28 membres gouvernementaux, de 14 membres employeurs et de 14 membres travailleurs- pilote les activités de l'OIT.

Par ailleurs, la reconnaissance du métier d'agriculteur, nous amène également à réfléchir à la question de l'actif exploitant. Cette question a toujours été l'une des priorités de Jeunes Agriculteurs car l'agriculture, ce sont (et ce doit être) d'abord des femmes et des hommes qui travaillent. En ce sens, nous plaçons pour la mise en place de politiques agricoles qui reconnaissent les actifs et soutiennent les agricultures de type familial.

Aussi, afin de valoriser ces femmes et ces hommes,

- ➔ **Jeunes Agriculteurs demande à ce que des programmes de soutiens et d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs soient mis en place ou renforcés (dans le cas où ils existent déjà) sur tous les continents.**
- ➔ **Jeunes Agriculteurs insiste également sur l'importance de développer des outils de gestion des risques qui permettent à tous les agriculteurs de rentrer dans des schémas qui sécurisent leur revenu.**

À une échelle plus européenne, et dans l'attente d'une Pac 2020 que nous souhaitons plus innovante, Jeunes Agriculteurs se félicite de l'obtention de la majoration des aides directes sur les premiers hectares pour les jeunes mais aussi pour l'ensemble des agriculteurs. Il s'agit d'une première marche vers une politique qui privilégie les hommes et les femmes avant les hectares. Les étapes suivantes devront mener à la reconnaissance pleine et entière de l'actif exploitant, via notamment, le registre de l'agriculture que nous avons explicité dans la deuxième partie.

Une politique agricole qui mise sur les actifs exploitants, est une politique agricole qui mise sur l'avenir. Une politique agricole qui mise sur les actifs exploitants doit aussi prendre en compte les évolutions sociétales, les nouvelles attentes des jeunes :

- ➔ **Jeunes Agriculteurs propose, qu'à l'image des accords de Maputo (Focus 10) où chaque État africain s'est engagé à mobiliser 10 % minimum de son budget à l'agriculture (même si les objectifs sont loin d'être atteints aujourd'hui), un engagement international sur ce sujet puisse être pris afin que chaque pays consacre un minimum de son budget agricole aussi à l'installation des jeunes.**

Les 53 Chefs d'État et de gouvernement africains ont décidé:

- de redynamiser le secteur agricole, y compris l'élevage, les ressources forestières et les pêcheries par l'introduction de politiques et stratégies spécifiques au profit des petites exploitations traditionnelles des zones rurales et de créer les conditions propices à la participation du secteur privé, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines et sur les facteurs qui entravent la production agricole et la commercialisation tels que le degré de la fertilité des sols, la mauvaise gestion de l'eau, l'insuffisance des infrastructures, les insectes nuisibles et les maladies;
- de mettre d'urgence en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et les Plans d'action évolutifs pour le développement agricole aux niveaux national, régional* et continental. À cette fin, les Chefs d'État et de gouvernement ont convenu d'adopter des politiques saines de développement agricole et rural et se sont engagés à allouer chaque année au moins 10 % de leurs budgets nationaux à leur mise en œuvre, dans un délai de cinq ans;
- de demander à la Commission de l'Union africaine, au Comité directeur du Nepad, à la FAO et aux autres partenaires de poursuivre leur coopération et de fournir leur soutien effectif aux pays africains et aux CER (Communautés économiques régionales) dans la mise en œuvre du PDDAA;
- d'assurer, à travers la collaboration aux niveaux national et régional, l'élaboration de projets susceptibles d'être financés dans le cadre du PDDAA en vue de mobiliser les investissements pour la croissance agricole et le développement rural;
- d'assurer la mise en place de systèmes de réserves alimentaires au niveau régional, y compris les stocks alimentaires, en rapport avec la production de l'Afrique et l'élaboration de politiques et de stratégies dans le cadre de l'Union africaine et des CER, en vue de combattre la faim et la pauvreté en Afrique.

**Régional s'entend ici au sens d'un regroupement de pays en un grand ensemble tel que l'Afrique de l'Ouest par exemple*

2. Remettre les agriculteurs sur le devant de la scène internationale

2.1 Redonner un souffle international au syndicalisme agricole

Deux principales organisations de producteurs agricoles s'investissent sur la scène mondiale : *Via Campesina* (née au Brésil en 1993) et l'Organisation mondiale des agriculteurs (née en septembre 2011 suite à la disparition de la Fédération internationale des producteurs agricoles)¹⁹. À l'échelle européenne, deux organisations syndicales clés sont identifiées : le Comité des Organisations professionnelles agricoles (Copa), associé au Comité général de la Coopération agricole de l'Union

¹⁹ pour plus de clarté dans la rédaction, nous utiliserons son sigle anglo-saxon quand nous évoquerons cette organisation : WFO (World Farmers Organization).

européenne (Cogeca) et bien entendu le Conseil européen des Jeunes Agriculteurs (Ceja) réunissant des organisations issues de 28 États membres qui sont moteurs dans les négociations.

Face à la différence extraordinaire des contextes nationaux, ces syndicats internationaux ont tendance, soit à se radicaliser ou à centrer leur engagement sur une catégorie bien définie d'agricultures et d'agriculteurs, soit à ne pas dépasser le consensus mou ou les déclarations de bonnes intentions.

Ce phénomène est également visible à l'échelle européenne. Dans le cas du Ceja, les consensus se concentrent, et avec succès dans ce cas, sur le cœur de l'activité de l'organisation, à savoir l'installation des jeunes. En revanche, sur des sujets tels que la régulation des marchés, l'accès au foncier, deux enjeux qui ont pourtant une incidence directe sur la sécurisation du revenu et de l'outil de production du jeune, le consensus est inatteignable en raison de divergences trop grandes entre certaines organisations (on observe un « affrontement » entre des tendances plutôt libérales des unes et plus interventionnistes ou protectionnistes des autres).

Bien évidemment, le consensus ne se décrète pas mais force est de constater que les organisations nationales, à l'image des états, ont tendance à se « renfermer sur elles-mêmes ». Le syndicat international est en panne alors que les questions agricoles sont de plus en plus traitées à l'échelle mondiale. Il devient donc urgent de redonner une vraie place au syndicalisme international afin que celui-ci puisse exercer une véritable pression sur les gouvernements nationaux et sur les instances internationales en vue de défendre les valeurs portées par les agriculteurs indépendants qui gèrent effectivement leur exploitation. Pour Jeunes Agriculteurs, l'AIAF doit servir de tremplin pour dynamiser le syndicalisme supranational et international. Nous souhaitons que la question de la régulation des marchés et de l'accès au foncier fassent partie des priorités de ces organisations.

Par ailleurs, le maintien d'une agriculture forte sur tous les territoires passe par la jeunesse. En France, le travail de Jeunes Agriculteurs sur l'installation est incontestable. Au niveau européen, le travail de lobbying mené par le Ceja a enfin pu conduire à la mise en place du *top up* jeune dans tous les Etats Membres. Aussi, il apparaît donc indispensable d'avoir des organisations se focalisant sur les politiques d'installation et traitant les autres dossiers économiques sous ce même angle.

- ➔ **Parce que leurs besoins et problématiques sont différents, Jeunes Agriculteurs plaide pour une mise en place d'organisations jeunes dans les différents pays du monde ou *a minima* à l'échelle de grandes régions.**
- ➔ **Dans de nombreux pays, les agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté. Par conséquent, nous plaidons en faveur d'un accompagnement technique et financier des organisations syndicales. Afin de ne pas menacer l'indépendance de ces organisations professionnelles, Jeunes Agriculteurs propose que la FAO dégage des lignes budgétaires pour permettre la naissance et la maturation de ces syndicats dans tous les pays qui n'en sont pas encore dotés. En parallèle, il convient également de mettre en place des formations de responsables.**

Enfin, il convient également de modifier les règles de prise de décisions actuellement en vigueur (prise de décisions à l'unanimité qui nécessite donc d'obtenir le consensus) dans les organisations professionnelles internationales afin de sortir de l'immobilisme ou des « consensus mous » trop souvent observés.

À cet effet,

- ➔ **Jeunes Agriculteurs plaide pour la généralisation d'un mode de décision fondé sur la majorité aux deux tiers qui devrait permettre de sortir des positions consensuelles prises actuellement.**

2.2 Se réapproprier les instances internationales

Redonner une voix aux agriculteurs à l'international est un premier pas pour remettre les préoccupations des agriculteurs sur le devant de la scène. Mais ces voix doivent trouver une place pour se faire entendre.

Dans son rapport d'orientation de 2007 (voir annexe 2), Jeunes Agriculteurs avait proposé une nouvelle organisation internationale pour le secteur agricole (Figure 7) et poussé à la création d'une Organisation Mondiale de l'Agriculture (OMA). Cette organisation devait assurer la coordination des différentes institutions internationales dans lesquelles peuvent être abordées les problématiques agricoles et devaient conduire les négociations internationales.

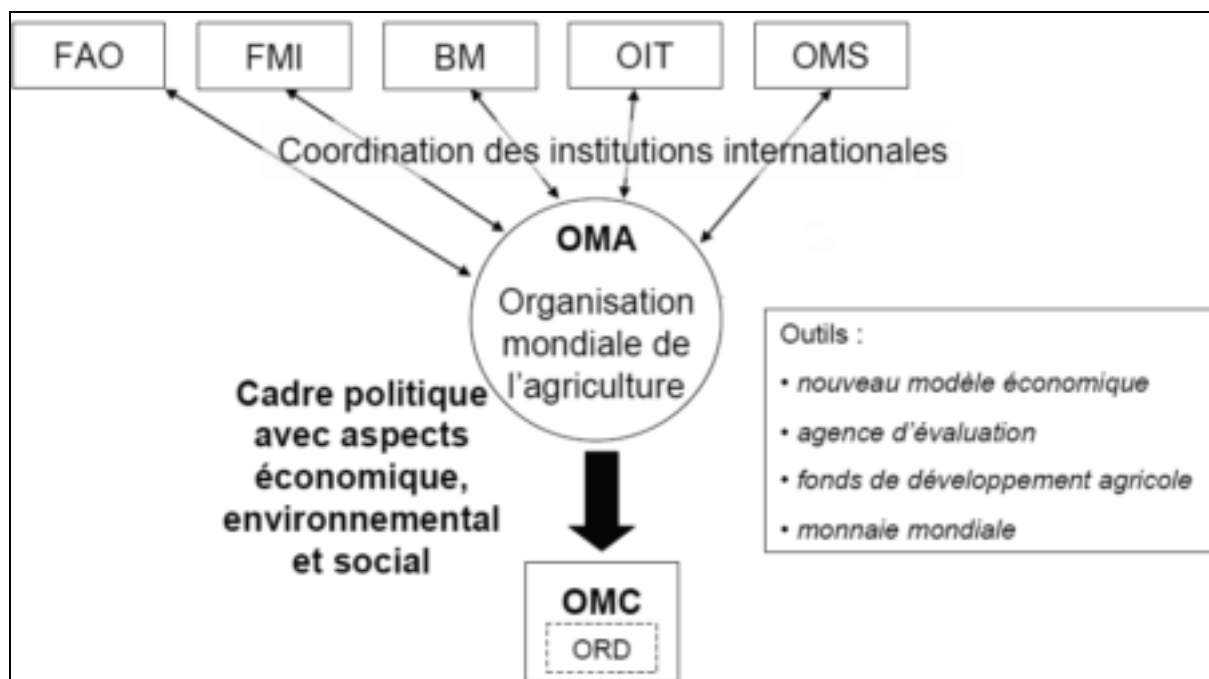


Figure 7 : Proposition de nouvelle organisation internationale pour le secteur agricole (inspiré du rapport d'orientation 2007)

- ➔ **Pour Jeunes Agriculteurs, la proposition d'une nouvelle organisation faite lors de notre rapport de 2007 est toujours d'actualité et nous devons poursuivre nos efforts pour veiller à sa mise en œuvre.**

En plus de ces réflexions sur l'organisation générale du secteur agricole à l'international, il convient également de réfléchir à la question de la représentation des producteurs agricoles au sein des différentes organisations et instances internationales telles que l'OMC et l'Organisation de l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). En effet, si au niveau européen les agriculteurs et leurs organisations bénéficient de larges opportunités pour être entendus (sans forcément être audibles

comme nous l'avons évoqué précédemment ou sans être écoutés par les décideurs), ce n'est pas le cas au niveau mondial, malgré l'enjeu international que constitue l'alimentation. Cette étape nous paraît essentielle pour aboutir à long terme à la mise en place de l'OMA.

Au niveau de la FAO, le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA, voir Focus 11) sert de tribune pour l'examen et le suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire. Ce comité a engagé une réforme en 2009 afin de permettre à un plus grand nombre de parties prenantes de participer aux débats engagés au sein de cette instance.

Suite à cette réforme, la WFO et la *Via Campesina* se sont positionnées pour intégrer le CSA. Aujourd'hui la WFO voudrait faire partie du collège du secteur privé et la *Via Campesina* du collège société civile.

Focus 11 : Qui fait partie du CSA ?

Le CSA est composé de membres, de participants et d'observateurs. Tous les États membres de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO), du Fond International de Développement Agricole (FIDA) ou du Programme Alimentaire Mondial (PAM) peuvent être membres du CSA, ainsi que les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la FAO. Les États membres sont invités à participer aux sessions du CSA au plus haut niveau possible. Les participants du CSA peuvent être des représentants d'institutions ou d'organes du système des Nations Unies, d'organisations de la société civile ou d'organisations non gouvernementales et de leurs réseaux, de systèmes internationaux de recherche agricole, d'institutions financières internationales ou régionales, et de représentants d'associations du secteur privé ou de fondations philanthropiques privées. D'autres organisations intéressées, dont les activités sont pertinentes pour les travaux du Comité, peuvent être invitées en qualité d'observateurs à des sessions entières du CSA ou à l'examen de tel ou tel point à l'ordre du jour.

Aussi, afin de favoriser la concertation entre les organisations professionnelles agricoles,

→ Jeunes Agriculteurs demande la création d'un collège agricole au sein du Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA) de la FAO

En plus d'être débattus au sein de la FAO, les sujets agricoles sont également abordés lors des sommets du groupe des 20 (G20). À l'image des syndicats patronaux qui ont créé le Business 20 (B20), lieu d'expression et d'échange d'opinions de la communauté des affaires au niveau international,

→ Jeunes Agriculteurs demande à ce que soit réactivée la ministérielle agricole au sein du G20 avec la constitution d'un groupe de consultation issu du milieu professionnel agricole : le Agriculture 20 (A20).

La réactivation de cette ministérielle agricole et la création du A20 donneraient plus de poids aux acteurs agricoles et seraient une force de lobbying non négligeable pour pousser notamment à la mise en place de l'organisation portée par Jeunes Agriculteurs dans le rapport de 2007 avec la création de l'OMA. Par conséquent cette instance devra absolument prendre en compte les attentes

des organisations agricoles des pays non représentés au G20 : il s'agit bien de porter la voix de tous les agriculteurs, pas seulement défendre les intérêts de ceux des pays développés.

Enfin, à la demande des ministres de l'Agriculture, suite au G20 en France, le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA) et le Forum de réaction rapide ont été lancés à l'automne 2011 (Focus 12).

Le SIMA vise à améliorer la transparence et l'information sur les marchés agricoles des cultures clés pour la sécurité alimentaire mondiale (blé, riz, maïs, soja).

Le Forum de réaction rapide a pour but de promouvoir l'échange précoce d'informations clés entre les décideurs politiques et de constituer un lieu de discussion et de concertation sur la prévention et la réponse aux crises de marché. Il est destiné à apporter une réponse coordonnée en cas de forte tension sur les marchés, afin d'éviter notamment des interventions unilatérales susceptibles d'aggraver la situation.

Actuellement, la profession agricole n'est pas représentée dans ces instances. Aussi,

➔ **Jeunes Agriculteurs demande la mise en place d'un dispositif de représentation de la profession agricole au sein du SIMA et du Forum de réaction rapide, par ce biais, nous souhaitons améliorer la transparence sur les marchés et les transactions financières vis à vis des agriculteurs.**

La prise en compte de l'ensemble de ces propositions permettrait à l'agriculture et aux agriculteurs de figurer parmi les priorités internationales.

Focus 12 : le Système d'information sur les marchés agricoles (Sima) et le forum de réaction rapide

Le Sima* a quatre missions centrales :

- améliorer l'information sur les marchés agricoles via une base de données
- améliorer les capacités de collecte de données via des projets locaux
- alerter sur des conditions anormales de marchés via le forum de réaction rapide (FRR)
- collecter et analyser des données sur les politiques agricoles et promouvoir la coordination politique via études de fond.

L'objectif final étant de renforcer la transparence sur les marchés des céréales : blé, riz, maïs et soja.

Cet organisme a été créé en septembre 2011 dans le cadre de la FAO. Son secrétariat rassemble la Banque mondiale, l'OCDE, le Programme alimentaire mondial, le Fonds international pour le développement agricole, l'OMC, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), et un groupe d'information sur les marchés rassemblant des experts de tous les pays membres du Sima*.

Le secteur privé n'est pas représenté même si le Sima a pour objectif de développer ses échanges avec les organisations professionnelles. Une représentation pure et simple des organisations agricoles au sein du secrétariat du Sima paraît être une des premières solutions pour faciliter ces échanges.

Le forum de réaction rapide (FRR) regroupe les pays producteurs, exportateurs et consommateurs. Il est rattaché au Système d'information sur les marchés agricoles (Sima). Il a été créé en 2011 dans le

cadre du Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture adopté en juin 2011 par les ministres du G20 chargés de l'agriculture, réunis à Paris. Il s'agit d'une sorte de Conseil de sécurité agricole amené à coordonner les politiques agricoles du G20 en matière agricole et alimentaire telles que des politiques coordonnées de constitution de stocks d'urgence pour renforcer la sécurité alimentaire. L'un de ses objectifs est aussi d'éviter les prises de décision unilatérales, comme les embargos sur les exportations de certains produits agricoles, qui ne font généralement qu'accroître les tensions. Une représentation de la profession agricole au sein de ce forum permettrait une meilleure prise en compte des données de terrain et apporterait une vision plus concrète des impacts de telle ou telle décision unilatérale, ou de telle ou telle perturbation sur les marchés sur les agriculteurs. Les réponses à construire n'en seraient que plus fines.

** En plus des pays du G20, le SIMA compte parmi ses membres le Nigeria, l'Égypte, l'Ukraine, le Kazakhstan, l'Espagne, la Thaïlande, le Vietnam et les Philippines, acteurs importants sur certains marchés céréaliers*

Sources : FNSEA, Le Monde, France Agrimer

- ➔ **Jeunes Agriculteurs demande à interdire les transactions financières sans mouvement de produits physiques. Nous souhaitons que seules les entreprises ou organismes en mesure de prouver leur capacité de détenir physiquement et de stocker/acheminer les produits agricoles puissent être identifiés comme des intermédiaires.**

2.3 Systématiser les échanges entre jeunes agriculteurs du monde entier

les échanges restent la base de toute construction de propositions partagées, visant à atteindre des objectifs communs. Par conséquent, Jeunes Agriculteurs propose :

- ➔ **qu'à l'image du dynamisme de notre réseau national, le Ceja favorise les échanges entre jeunes agriculteurs européens et internationaux ;**
- ➔ **de s'appuyer sur Afdi (dont nous sommes membre fondateur) et de renforcer notre partenariat pour organiser et développer les échanges entre jeunes agriculteurs français et jeunes agriculteurs des pays en développement (pas seulement du sud) ;**
- ➔ **la mise en place d'un congrès mondial des jeunes agriculteurs à une fréquence soutenue ;**
- ➔ **que les États et les grands ensembles régionaux favorisent la mise en place d'échanges concrets entre organisations syndicales jeunes du monde entier chaque année. Pour cela, nous appelons l'Union européenne notamment à délivrer plus facilement des visas aux jeunes agriculteurs qui souhaitent participer à ces échanges.**

Le premier des objectifs, à court terme de ce type d'échanges s'inscrit dans notre engagement dans l'AIAF pour construire un manifeste international pour la jeunesse agricole.

La base de ces réflexions doit selon nous être assise sur deux piliers : l'accès au métier d'une part, dans lequel nous devons traiter de la question du foncier, du financement (crédits, prêts, dons, etc.) et l'accès au marché d'autre part dans lequel nous devons traiter de la question de sécurisation des

débouchés et des revenus (contrats) et de l'accès aux débouchés (regroupement de l'offre et distribution).

- **La démarche engagée en 2014 pour l'AIAF (consultation internationale des organisations jeunes pour la signature d'un manifeste pour l'agriculture familiale), doit être évolutive et perdurer dans les années qui suivront. L'écriture de ce manifeste ne doit pas être une opération à « un seul coup », elle doit précéder la mise en place d'actions concrètes et faire l'objet d'un suivi à tous les niveaux. Les échanges internationaux réguliers entre jeunes agriculteurs doivent permettre ce suivi.**

3. Pour conserver une agriculture de type familial : nécessité d'avoir des politiques garantissant un prix juste et un revenu sécurisé

3.1 Rénover les discours sur les accords bilatéraux et le libre-échange

Le multilatéralisme avec l'OMC, aujourd'hui sévèrement essoufflé, voire en panne, malgré l'accord *a minima* de Bali en décembre 2013, et le bilatéralisme, qui prend petit à petit sa place, tendent à rendre les organisations syndicales « schizophrènes ». Ce constat, nous conforte dans notre volonté de faire évoluer le schéma d'organisation internationale actuel du secteur agricole en créant notamment l'OMA.

En effet, les enjeux en matière d'exportation dominent régulièrement les réserves émises quant aux conséquences des importations sur l'économie locale : preuve en est du projet d'accord commercial entre l'Europe et le Canada plutôt favorable pour les produits laitiers européens, et largement défavorable au secteur de la viande bovine européenne.

Cet état de fait s'illustre aussi dans le comportement des organisations syndicales face aux Accords de Partenariats Economiques (APE, Focus 13) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP). Alors que le continent africain est déjà le continent le plus ouvert aux échanges internationaux, ces accords visent à ouvrir davantage leur marché à l'Union européenne.

Focus 13 : Les accords APE

Les accords de partenariat économique ou APE sont des accords commerciaux visant à développer le libre-échange entre l'Union européenne et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

La négociation est toujours en cours pour certains pays, mais d'autres ont signé des accords intérimaires (Botswana, Swaziland, Lesotho, Mozambique en Afrique australe, Cameroun en Afrique centrale et Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest) ou complets (Caraïbes) (2009).

Bien qu'un tel accord puisse avoir des conséquences extrêmement néfastes sur les économies locales, peu de voix en Union européenne du côté des organisations syndicales s'élèvent contre ces accords. Comment peut-on envisager une coopération durable entre organisations syndicales des différents pays si le syndicalisme « occidental » ne dépasse pas cette schizophrénie ? Schizophrénie largement partagée par les dirigeants de ces mêmes pays, tel que l'a récemment déclaré Olivier De Schutter, rapporteur pour les Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

Jeunes Agriculteurs dénonce solennellement, à travers ce rapport, le projet de signature des accords APE (et notamment son contenu) avec les pays ACP sans pour autant rejeter le principe d'échanges

commerciaux au niveau international, bien au contraire. Nous devons plutôt réfléchir à une nouvelle forme d'échanges, basée avant tout sur une complémentarité de grands ensembles régionaux et au service de la sécurité alimentaire et des agricultures de type familial. Jeunes Agriculteurs dénonce également le projet d'accord commercial transatlantique, TAFTA ou Trans-Atlantic Free Trade Agreement. Cet accord entre l'Europe et les Etats-Unis actuellement en discussion s'attaque aux protections, normes sanitaires et droits de douanes dans les domaines où ils sont restés importants comme en agriculture, au profit du moins disant c'est-à-dire les Etats-Unis et au désagrément des agriculteurs européens.

3.2 En Europe : redonner du sens à la Pac

Il nous semble important de traiter la question de la Pac de manière détaillée car c'est la politique qui a le plus d'impact sur nos exploitations et sur la direction que nous devons prendre. Aujourd'hui, l'Union européenne manque d'une vision pour l'agriculture, nous nous devons de lui proposer des pistes.

En Europe, le traité de Rome de 1957 est à l'origine de la Pac. Cette politique agricole, à sa création, repose sur deux principes fondamentaux :

- assurer l'alimentation des Européens en qualité et en quantité, à un prix abordable, et
- permettre aux paysans de vivre décemment de leur métier

Sans développer tout l'historique de la Pac, il est néanmoins important de retenir que cette politique a subi trois grandes mutations depuis sa création.

À ses débuts, la Pac est essentiellement une politique de soutien des prix. L'objectif est, d'un côté, d'assurer un revenu minimum aux agriculteurs pour leur permettre d'investir et de gagner en productivité, et de l'autre, de permettre l'autonomie alimentaire et faire décoller les exportations.

En 1992, la Pac évolue : la baisse des prix agricoles ne permet plus aux agriculteurs de tirer un revenu décent et le soutien des prix devient difficilement défendable sur la scène internationale. Aussi, l'Europe décide la mise en place d'aides directes aux productions. Sous la pression de l'OMC, ces aides agricoles sont, à partir de 2003, progressivement découplées, c'est-à-dire déconnectées de la production.

En 2015, la réforme de la Pac perd encore de son sens malgré des avancées sur la prise en compte du renouvellement des générations. En justifiant une part des aides par le verdissement et en proposant une convergence aveugle vers une aide unique à l'hectare, la Pac reste déconnectée de l'acte de production et des marchés. C'est une manière pour la puissance publique, dans sa logique libérale, de déléguer son pouvoir aux agriculteurs sans pour autant leur donner tous les moyens de s'organiser : sous couvert de soutiens aux agriculteurs (sous forme de DPU aujourd'hui, de DPB à partir de 2015), elle abandonne son rôle de régulation des marchés.

Cette création d'une aide unique à l'hectare, si l'on supprime ou restreint trop fortement les aides couplées, quelle que soit la production, accroît de ce fait les inégalités entre les filières. Nous ne voulons pas d'une Pac qui assiste mais d'une Pac qui accompagne.

Chez Jeunes Agriculteurs, nous pensons que la Pac doit servir une agriculture avec des paysans nombreux, des chefs d'entreprise indépendants, des professionnels qui s'installent sur des exploitations viables, vivables et transmissibles.

La Pac doit accompagner l'accès au métier et doit favoriser l'accès aux marchés. Avant de parler d'enveloppe budgétaire, la Pac doit d'abord assurer un environnement économique sain et attractif pour ceux qui voudraient devenir agriculteurs. Cela passe d'abord par des outils de marché efficaces par leur réactivité et qui sécurisent les producteurs face à la volatilité des prix ; ce qui aujourd'hui est malheureusement loin de faire l'unanimité en Europe.

La Pac doit être un levier pour l'emploi et la création de valeur ajoutée en soutenant les Hommes et leur capacité d'innovation. La Pac doit accompagner la structuration des filières, premier rempart contre l'instabilité des marchés. La Pac doit cesser d'être une rente ou un héritage (positif ou négatif). À ce titre, l'abandon des références historiques dans la nouvelle réforme, par le mécanisme de convergence, est une chose que nous défendons depuis longtemps à JA. Bien sûr, cette convergence ne peut et ne doit pas se faire du jour au lendemain, au risque de déstabiliser des pans entiers de l'agriculture française, mais elle doit se faire progressivement.

Aussi, nous devons aujourd'hui être novateurs en matière de dispositifs de soutiens. Nous devons nous engager dès maintenant dans la réflexion de la future Pac post 2019. Le système des DPU/DPB montre clairement ses limites et il y a urgence à faire évoluer notre système pour pouvoir mieux sécuriser les revenus de nos agriculteurs face à la volatilité des marchés.

Aussi, dans le cadre de nos réflexions pour cette future Pac, Jeunes Agriculteurs souhaite engager une réflexion sur les points suivants :

- ➔ **la sortie du système de droit à paiement à l'hectare excepté un niveau de base uniforme pour tous les agriculteurs et concentré sur les premiers hectares²⁰ ;**
- ➔ **la mise en place d'aides contracycliques : c'est-à-dire qui évoluent en fonction des cours du marché ;**
- ➔ **De veiller au maintien du top up jeune dans les futures programmations de la PAC.**
- ➔ **les aides couplées à la production doivent être maintenues. Il convient cependant de bien veiller à ce que ces aides retournent bien au producteur ;**
- ➔ **La mise en place d'aides dédiées à destination des productions fragiles ou stratégiques (aides à l'investissement par exemple) et qui s'inscrivent dans une filière structurée ou en cours de structuration.**

Ces propositions sont étayées par les travaux du Momagri (Focus 1). Le système des aides contracycliques n'est pas une nouveauté et est déjà mis en place aux États-Unis sur les grandes cultures et le lait.

²⁰ Jeunes Agriculteurs veillera à ce que les spécificités des productions qui sont déjà organisées sans la logique des DPB soient conservées.

L'idée de ces aides contracycliques est d'établir dans un premier temps un prix d'équilibre pour chacune des productions agricoles destiné à assurer une rémunération équitable aux producteurs et un prix acceptable pour le consommateur. Jeunes Agriculteurs propose que ce prix d'équilibre soit établi par grandes zones économiques homogènes, pour des pays ayant un niveau de développement similaire et des problématiques de croissance proches. Une fois le prix d'équilibre établi, l'idée est de déterminer un tunnel de « variation libre des prix » (Figure 8). Lorsque les cours d'une production sont en crise et que les prix sont inférieurs au prix plancher (Pp) du tunnel, alors les aides contracycliques s'activent et viennent combler le différentiel par rapport au prix plancher. Dans les cas de crises extrêmes (franchissement du seuil « Stock Public de Régulation»), la Commission européenne aura à charge d'assurer la régulation de la production en constituant des stocks.

À l'inverse, lorsque les cours seront favorables, on assistera dans un premier temps à un déstockage de la production et dans le cas de prix exceptionnellement hauts, une taxe de solidarité financière sera mise en place.

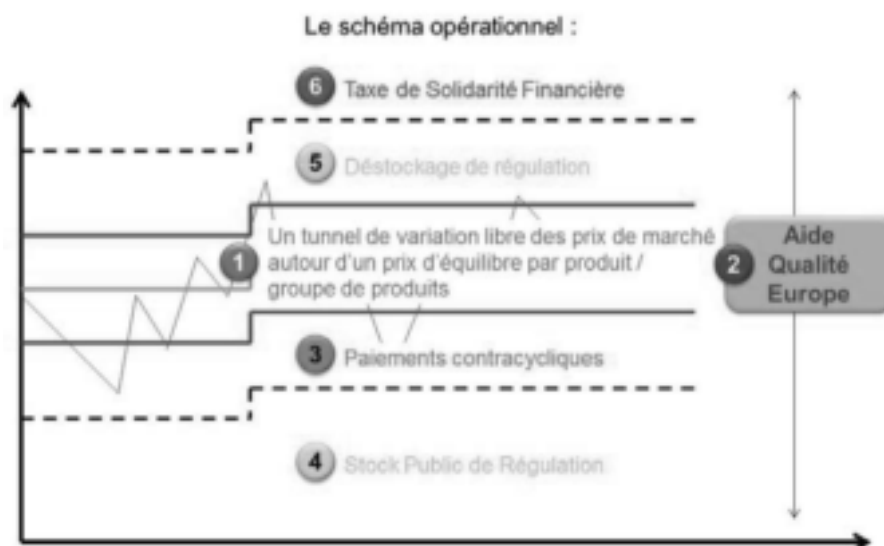


Figure 8 : Présentation des principes généraux des contracycliques tels qu'ils pourraient être mis en place dans la future PAC

Selon le Momagri, la mise en place d'un tel système entre 2007 et 2013 aurait représenté un budget annuel moyen de 81 milliards d'euros, soit dix milliards de moins par rapport au budget Pac annuel moyen pour cette même période. La Figure 9 illustre les variations annuelles entre le budget Pac et le budget Pac-Momagri avec l'approche contra-cyclique.

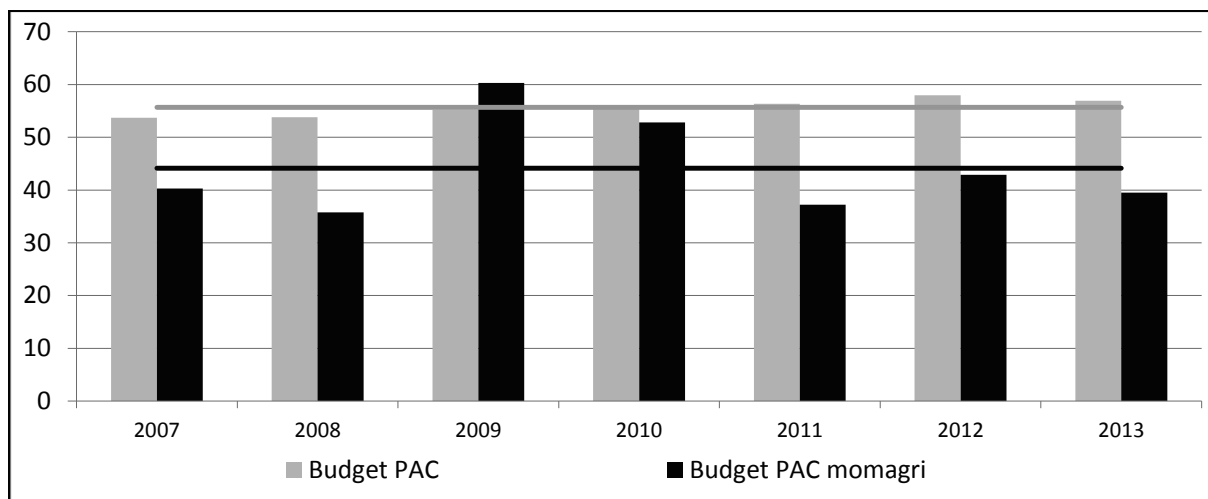


Figure 9 : Comparaison Budgets Pac vs. Budgets Pac-momagri, 2007-2013

Jeunes Agriculteurs défend la nécessité de maintenir une aide à l'hectare de base mais sur les premiers hectares uniquement et par actif exploitant. Cela permettra de conserver un filet de sécurité qui assurera à l'agriculteur un soutien minimum annuel.

Cette nouvelle approche du premier pilier et les économies ainsi réalisées permettront de repenser également le second pilier et d'en faire un véritable outil pour permettre le développement de nos modèles d'agriculture de type familial. Ce second pilier de la Pac doit aller plus loin sur les dispositifs d'aides à l'installation, la préservation du foncier agricole, la gestion des risques et l'aide à l'investissement. Sur ces points, Jeunes Agriculteurs revendique:

- ➔ **l'obligation pour tous les états membres de l'UE de réserver un pourcentage minimum du budget de la Pac à des programmes de soutiens et d'accompagnement de l'installation. A défaut, la Commission européenne devra pénaliser les Etats qui ne mettent pas en place de programme de soutien à l'installation ;**
- ➔ **la mise en œuvre effective du top-up jeune pour tous les porteurs de projet répondant aux critères d'âge et de formation, sur tous les territoires et au sein des filières.**
- ➔ **la mise en place d'une politique européenne de protection du foncier avec la mise en place d'un ratio foncier agricole / foncier total (à l'image du ratio PP²¹/SAU) à respecter pour tous les états membres et qui puisse se décliner efficacement en fonction des spécificités des régions d'Europe ;**
- ➔ **la mise en place d'une politique de gestion des risques ambitieuse (du fait des économies réalisées sur le premier pilier) basées sur des fonds de mutualisation à l'échelle européenne. Chaque état aura obligation d'y consacrer un budget minimum ;**
- ➔ **la mise en place de programmes d'aides à l'investissement avec des crédits multipliés par 5 (là encore ce coefficient multiplicateur est rendu possible par les économies liées aux aides contracycliques) ;**

²¹ Prairies Permanentes

- la mise en place d'outils à la structuration de filières ;
- la mise en place de programmes sur les nouveaux débouchés énergétiques ;
- la mise en œuvre d'actions dans chaque Etat membre pour faciliter l'accès au foncier pour les jeunes : accès prioritaire, tarifs préférentiels et sécurisation de la location ;
- l'obligation de mettre en place des programmes de soutiens et d'accompagnement à l'installation et spécifiques pour les hors-cadre familial ;
- Au-delà des politiques de compensation des handicaps naturels, il convient de mettre en place des politiques d'accompagnement des territoires à handicaps sociaux et économiques (absence ou faible densité d'outils de transformation, de réseau de transport, zones périurbaines, etc.) et à potentiels pédoclimatiques limités tels que les zones dites intermédiaires en France.

La contrainte budgétaire doit cesser d'être le premier objectif des politiques agricoles, en particulier la Pac :

- Jeunes Agriculteurs souhaite la mise en place de ressources propres aux politiques agricoles supranationales et notamment la mise en place rapide de la taxe sur les transactions financières annoncée de longue date par les dirigeants européens et qui doit permettre à l'UE d'augmenter son budget global et agricole.

Pour aller encore plus loin, le principe de cette taxe doit être élargi au niveau international, son bénéfice pourrait être reversé à un fonds géré par la FAO visant à soutenir le développement des agricultures de type familial.

4. Le territoire : échelon clé pour porter nos propositions

Parce que les agriculteurs sont d'abord des acteurs de leur territoire, il convient donc d'agir à cette échelle. Pour perdurer sur son territoire, l'agriculture est dépendante de différents facteurs :

- la nécessité tout d'abord d'être dans un milieu attractif et dynamique économiquement afin de limiter les phénomènes d'exode rural;
- l'importance de synergies entre les politiques agricoles, alimentaires et sociales ;
- lien essentiel avec le consommateur.

4.1 Préserver un milieu rural attractif et dynamique économiquement

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la pluriactivité est une notion qui revient fréquemment dans les modèles d'agriculture de type familial. Or, il ne peut pas y avoir de pluriactivité dans un territoire économiquement stérile. De plus, les agriculteurs d'aujourd'hui ont les mêmes besoins et demandes que les citoyens vis-à-vis du milieu dans lequel ils évoluent.

Aussi, pour garantir le maintien de l'agriculture familiale sur tous les territoires et éviter que ceux-ci ne tombent dans la désertification ou dans une végétalisation excessive, il convient d'avoir des politiques territoriales ambitieuses.

Pour Jeunes Agriculteurs, il est essentiel d'avoir des campagnes avec un bon maillage de services publics (hôpitaux, écoles, poste, activités périscolaires etc.), un réseau de téléphonie et internet performant, un bon maillage d'axes routiers, mais également des offres de logements décentes, notamment pour les logements locatifs et enfin un service de remplacement des agriculteurs performant. De même, nombreux sont désormais les conjoints des exploitants agricoles à ne pas travailler sur la ferme. Aussi, les campagnes doivent également être pourvoyeuses d'emplois.

Et parce que les loisirs prennent une place de plus en plus importante dans notre société actuelle, il convient de veiller à ce que ces besoins soient également couverts (nécessité de veiller au développement des activités de sport, de loisir, d'accès à la culture et aux activités périscolaires).

Par ailleurs, il est important de pousser pour que la profession agricole prenne également conscience de la nécessité de maintenir des actifs sur le territoire. En France, de nombreux agriculteurs mettent fin à certains de leurs ateliers afin de tendre vers un système simplifié qui leur permette de maîtriser seuls leur exploitation.

➔ **Aussi, Jeunes Agriculteurs encourage une fois encore l'installation en forme sociétaire qui pérennise la diversité des ateliers au sein d'une même exploitation.**

4.2 Une réappropriation indispensable des échelons politiques locaux

Les agriculteurs et *a fortiori* les jeunes agriculteurs doivent se réapproprier les différents échelons politiques s'ils souhaitent que l'agriculture soit à nouveau au cœur des réflexions territoriales, d'où l'importance d'avoir des agriculteurs dans les collectivités territoriales aux différents échelons et d'être en lien avec ceux qui sont déjà élus.

Il faut également prendre du temps pour aller à la rencontre des élus locaux que ce soit à l'échelle de la commune, communauté de communes, du Conseil général ou encore du Conseil régional. Ce sont très souvent à ces échelons que se jouent la plupart des décisions prises sur le territoire et c'est donc à ces niveaux que le lobbying doit se concentrer.

4.3 Renouer avec la société civile

La société civile a de plus en plus de poids dans notre monde actuel. Cette société qui peut très rapidement stigmatiser un secteur économique peut également s'avérer être un redoutable gardien lorsque des modèles qu'elle souhaite défendre sont menacés. Par ailleurs, avec une société de plus en plus citadine, on assiste à une véritable perte de lien entre les agriculteurs et le citoyen, qu'il convient de recréer dans certains cas et de renforcer dans d'autres.

4.3.1 Des agriculteurs qui s'engagent dans l'alimentation des plus démunis

Le premier rôle de l'agriculture est de nourrir les citoyens, tous les citoyens y compris les populations les plus démunies. Aussi, l'appropriation de cet enjeu par les agriculteurs est nécessaire : il est important de montrer aux citoyens que les agriculteurs se préoccupent d'eux.

Au niveau européen, le budget du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) sera de 2,1 milliards d'euros pour la période 2014-2020 soit 1,4 milliards de moins que sur la période 2007-2013. Jeunes Agriculteurs ne peut bien entendu que désapprouver cette très forte diminution quand on sait que ce sont près de treize millions d'Européens qui bénéficient chaque année de cette aide.

Pour pallier à cette grève du budget, il convient de repenser l'accès à l'alimentation. Sur ce point également, une convergence des politiques agricoles et sociales pourrait permettre certaines économies.

L'alimentation ne doit pas être que le fait des politiques agricoles. Il est important de faire du multisectoriel et du multi scalaire, c'est-à-dire raisonner à plusieurs échelles car si le fait de travailler à des échelles locales est très important, il convient aussi de travailler à des échelles plus larges telles que la région, l'État ou le continent ou grand ensemble. Comment penser la politique agricole en croisement avec la politique sociale et la politique de santé publique ?

Au niveau français, des initiatives se développent pour tenter de remettre du lien entre les agriculteurs et les populations précaires des villes. À ce titre, le projet mené par l'INRA Montpellier (voir Focus 14) peut être considéré comme un succès. Aussi,

→ **Jeunes Agriculteurs doit être moteur et s'investir dans ces nouvelles expérimentations sociales.**

En effet, en plus du plaisir que peuvent tirer les agriculteurs à « s'investir dans une cause juste », ce type de projet peut également se révéler être un atout pour un jeune lorsqu'il démarre son installation : les expérimentations telles que celles de l'INRA permettent au nouvel exploitant de contractualiser une partie de sa production et lui assure ainsi un revenu minimum. Nous sommes donc dans une stratégie de gagnant-gagnant.

→ **En matière de formation, il convient donc de bousculer les choses. Jeunes Agriculteurs souhaite ajouter dans la formation professionnelle l'enjeu alimentaire et le croiser avec les politiques de la ville et de l'aménagement des territoires.**

Focus 14 : Approvisionnement local pour les Restos du cœur de l'Hérault (Paturel, 2011²²)

Pourquoi ce projet ?

L'équipe de l'unité « Innovation » de l'INRA-Montpellier a mené une expérimentation sur la possibilité d'intégrer, dans l'approvisionnement de l'aide alimentaire, des produits directement issus de l'agriculture locale. Cette initiative s'est concentrée sur la période hivernale. Cette expérimentation s'est menée sur deux hivers (2011 et 2012). L'objectif de ce projet est triple :

- proposer aux plus démunis une alimentation de qualité, diversifiée.
- soutenir la production locale et offrir un revenu complémentaire aux producteurs.
- réduire l'impact environnemental lié à l'approvisionnement.

Les partenaires

Une quinzaine de producteurs, deux grossistes du Mercadis (le MIN²³ de Montpellier) et les Restos du cœur se sont engagés dans ce projet. Les Restos du Cœur agissent comme une centrale d'achat classique. De plus, le prix d'achat qu'ils proposent pour les fruits et légumes frais correspond à la

²² Paturel D. et Demarque F. (2011) Approvisionnement local pour les Restaurants du Cœur de l'Hérault. draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_restos_du_coeur_vd_sans_annexe_cle8eac76.pdf

²³ Marché d'Intérêt National

fourchette des prix de vente en gros des producteurs (ce qui n'est pas le cas pour les autres catégories de produits).

Les résultats de ce projet

Les producteurs ont très bien perçu les relations entre les Restos du cœur et les grossistes, dont la parfaite connaissance des productions a permis d'adapter l'approvisionnement à la maturation des productions locales. Autre point positif pour les agriculteurs : cette initiative leur a permis d'écouler en début de campagne hivernale des marchandises qui ne trouvaient pas preneurs et en fin de campagne, en raison de la pénurie de certains produits, ces mêmes agriculteurs ont donc pu fournir des produits non prévus initialement.

Du côté des bénéficiaires, en plus de l'intérêt immédiat en termes de qualité nutritionnelle des produits frais, la conscience de manger des produits issus de leur région a fait naître chez eux un sentiment d'appartenance à un projet de développement économique local et solidaire (sentiment d'aider l'agriculture et de maintenir les emplois locaux).

Quelques chiffres issus du bilan tiré de la première campagne (2011)

- 20 000 bénéficiaires, 2 600 000 repas sur 4 mois
- 100 tonnes de fruits et légumes locaux livrés
- 85 % de l'objectif d'approvisionnement local atteint
- 15 producteurs et 4 groupements de producteurs de la région
- 46 km : distance moyenne des zones de production

4.3.2 Qui mieux que les jeunes agriculteurs pour communiquer positivement sur le métier d'agriculteur ?

En France, la nouvelle génération d'agriculteurs, dont les pratiques ont évolué, est la plus à même de communiquer avec pédagogie, de manière positive, sur le métier d'agriculteur. En termes de communication, Jeunes Agriculteurs développe une véritable stratégie à l'égard du grand public, comme les Terres de Jim par exemple. Il est essentiel de saisir l'opportunité de ces événements pour recréer du liant entre les citoyens et nous.

- ➔ **Jeunes Agriculteurs doit donner une image positive de l'agriculture en défendant les bonnes pratiques agricoles et proposant des actions innovantes et pédagogies de communication.**
- ➔ **Jeunes Agriculteurs propose la création d'un fond inter-filière pour communiquer sur l'agriculture, il serait alimenté par des fonds déjà existants dans chaque filière. Les communications sectorielles continueraient bien sûr à subsister, mais un effort et un engagement collectif permettraient une communication unique à l'image de ce que fait l'artisanat.**

En plus de communiquer lors d'évènements nationaux, il convient de réfléchir également à mieux faire connaître le métier d'agriculteur auprès du grand public. Les enfants sont souvent la catégorie de population la plus réceptive.

- ➔ **Aussi, l'accord-cadre que Jeunes Agriculteurs a signé avec le ministère de l'Éducation nationale en 2008 doit être mis en avant et renforcé sur le terrain afin que l'agriculture et le métier d'agriculteur soient présentés et valorisés tout au long du cursus scolaire. Le changement des rythmes scolaires peut être une bonne opportunité pour proposer des activités en lien avec l'agriculture.**
- ➔ **Jeunes Agriculteurs doit également s'engager aux côtés des lycées agricoles afin d'obtenir que les fermes pilotes deviennent des exploitations avec un fonctionnement totalement transparent qui montrent la réalité économique et ouvertes aux citoyens.**

Par ailleurs, certains lycées agricoles ont tendance à ne privilégier qu'un modèle agricole : conventionnel, agriculture biologique, 100 % herbe, circuits courts, etc., avec souvent une prédominance des systèmes engagés en agriculture biologique ou dans une logique de commercialisation en circuit court.

- ➔ **Jeunes Agriculteurs souhaite que tous les systèmes agricoles aient la possibilité d'être représentés dans ces institutions afin de mettre en avant la diversité des modèles français. De plus, il est essentiel que les agriculteurs s'investissent et puissent intervenir régulièrement dans les classes.**
- ➔ **De plus, il est important que les lycées agricoles valorisent plus les démarches collectives (Coopératives, CUMA, GAEC, organisations de producteurs, etc.)**
- ➔ **Jeunes Agriculteurs encourage, pour les apprentis en formation, à améliorer l'accès du matériel et à assouplir les règles relatives à leurs horaires de travail afin de faciliter leur participation aux travaux agricoles.**

5. Conclusion

Si, sous nos latitudes, le fait d'être agriculteur semble aujourd'hui reconnu, respecté et parfois même envié, il n'en est pas de même sur tous les continents, et pourtant, malgré des structures d'exploitations différentes, malgré des cultures différentes ou un écart de modernisation, il n'y a pas d'agriculteurs moins agriculteurs que les autres, à partir du moment où, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, l'exploitant est indépendant et responsable sur son exploitation. La reconnaissance du métier et des professionnels qui l'exercent doit être par conséquent notre premier combat. Parce que nous voulons une agriculture avec des femmes et des hommes, ce sont eux qu'il faut d'abord défendre.

Pour Jeunes Agriculteurs, cette défense ne passera que par des organisations collectives (syndicales ou économiques) fortes à tous les échelons, et reconnues. Là aussi, c'est loin d'être une chose acquise partout : en plus de permettre aux agriculteurs de s'organiser, il faut également qu'ils soient

soutenus dans cette démarche. À l'échelon international, nous devons faire de cet objectif une priorité. Aussi, les sujets communs à tous les continents ne manquent pas : accès au foncier, aux crédits, aux marchés, etc... : le syndicalisme supra national et international doit être redynamisé. Les jeunes agriculteurs doivent amorcer ce travail de longue haleine. Pour cela, laissons-en leur la possibilité en favorisant la création d'organisations « jeunes ».

La force de notre syndicalisme et la reconnaissance du fait professionnel sont les deux piliers qui légitimeront nos propositions et notre travail sur le terrain pour promouvoir des modèles d'exploitations de type familial, tels que nous les avons définis dans la deuxième partie. C'est grâce à notre puissance de frappe à tous les niveaux que nous pourrions infléchir les politiques agricoles, au premier rang desquelles en ce qui nous concerne directement, la Pac : une Pac plus flexible et davantage tournée vers les actifs. Ce sont aussi ces deux piliers qui nous permettent et nous permettront de construire en collaboration avec les autres acteurs économiques et sociaux, des projets de territoires qui remettent l'alimentation au cœur des dynamiques locales et globales. Une alimentation « à visage humain » qui donne du sens à notre métier.

La troisième partie en quelques mots

La reconnaissance du métier d'agriculteur est la base des politiques agricoles à mener pour cibler en priorité les actifs agricoles. En plus d'une représentation officielle à l'Organisation internationale du Travail (inexistante à ce jour), nous appelons à la mise en place dans chaque état :

- de lignes budgétaires dédiées à l'installation des jeunes
- d'actions de promotion du métier d'agriculteur
- de programmes renforcés de soutiens et d'accompagnement à l'installation,
- de politiques qui favorisent le regroupement des producteurs.

La scène agricole internationale est inaudible, il convient d'abord de rénover les organisations agricoles et de faire en sorte que les agriculteurs intègrent les lieux de réflexions et de décisions internationaux. Ces lieux constituent la porte d'entrée nécessaire à la poursuite de notre objectif final, défini en 2007, la création de l'OMA. Par conséquent, nous demandons :

- la création d'un collège agricole au sein du Comité Sécurité alimentaire (CSA) de la FAO
- la mise en place d'un dispositif de représentation de la profession agricole au sein du SIMA et du Forum de réaction rapide
- la constitution d'un groupe de consultation issu du milieu professionnel agricole : le A20 au sein du G20
- la mise en place d'organisations « jeunes » dans les différents pays du monde ou a minima à l'échelle de grandes régions.

La rénovation du syndicalisme international passe par une révision des règles de prises de décision, à savoir la reconnaissance d'une majorité aux deux tiers pour permettre de sortir des positions consensuelles faibles. Il conviendra aussi de redynamiser les échanges entre organisations ; l'AIAF est une bonne occasion de relancer une dynamique.

Les politiques agricoles doivent être rénovées, renforcées, plus flexibles, plus efficaces et ciblées sur les actifs agricoles. Elles doivent avant tout garantir des prix justes et sécuriser le revenu et devront s'appuyer sur les principes suivants :

- des aides contracycliques, qui permettent une meilleure réactivité face à la volatilité des marchés
- des aides couplées à la production pour les secteurs fragiles et stratégiques
- des dispositifs en faveur des jeunes et futurs jeunes agriculteurs
- des dispositifs contraignants pour faciliter l'accès au foncier agricole et assurer sa protection

Les prix justes, c'est aussi rétablir une cohérence dans nos discours sur les échanges

commerciaux. Dénoncer les accords commerciaux UE-Canada ou UE-USA où l'UE est en position de faiblesse, c'est bien, dénoncer aussi les accords APE où l'UE est en position de force, c'est encore mieux.

Il est primordial de repenser et de renforcer le lien avec les citoyens consommateurs, et pas seulement avec les élites, « convertis » au local ou au « vert ». Nous appelons pour cela à :

- faire converger les politiques sociales, économiques et agricoles pour cibler ces exploitations et leur donner les moyens d'évoluer vers des structures viables, vivables et transmissibles.
- développer des ponts entre villes et zones rurales : accompagnement des projets de commercialisation des produits et construction de politiques alimentaires cohérentes entre villes et zones rurales.
- faire en sorte que les agriculteurs s'approprient l'enjeu de l'aide alimentaire en s'investissant notamment dans des associations comme Solaal ou en participant à des expérimentations.
- s'engager auprès du ministère de l'Éducation et aussi des lycées agricoles pour valoriser le métier et proposer une véritable transparence et ouverture auprès des citoyens.

CONCLUSION

Parce que le nombre de jeunes agriculteurs ne cesse de diminuer dans les pays développés, et que le nombre de jeunes actifs dans les zones rurales des pays en voie de développement ne cesse de croître et va grossir les rangs des exilés ruraux, la capacité à renouveler les générations d'agriculteurs et à reconnaître partout cette activité comme une profession à part entière constitue donc le défi majeur que l'agriculture devra relever dans les prochaines décennies.

Parce que devenir agriculteur, c'est le choix d'un métier ancré dans son territoire mais aussi d'un métier confronté de plein fouet à la mondialisation des échanges et aux risques climatiques ou sanitaires, permettre aux agriculteurs de dégager un revenu sécurisé et suffisant pour vivre doit être le deuxième défi auquel il faut répondre.

Alors que le monde est désormais essentiellement citadin, que 70 % des personnes souffrant de malnutrition sont des agriculteurs et que les besoins alimentaires de la planète vont en augmentant (aussi bien en quantité, qu'en qualité ou en accessibilité), répondre aux enjeux alimentaires constitue le troisième défi que nous avons choisi de mettre en évidence.

Enfin, parce que la préservation des ressources va de pair avec le métier d'agriculteur, réussir la double performance économique et environnementale constitue le quatrième défi incontournable.

La prise en compte de ces défis ne doit pas se faire au détriment de l'agriculteur qui doit pouvoir vivre dignement de son métier, dans quelque pays qu'il soit en s'inscrivant pleinement dans la société et non pas en marge de celle-ci. Et sur ce point, les questions de reconnaissance du métier d'agriculteur, du statut d'agriculteur et des organisations qui les représentent sont capitales et doivent être le cheval de bataille de Jeunes Agriculteurs.

L'analyse des différents modèles agricoles existants de par le monde et leur croisement avec les défis que nous avons énoncé, ont mis en lumière une certaine inadéquation entre le terme « agriculture familiale » porté par les sociologues ou les chercheurs et la diversité des modèles sur le terrain. La notion familiale *stricto sensu* est trop « excluante », notamment face aux nouvelles formes d'organisations sociétaires et aux agriculteurs non issus du milieu agricole dont la proportion tend à augmenter dans certains pays et notamment en France.

Ces travaux nous ont permis d'aboutir à définir les contours d'un modèle agricole qui répondra à tous ces défis : l'exploitation de « type familial » derrière laquelle Jeunes Agriculteurs associe les valeurs suivantes : viabilité, vivabilité, transmissibilité mais également indépendance et autonomie décisionnelle de l'exploitant. Ce terme et les valeurs qui lui sont associées sont suffisants et solides pour véhiculer nos messages et porter nos propositions.

C'est parce que Jeunes Agriculteurs défend pour demain une agriculture avec des agriculteurs que ce rapport a souhaité également s'interroger sur la pertinence des politiques agricoles actuelles, leviers nécessaires pour maintenir et développer ces modèles, supports de nos valeurs et de nos fondamentaux. Que ce soit la Pac ou d'autres politiques, la priorité doit être donnée aux actifs exploitants agricoles, aux jeunes et à l'accès au marché.

Au-delà, un vrai challenge international nous attend : réarmer et redynamiser le syndicalisme international et dépoussiérer les instances mondiales : les agriculteurs doivent retrouver leur voix à

l'international afin que les problématiques des acteurs impliqués soient réellement entendues, comprises et défendues dans les plus hautes sphères. L'Année internationale de l'agriculture familiale doit être vue comme un support pour véhiculer nos messages, pour véhiculer notre projet agricole pour demain et après-demain. Cette année doit être le point départ d'une véritable coopération entre les organisations jeunes du monde entier. Nos réflexions, nos propositions, même si elles sont parfois très techniques et liées à notre contexte français et européen, nous sont peut-être, ou peut-être pas spécifiques. Nous devons en tout cas décloisonner nos travaux.

Les décloisonner, mais aussi s'extraire des débats conceptuels où chacun y va de sa définition. Nous devons communiquer et coopérer avec les autres, mais ne pas laisser les autres communiquer à notre place. Nous devons comprendre et nous inspirer (pourquoi pas ?) de certains modèles d'agriculture dits de firme mais ne surtout pas les laisser prendre notre place, nous devons accompagner les agricultures précaires pour qu'elles sortent de cette précarité et que ces agriculteurs trouvent leur place. Enfin nous devons former et accompagner les jeunes pour qu'un jour, ils prennent notre place.

Le modèle d'exploitation de « type familial » mériterait une autre dénomination ? Nous sommes convaincus du contraire même si ce ne sont pas les dénominations qui comptent le plus dans le débat. Si le mot familial, à lui seul, peut paraître réducteur ou sujet à diverses interprétations, il véhicule encore à nos yeux, des valeurs auxquelles nous croyons : l'indépendance de l'exploitant et sa responsabilité personnelle sur son exploitation et dans son territoire. En aucun cas, le mot « familial » ne se réfère strictement au caractère filial de la transmission d'une exploitation. Le modèle de « type familial » est celui qui permet aujourd'hui et qui permettra demain à continuer à installer des jeunes sur des exploitations, sans pour autant s'enfermer dans des schémas d'accompagnement « traditionnels ». Le modèle de « type familial » est un modèle ouvert, évolutif et solide. Ce qui compte avant tout, ce sont les femmes et les hommes qui travaillent sur ces exploitations, qui réfléchissent à l'avenir de leur métier et de leur territoire avec l'idée de les transmettre, avec les valeurs et les responsabilités qu'ils portent, à la génération future.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ÉVOLUTION DES SOUTIENS AGRICOLES DANS QUATRE GRANDES PUISSANCES ECONOMIQUES : LES ÉTATS-UNIS, LE BRÉSIL, LA CHINE ET L'UNION EUROPÉENNE- DETAIL PAR CLASSE (DONNÉES MOMAGRI)

	États-Unis		
	Mlds USD	%	Var%2007
Classe 1 - Soutiens liés à la production	0,5	0	-89%
Classe 2 - Soutiens à la productivité (économique) de l'agriculture	3,3	2	+6%
Classe 3 - Soutiens à l'investissement et au financement	0,1	0	-22%
Classe 4 - Aide alimentaire interne	105,7	69	+109%
Classe 5 - Soutiens à l'exportation	2,1	1	-33%
Classe 6 - Soutiens au niveau de vie des agriculteurs	11,5	8	-31%
Classe 7 - Soutiens à l'organisation des marchés et au dév. des filières	17,3	11	+65%
Classe 8 – Développement rural et préservation de l'environnement	10,1	7	+2%
Classe 9 - Soutiens pour la défense d'intérêts stratégiques et Divers	2,2	1	-5%
TOTAL	152,8		+52%
Classe 10 - Impacts de la politique monétaire et du taux de change	0,9		-68%

	Brésil		
	Mlds Reais	%	Var%2007
Classe 1 - Soutiens liés à la production	11	15	+35%
Classe 2 - Soutiens à la productivité (économique) de l'agriculture	2,4	3	+108%
Classe 3 - Soutiens à l'investissement et au financement	28,4	39	+115%
Classe 4 - Aide alimentaire interne	0,7	1	-6%
Classe 5 - Soutiens à l'exportation	0,5	1	+544%
Classe 6 - Soutiens au niveau de vie des agriculteurs	1,3	2	+298%
Classe 7 - Soutiens à l'organisation des marchés et au dév. des filières	27,1	37	+28%
Classe 8 – Développement rural et préservation de l'environnement	1,9	3	-12%
Classe 9 - Soutiens pour la défense d'intérêts stratégiques et Divers	0,1	0	+16%
TOTAL	73,3		+56%
Classe 10 - Impacts de la politique monétaire et du taux de change	1,5		-91%

	Chine		
	Mlds YUAN	%	Var%2005
Classe 1 - Soutiens liés à la production	156,8	15%	39%
Classe 2 - Soutiens à la productivité (économique) de l'agriculture	100,4	10%	114%
Classe 3 - Soutiens à l'investissement et au financement	18,8	5%	144%
Classe 4 - Aide alimentaire interne	14,9	1%	nd
Classe 5 - Soutiens à l'exportation	1,0	<1%	-38%
Classe 6 - Soutiens au niveau de vie des agriculteurs	488,3	47%	358%
Classe 7 - Soutiens à l'organisation des marchés et au dév. des filières	10,0	1%	300%
Classe 8 – Développement rural et préservation de l'environnement	134,4	13%	66%
Classe 9 - Soutiens pour la défense d'intérêts stratégiques et Divers	89,4	9%	37%
TOTAL	1044		138%
Classe 10 - Impacts de la politique monétaire et du taux de change	1,8		-34%

	UE		
	Mlds EURO	%	Var%2007
Classe 1 - Soutiens liés à la production	0,7	1%	-61%
Classe 2 - Soutiens à la productivité (économique) de l'agriculture	5,1	6%	-4%
Classe 3 - Soutiens à l'investissement et au financement	5,1	6%	36%
Classe 4 - Aide alimentaire interne	0,81	1%	21%
Classe 5 - Soutiens à l'exportation	0,16	0%	-89%
Classe 6 - Soutiens au niveau de vie des agriculteurs	51,6	63%	9%
Classe 7 - Soutiens à l'organisation des marchés et au dév. des filières	5,3	7%	-26%
Classe 8 – Développement rural et préservation de l'environnement	9,7	12%	0%
Classe 9 - Soutiens pour la défense d'intérêts stratégiques et Divers	2,8	3%	28%
TOTAL	81,3		2%
Classe 10 - Impacts de la politique monétaire et du taux de change	-	-	

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE MONDIALE DE L'AGRICULTURE

Pour que chaque ensemble régional³² puisse mettre en place une politique qui assure la sécurité de ses approvisionnements et garantisse une alimentation saine, sûre et de qualité à sa population, il est urgent de mettre en place, au niveau international, un cadre politique qui tienne compte de tous les aspects de l'agriculture.

Créer une Organisation mondiale de l'agriculture (OMA)

La question de la sécurité alimentaire ne pourra être résolue par la seule approche commerciale. C'est pourquoi, nous proposons de créer une Organisation mondiale de l'agriculture qui remette au coeur des débats l'agriculture et les enjeux alimentaires, environnementaux, sociaux et territoriaux.

Son objectif : faire prendre en compte la spécificité et le caractère stratégique de l'agriculture

Parce que l'agriculture est une activité essentielle à la vie humaine, Jeunes agriculteurs considère qu'elle ne peut pas être traitée comme n'importe quel autre secteur de l'économie. Il est donc légitime qu'elle fasse l'objet d'une approche spécifique.

L'Organisation mondiale de l'agriculture (OMA) aura donc pour objectif de :

- faire prendre en compte au niveau international les spécificités et le caractère stratégique de l'agriculture ;
- traiter des vraies questions alimentaires (de façon à éradiquer la faim dans le monde), agricoles et de développement en définissant des principes de régulation des marchés agricoles et d'organisation des échanges agricoles au niveau international entre ensembles régionaux (cf. rapport d'orientation 2001) ;
- conduire les négociations internationales sur des bases crédibles et saines.

Son rôle : coordonner l'action des institutions internationales et élaborer des règles pour réguler et organiser les échanges agricoles internationaux

L'Organisation mondiale de l'agriculture sera l'instance décisionnelle chargée d'édicter les principes de régulation et d'organisation que devront appliquer les instances internationales. L'OMA s'appuiera pour cela sur les organisations internationales sectorielles existantes et coordonnera leur action. En préalable, le rôle et les missions de ces différentes institutions devront être clairement redéfinis pour mieux prendre en compte les spécificités et le caractère stratégique de l'agriculture, et conduire les négociations internationales sur des bases équitables. Par exemple :

- l'*Organisation pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO) sera chargée de dresser un état des lieux précis de la situation agricole et alimentaire dans le monde et d'alerter l'OMA sur les risques de crise alimentaire. Elle formulera des recommandations en termes de politiques de sécurité alimentaire ;
- la *Banque mondiale* financera des projets de développement agricole durable respectueux des équilibres économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux dans les pays en développement et aura comme nouvelle mission d'assurer la stabilité des monnaies entre elles ;
- le *Fonds monétaire international* (FMI) devra faciliter au final l'accès aux crédits des paysans les plus pauvres afin qu'ils puissent financer leurs investissements et pour leur permettre de

dégager un revenu. Cela leur permettra de rendre solvable leur demande alimentaire en les rendant moins dépendants des exportations et des devises extérieures ;

- l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC) aura pour seule mission de contrôler la bonne application des principes de régulation des échanges agricoles mondiaux édictés par l'OMA. L'OMC sera l'arbitre, via l'ORD33, chargé de « sanctionner » les États qui ne respecteraient pas les normes commerciales mais aussi des critères sociaux, environnementaux, sanitaires et territoriaux reconnus au niveau international. Par exemple, un pays victime de dumping social ou environnemental, sera autorisé soit à :
 - ✓ interdire l'importation de produits fabriqués à faible coût qui ne respecteraient pas notamment les normes sanitaires du pays destinataire ;
 - ✓ appliquer une taxe sur les produits agricoles qui auraient été produits dans des conditions ne respectant pas, par exemple, les normes sociales du pays destinataire.
- l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS), l'*Organisation mondiale de l'environnement* (OME) ou encore l'*Organisation internationale du travail* (OIT) seront chargées, chacune dans leur domaine, d'intégrer les aspects sanitaires et de santé publique, environnementaux, sociaux et territoriaux. Elles informeront l'OMA de l'état de la santé publique, de l'environnement, des conditions sociales et des enjeux territoriaux et du respect ou non des engagements internationaux par les pays.

Cette nouvelle architecture institutionnelle permettra de mieux articuler les dimensions alimentaires, commerciales, environnementales, sanitaires, sociales et territoriales de l'agriculture. Sur la base des informations transmises par les différentes institutions internationales, l'OMA aura pour objectif de :

- promouvoir et instituer un système de régulation des marchés agricoles à l'échelle mondiale dans le respect des équilibres économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux ;
- favoriser le développement des échanges qui permettent aux agriculteurs de vivre du prix de leurs produits et d'assurer de façon optimale la sécurité d'approvisionnement de leur pays.

1 LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
AIAF	Année Internationale de l'Agriculture Familiale
APE	Accords de Partenariat Economique
ASS	Afrique sub-saharienne
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CEJA	Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs
CER	Communautés Economiques Régionales
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
COGECA	COMité GENéral de la Coopération Agricole
COPA	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles
CSA	Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale
CUMA	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
DICAA	Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DPU	Droit à Paiement Unique
DPB	Droit à Paiement de Base
DRAAF	Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DUDH	Déclaration universelle des Droits de l'Homme
FARRE	Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement
FAO	Food and Agriculture Organization (organisation pour l'agriculture et l'alimentation)
FNO	Fédération Nationale Ovine
HCF	Hors cadre familial
FIPA	Fédération Internationale des Producteurs Agricoles
FMI	Fonds Monétaire International
GUFA	Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique

JA	Jeunes agriculteurs
LAAF	Loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt
Momagri	Mouvement pour une Organisation mondiale de l’agriculture
MUSD	Milliard de US dollar
NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCM	Organisation Commune de Marché
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMA	Organisation Mondiale de l’Agriculture
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation de Producteurs
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PAA	programme d’acquisition des aliments
Pac	Politique Agricole Commune
PDDAA	Programme Détaillée pour le Développement de l’Agriculture en Afrique
PRONAF	politique d’aide à l’investissement et à l’équipement dans les espaces ruraux
RDI	Répertoire Départ-Installation
RGA	Renouvellement des Génération en Agriculture
RO	Rapport d'Orientation
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SGPA	Soutiens Globaux à la Production Agricole
SIMA	Système d’Information sur les Marchés Agricoles
SOLAAL	Solidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires
UE	Union européenne
USD	Unites States Dollar (dollar américain)
WFO	World Farmer Organisation (organisation mondiale des agriculteurs)

1 -

2 -

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration et à la rédaction de ce Rapport d'Orientation 2014, et plus particulièrement le réseau Jeunes Agriculteurs qui s'est mobilisé lors de la tournée et a contribué à la réflexion globale de ce document. Un merci particulier à **Stéven LE FAOU**, chargé de mission à Afdi qui a su nous présenter les bons interlocuteurs et nous fournir les bonnes informations. Nous adressons également nos sincères remerciements à toutes les personnes auditionnées ou rencontrées durant cette période de réflexion, sans qui ce rapport ne serait pas :

Julien ADDA, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), Délégué général

Xavier AUDRAND, Ambassade des Etats Unis d'Amérique, ingénieur agronome, Bureau des Affaires Agricoles

Faléry BOLY, Syndicat des exploitants agricoles de l'office du Niger (Sexagon), secrétaire général

Dorothée BRIAUMONT, Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (SOLAAL), directrice

Jacques CARLES, Mouvement pour organisation mondiale de l'agriculture (Momagri), directeur général

Ibrahima COULIBALY, membre du Réseau des Organisations Paysannes Professionnelles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), ambassadeur de l'AIAF à la FAO

Angélique DELAHAYE, Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (SOLAAL), Présidente

Catherine ESNOUF, Institut National pour la Recherche Agronomique (INRA), Directrice Scientifique adjointe Alimentation

Luc GUYAU, ancien président indépendant du Conseil de la FAO, cofondateur, président honoraire de l'association TerrEthique, ancien président du Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

Jocelyne HACQUEMAND, Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière – Confédération Générale du Travail (FNAF-CGT), Secrétaire Fédérale

Bertrand HERVIEU, Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), Vice-président, sociologue

Dominique LASSERRE, Mouvement pour organisation mondiale de l'agriculture (Momagri), chargé de mission

Henri NALLET, Fondation Jean-Jaurès, Vice-président, Président du Conseil scientifique de la Fondation du Parti des socialistes européens

Dominique PATUREL, Institut National pour la Recherche Agronomique (INRA), Enseignant Chercheur, UMR Innovation

Denis PESCHE, La recherche agronomique pour le développement (cirad), sociologue, département Environnements et Sociétés – Unité de recherche Action Collective, Politiques et Marchés

David SALMON, Ambassade des États-Unis d'Amérique, conseiller aux affaires agricoles

Jean Michel SOURISSEAU, La recherche agronomique pour le développement (cirad), Chercheur, UMR « Acteurs, ressources et territoires dans le développement »,

Kalilou SYLLA, Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), secrétaire exécutif

Aurélien TROUVE, Agroparistech, maître de conférence en économie

Participation aux Rencontres Internationales d'Afdi (RIA) les 13 et 14 novembre 2013 à Montpellier

Participation à la conférence sur l'agriculture familiale "Family farming: A dialogue towards more sustainable and resilient farming in Europe and the world", le 29 novembre 2013 à Bruxelles

Participation au colloque « Relier politique agricole et politique alimentaire » organisé par Terres en Villes, le 12 novembre 2013 à Paris

Participation au séminaire national du Réseau rural français : Les territoires ruraux prennent leur avenir en main ! Des campagnes innovantes au coeur de la métropolisation, les 26 et 27 novembre 2013 à Dijon

La rédaction de ce rapport a été assurée par :

Ulrike JANA et Yann NEDELEC,

assistés de Jessica BANOR, Aurélie CHARRIER, Yannick GROULT, Romain QUESNEL, Jérôme SIMON, Julie VANLEMBERGHE et Aurélien VAUCELLE

Jeunes Agriculteurs – 14 rue La Boétie – 75382 Paris cedex 8

Tél : 01 42 65 17 51 – Fax : 01 47 42 62 84 – www.jeunes-agriculteurs.fr



14, rue La Boétie

75382 Paris cedex 08

tél : 01 42 65 17 51 fax : 01 47 42 62 84

site internet : jeunes-agriculteurs.fr